



HAL
open science

PME MINIÈRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE : PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES MINIÈRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Séverine Bouard, Claire Levacher, Yann Bencivengo, Louise Decottigny,
Christine Demmer, Pierre-Yves Le Meur, Severine Blaise, John Burton,
Franck Enjuanes, Sonia Grochain

► To cite this version:

Séverine Bouard, Claire Levacher, Yann Bencivengo, Louise Decottigny, Christine Demmer, et al.. PME MINIÈRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE : PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES MINIÈRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE. [Rapport de recherche] tome Nickel et Environnement, CNRT "Nickel et son environnement". 2018, 116 p. ird-02157485

HAL Id: ird-02157485

<https://ird.hal.science/ird-02157485>

Submitted on 14 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

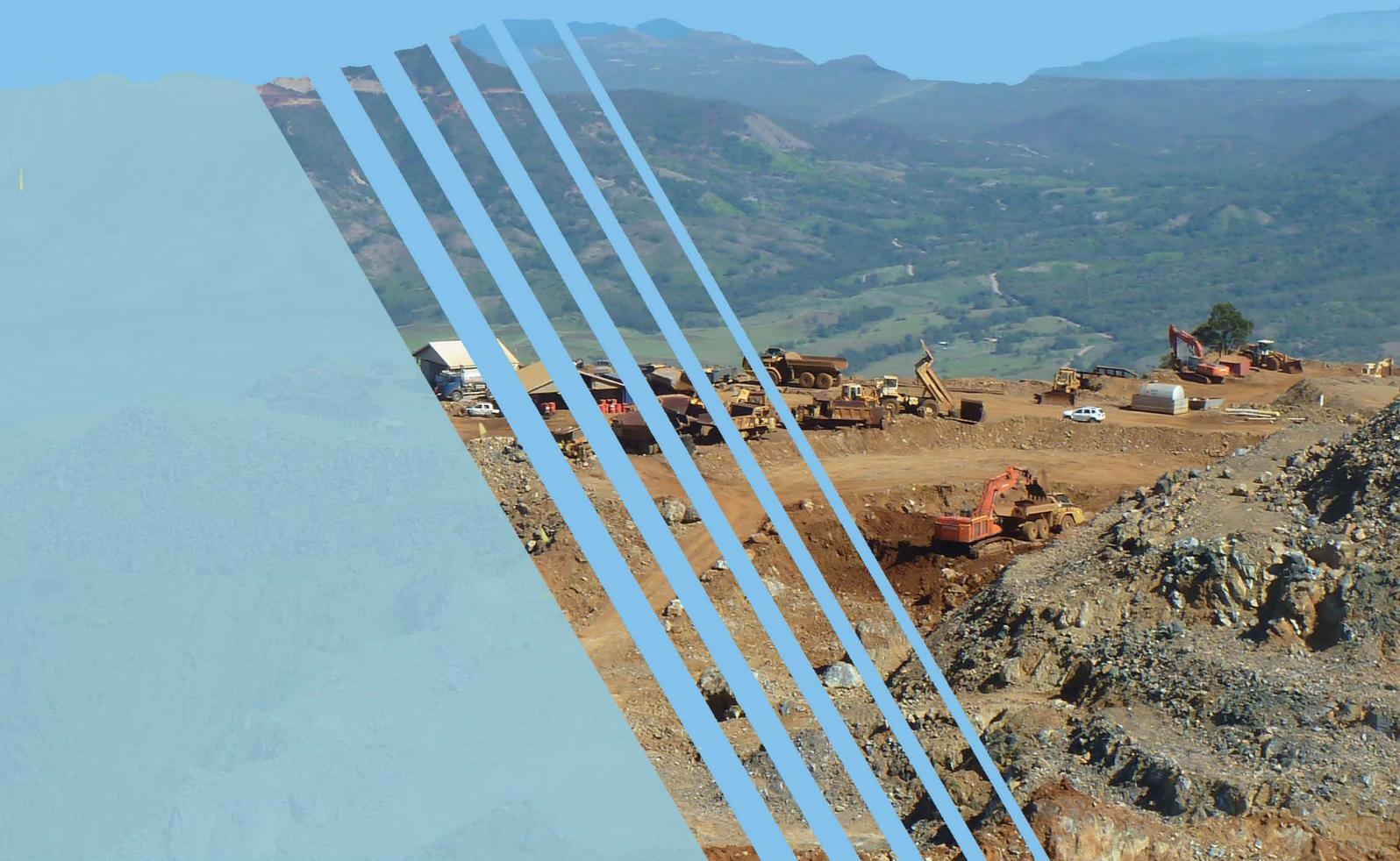


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Rapport scientifique

Edition 2018

PME MINIERES EN NOUVELLE-CALEDONIE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES MINIÈRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Rapport Scientifique

2018

PME MINIERES EN NOUVELLE-CALEDONIE
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES MINIÈRES
EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Étude réalisée dans le cadre des programmes de recherche financés par le CNRT
« Nickel & son environnement »

CNRT
NICKEL
& son environnement

Novembre 2018



Préambule

Le programme PME minières a débuté en juin 2016 pour s'achever en décembre 2018. Le présent document en constitue le rapport scientifique final. Il fait suite à deux rapports d'activité (2017, 2018) et à un rapport scientifique intermédiaire rendu au CNRT en mai 2017. Le présent rapport synthétise les recherches menées durant ce projet.

Rappelons que cette recherche sur les petites et moyennes entreprises minières néo-calédoniennes s'inscrit dans la continuité d'un précédent programme financé par le CNRT « Nickel et son environnement » et intitulé « *La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise. Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie* ». Il sera fait référence à ce programme et à ses conclusions concernant la question de la sous-traitance autour des deux projets métallurgiques de Koniambo Nickel Sas, de VALE Nouvelle-Calédonie et des sites exploités par la SLN, dans la présentation de l'approche scientifique adoptée et dans les résultats.

« PME MINIÈRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES MINIÈRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE »

Rapport scientifique final

Novembre 2018

Ouvrage collectif coordonné par Séverine Bouard (Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) - TERAU) et Claire Levacher (IAC, Université Laval – UL depuis septembre 2018)

Pour le consortium IAC, IRD, CNRS, UNC, DWU

AUTEURS :

Séverine BOUARD (IAC) (Coord.), Claire LEVACHER (IAC/UL), Yann BENCIVENGO (UPF), Louise DECOTTIGNY (IAC), Christine DEMMER (CNRS), Pierre-Yves LE MEUR (IRD), Séverine BLAISE (UNC), John BURTON (DWU), Franck ENJUANES (AMU), Sonia GROCHAIN (IAC)

RÉVISION DU DOCUMENT

Réf.	CSF n°6PS2013-CNRT.IAC/PME Minières du 12/05/2016			
Version	Date	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)	Révision pour CNRT
V1	12/11/2018	Séverine BOUARD (IAC) (Coord.), Claire LEVACHER (IAC/UL) (Coord.), Yann BENCIVENGO (UPF), Louise DECOTTIGNY (IAC), Christine DEMMER (CNRS), Pierre-Yves LE MEUR (IRD), John BURTON (DWU), Séverine Blaise (UNC), Franck ENJUANES (AMU), Sonia GROCHAIN (IAC)	Coordinateur du programme ou autre qualité	F. Bailly CNRT

CITATION DU DOCUMENT

Mots clés : PME minières, sous-traitance, tâcheronnage

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

BOUARD S., LEVACHER C., BENCIVENGO Y., DECOTTIGNY L., DEMMER C., LE MEUR, P.-Y., BLAISE, S., BURTON, J., ENJUANES, F., GROCHAIN, S., (2018) – Programme « PME Minières en Nouvelle-Calédonie, *Petites et moyennes entreprises minières en Nouvelle-Calédonie*». CNRT « Nickel & son environnement ». 108 pages + annexes.

1. OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET	10
1.1. AXES DE RECHERCHE.....	11
1.2. LES SITES D'ÉTUDE.....	12
1.3. L'ÉQUIPE DE RECHERCHE.....	13
1.4. CALENDRIER DES TÂCHES ET DES LIVRABLES.....	13
2. DÉROULEMENT DU PROJET ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	14
2.1. UNE STRATÉGIE EMPIRIQUE DE CONSTRUCTION DES DONNÉES.....	14
2.2. L'ENQUÊTE ANTHROPOLOGIQUE : DES SITES D'ÉTUDES DIVERSIFIÉS POUR « PENSER PAR CAS ».....	15
2.3. L'ENQUÊTE HISTORIQUE : ENTRE CONSULTATIONS D'ARCHIVES ET ENTRETIENS AUPRÈS DE PERSONNES RESSOURCES.....	16
2.4. L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE : UN ACCÈS RESTREINT À DES DONNÉES SENSIBLES.....	16
3. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE RECHERCHE	18
3.1. PENSER LA PLACE DES ENTREPRISES D'EXTRACTION MINIÈRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE.....	18
3.2. HISTOIRE ET ACTUALITÉ DE LA CATÉGORIE « PETITS MINEURS ».....	23
3.2.1. <i>L'évolution des « petits mineurs » des origines à la fin des années 1980</i>	23
3.2.1.1. 1858-1880 : « les temps héroïques ».....	25
3.2.1.2. 1880 - 1914 : des « amortisseurs de conjoncture » sous la domination de la société Le Nickel.....	29
3.2.1.3. À partir des années 1930 : la réapparition des petits mineurs avec le démarrage des exportations de minerais.....	34
3.2.1.4. Après 1945, des petits mineurs exportateurs qui deviennent plus indépendants.....	37
3.2.1.5. Du boom à la fin des années 1980 : un secteur restructuré.....	41
3.2.1.6. Conclusion.....	43
3.2.2. <i>La catégorie « petit mineur » au prisme des revendications nationalistes</i>	44
3.2.2.1. Piste explorée : l'examen d'une catégorie.....	44
3.2.2.2. Analyse de la catégorie « petit mineur » : points de méthode.....	45
3.2.2.3. Du mineur légal au « petit mineur ».....	50
3.2.2.4. Un nouveau groupe d'intérêt ?.....	53
3.2.2.5. La Fédération des Petits Mineurs kanaks, des sous-traitants qui aspirent au statut de mineur.....	58
3.2.3. <i>Conclusion</i>	64
3.3. TRAVAILLER LE MINÉRAI. TEMPORALITÉS ET MATÉRIALITÉS DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE.....	65
3.3.1. <i>Cyclicité et relations sociotechniques dans le secteur minier</i>	65
3.3.2. <i>Vie, mort et renaissance des sociétés d'extraction minière en Nouvelle-Calédonie. Essai de modélisation qualitative des trajectoires des entreprises d'extraction minières.</i>	69
3.3.2.1. Accumulation primitive.....	71
3.3.2.2. Démarrage.....	72
3.3.2.3. Montée en puissance.....	74
3.3.2.4. Tensions et blocages.....	76
3.3.2.5. Redémarrage ou bifurcation dans les trajectoires.....	77
3.3.3. <i>Sous-traitance et tâcheronnage : entre relations de compensation et relations de production.</i>	78
3.3.3.1. Production du minerai, sous-traitance et tâcheronnage.....	79
3.3.3.2. Sous-traitance et relations de compensation.....	81
3.3.3.3. « On fonctionne comme un industriel, les projets qui marchent, marchent, ceux qui ne marchent pas, on les arrête. » Sous-traitance et relations de production.....	86
3.3.4. <i>Travailler dans une petite entreprise minière</i>	92
3.3.4.1. Travailler en famille ! Attrait des petites mines et co-construction de l'emploi local.....	92
3.3.4.2. Des conditions de travail difficiles mais des horaires offrant un relatif équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.....	95
3.3.4.3. Évolution de la relation au nickel et à la machine : des savoirs des pionniers aux savoirs techniques académiques.....	98
3.3.5. <i>Conclusion</i>	105
3.4. CONCLUSION GÉNÉRALE.....	105

4. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	107
5. ANNEXES	111
5.1. PUBLICATIONS ET CONTRIBUTIONS AU PROGRAMME.....	111
5.1.1. <i>Contributions à colloque</i>	111
5.1.2. <i>Publications</i>	112
5.1.3. <i>Mémoire, rapport de stage</i>	112
5.2. QUESTIONNAIRE ÉCONOMIQUE	112

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Sites miniers enquêtés (en noir) (fonds de carte réalisé par P-C. Pantz)	12
Figure 2 : Domaine minier (source : DIMENC).....	20
Figure 3 : Production mensuelle de minerais de nickel de la société Le Nickel (source : procès-verbaux du conseil d'administration de la société Le Nickel).....	31
Figure 4 : Répartition de la production totale des concessions de la société Le Nickel (sources : CAOM TP326. Services des mines de la Nouvelle-Calédonie)	32
Figure 5 : Nombre d'employés chez les petits mineurs sans contrat la société Le Nickel en 1972	40
Figure 6 : Nombre d'employés chez les petits mineurs en contrat avec la société Le Nickel en 1972	41
Figure 7 : Répartition des employés du secteur minier de 1971 à 1993, hors SLN (sources : rapports d'activité DIMENC)	42
Figure 8 : La répartition de la production de minerais de nickel en 1988 (%)	43
Figure 9 : Le « perchoir », zone de vérification des teneurs, avant que le minerai descende vers le bord de mer.	67
Figure 10 : Exemples de recours à la sous-traitance sur site minier	79
Figure 11 Organisation des activités et du financement des sociétés d'économie mixtes en province Nord depuis 2014.....	87
Figure 12 : Constellation des acteurs et des interactions autour d'une entreprise de tâcheronnage	90
Figure 13 : Pelle butte et pelle rétro (d'après DIMENC 1989)	99

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Stratégie de construction des données	14
Tableau 2 : Titres et surfaces par sociétés (extraction données GEOREP, 2017)	19
Tableau 3 : Les trois contrats passés par la société Le Nickel avec des petits mineurs en 1936	35
Tableau 4 : Répartition de la capacité de production en 1941	36
Tableau 5 : Répartition de la main d'œuvre en 1972	39

LISTE DES SIGLES & ABREVIATIONS

ANU	Australian National University
APM	Autorisation personnelle minière
CAUGERN	Comité autochtone de gestion des ressources naturelles
CCM	Comité consultatif des mines
CGMC	Compagnie générale des minerais calédoniens
CNRS	Centre national de recherche scientifique
CNRT	Centre National de Recherche Technologique
CPS	Communauté du Pacifique Sud
DAE	Direction des affaires économiques
DAVAR	Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales
DIMENC	Direction des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie
DWU	Divine Word University
FCCI	Fédération des comités de coordination indépendantistes
FLNKS	Front de libération nationale kanak socialiste
FOB	Free On Board
FSMK	Fédération des sociétés minières kanakes
GDPL	Groupement de droit particulier local
GEMINI	Gestion-exploitation des mines de nickel
GTPS	Groupe de travail des présidents et des signataires
IAC	Institut agronomique calédonien
ICAP	Institut calédonien de participation
INCO	International Nickel Company Limited
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRD	Institut de recherche et de développement
KNS	Koniambo Nickel SAS
LME	London Metal Exchange
NMC	Nickel Mining Company
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MKM	Maï Kouaoua mines

PROMOSUD	Société de développement de la province Sud
RCS	Registre du commerce et des sociétés
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SEM	Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai
SIM	Syndicat des industries de la mine
SLN	Société Le Nickel
SMCB	Société des mines de Cap Bocage
SMGM	Société minière Georges Montagnat
SMK	Société minière du Kaala
SMM	Sumimoto Metal Mining
SMN	Société des mines de Nakety
SMP	Société des mines de Poro
SMSP	Société minière du Pacifique Sud
SMT	Sociétés des mines de la Tontouta
SNNC	Société du nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée
SAS	Société à actionnariat simplifié
SODEPAR	Société de développement et de participation
SODIL	Société pour le développement des Iles Loyauté
SOFINOR	Société de financement et d'investissement de la Province Nord
SOMIKAT	Société minière kanak de Thio
SONAREP	Société de navigation, de roulage et d'exploitation de Poum
SOREN	Société de roulage et d'exploitation minière du Nord
STCPI	Société territoriale calédonienne de participation industrielle
UNC	Université de la Nouvelle-Calédonie
UNI	Union nationale pour l'indépendance
VNC	Vale Nouvelle-Calédonie

1. OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le nickel fait partie de la vie des habitants de la Nouvelle-Calédonie toutes origines confondues, qu'ils soient salariés, entrepreneurs ou résidents à proximité de sites d'exploitation, vivant dans les villages miniers, sur les hauteurs des montagnes ou en contrebas des massifs exploités. La population du pays a vécu aux rythmes des petits trains, des camions, des engins mécanisés, des tapis roulants, des chalands et des bateaux minéraliers. Les débuts de l'exploitation du nickel, à la fin du XIX^e siècle, et pendant le début du XX^e siècle, furent difficiles, sur la base d'un outillage rudimentaire (pelle, pioche, dynamite), et marqués par une profusion de tentatives de petits prospecteurs et entrepreneurs miniers pour exploiter le nickel prometteur de richesse. Quelques décennies plus tard, à l'époque du boom du nickel des années 1966-1971, les « petits mineurs » étaient devenus une force économique, par leurs productions et exportations qui dépassaient celles des grandes entreprises (Freyss, 1995; Roux, 1976). Durant les Trente Glorieuses, le prix est défini par les producteurs, et donc INCO qui domine alors largement le marché. Le secteur nickel calédonien devient plus vulnérable à la conjoncture économique internationale à partir des années 1970. À partir de cette date, le London Metal Exchange devient la référence, les Calédoniens, et en particulier les petits exploitants miniers, qualifiés pour certains de « petits mineurs », deviennent plus dépendants des variations de la demande et de la guerre de coûts, et ils alternent réussites et échecs dans leurs activités et jouent un rôle « d'amortisseur de conjoncture » (Freyss, 1995) en période d'expansion comme de crise du nickel. On observe depuis lors un déclin progressif d'une partie des acteurs du paysage minier, tout d'abord avec le contrecoup de la fin du boom du nickel puis, ultérieurement, à la faveur de la montée des multinationales, déclin reflété (ou grossi) par la place marginale qui leur est accordée dans les médias et dans la recherche en Nouvelle-Calédonie. Seuls quelques témoignages de « petits mineurs » ou de leurs employés, de chercheurs (Brou, 1977 ; Freyss, 1995 ; Bencivengo, 1999) et les études statistiques fournissent des informations partielles sur leurs expériences professionnelles et l'évolution de leurs activités de production et d'exportations de minerai.

Le manque de connaissance sur ces sociétés et leurs spécificités est patent. Concernant son repli numérique, on serait passé d'une trentaine dans les années 1980 à moins d'une dizaine à l'heure actuelle. En même temps, le terme de déclin est à nuancer car ces chiffres sont aussi le signe d'une tendance à la concentration au sein de ce secteur, avec des entreprises comptant 150, voire 170 salariés (Revue *NC Nickel*, 2013). Parallèlement à ces évolutions, on observe l'émergence de petites entreprises kanak d'extraction, souvent sous-traitantes (« tâcherons ») et qui viennent renouveler le paysage de l'extraction du nickel, même si elles sont quantitativement peu importantes. Ceci implique que le chiffre cité plus haut du nombre de petites entreprises minières ne donne qu'une image très partielle de la réalité de ce groupe d'entreprises.

Il est donc apparu utile d'ouvrir un champ de recherche sur cet ensemble composite de petites et moyennes entreprises d'extraction minière qui a participé à l'histoire économique, politique et sociale de l'arène minière, et participe encore aujourd'hui à sa structuration et à son fonctionnement et, plus généralement aux transformations de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, au-delà de la catégorie locale des « petits mineurs » historiques, le choix a été fait en accord avec les partenaires du CNRT d'élargir l'objet d'étude aux petites et moyennes entreprises minières de Nouvelle-Calédonie, relativement peu étudiées en anthropologie, en histoire, comme en économie. Pour mieux les appréhender et afin de combler les lacunes existantes, le projet s'est structuré autour de trois grands axes de recherche complémentaires.

1.1. AXES DE RECHERCHE

Le premier a pour objectif d'identifier et de clarifier les termes utilisés pour qualifier les entreprises. Il s'agit à la fois de situer ces entreprises par rapport à leurs définitions à l'international, d'identifier leurs spécificités par rapport aux grandes entreprises multinationales notamment, de repérer les transformations historiques et les hétérogénéités internes à ce groupe et d'analyser les enjeux liés à ces catégorisations.

Le deuxième axe de recherche s'est essentiellement intéressé au fonctionnement propre de ces sociétés et à leurs relations au sein de la filière de production du nickel en Nouvelle-Calédonie. L'accent a donc été mis sur la compréhension des différentes tâches et activités, la constitution et la structure de leur capital, les dynamiques et les contraintes qui traversent leurs activités.

Le dernier axe du projet portait sur les modes de relations que ces entreprises développent avec le tissu social, économique et politique local, à différentes échelles, depuis les relations avec les clans et tribus jusqu'à l'échelon de la Nouvelle-Calédonie, en passant par le niveau communal. Le travail a porté sur la description et l'analyse des formes de gestion des revendications qui leur sont adressées, des modes de négociations et de relations formelles et informelles qu'elles développent avec les différents acteurs, et des phénomènes d'inclusion et d'exclusion qu'elles génèrent.

1.2. LES SITES D'ÉTUDE

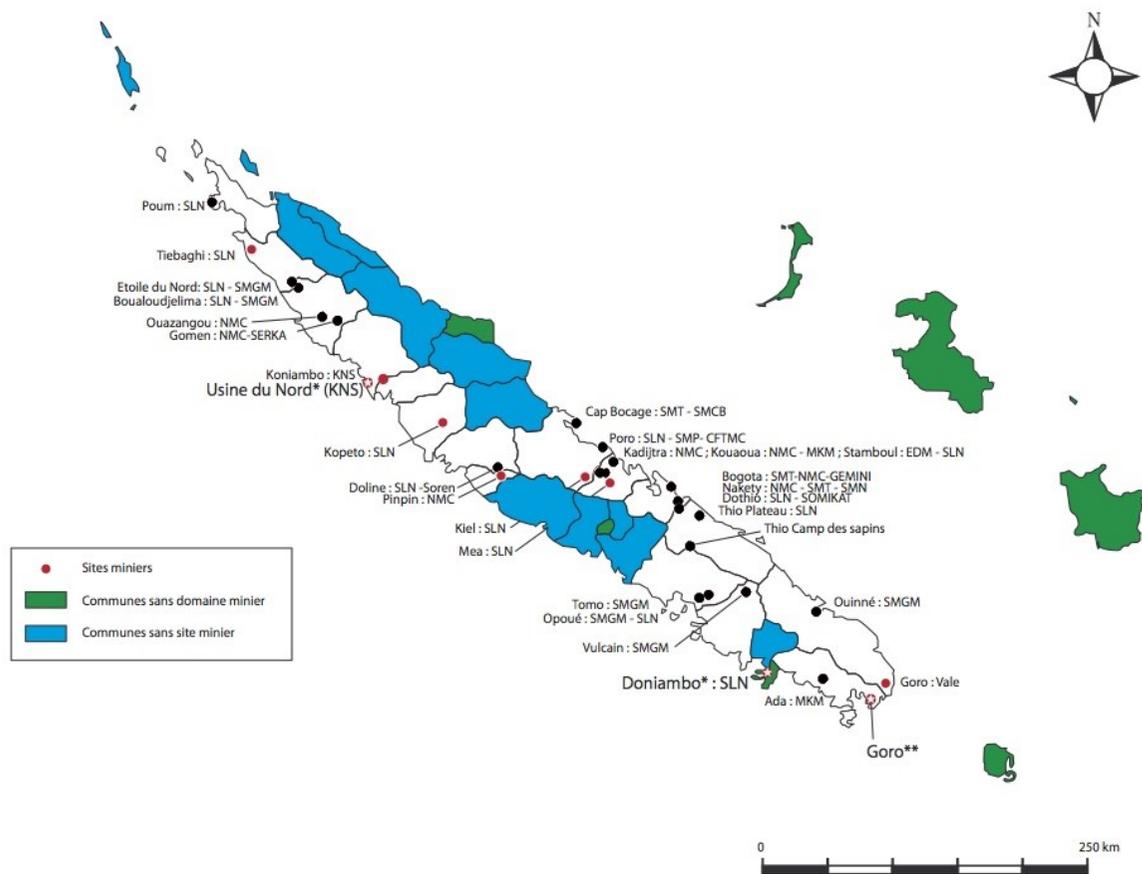


Figure 1 : Sites miniers enquêtés (en noir) (fonds de carte réalisé par P-C. Pantz)

1.3. L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

Institution	Nom	Discipline
IAC	Séverine Bouard Sonia Grochain Claire Levacher Louise Decottigny	Géographie politique Sociologie Anthropologie Anthropologie (stagiaire M2)
IRD (UMR GRED)	Pierre-Yves Le Meur	Anthropologie
CNRS (CNE)	Christine Demmer	Anthropologie
UNC (LARJE)	Séverine Blaise	Économie
Divine Word University Madang (PNG)	John Burton	Anthropologie
Université de la Polynésie française	Yann Bencivengo	Histoire
Université Aix-Marseille	Franck Enjuanes	Histoire (doctorant)

1.4. CALENDRIER DES TÂCHES ET DES LIVRABLES

	2016			2017				2018			
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Axes de recherche du projet											
Définitions et trajectoires d'entreprises						100%					
Organisation du travail et de la filière											80 %
Relations aux contextes locaux et supra-locaux											100%
Ateliers de travail interne	A		A		A				A		
Rapports de recherche				Rapport inter-médiaire							Rapport final
Restitutions					Restitution à mi-parcours						Restitution finale

2. DÉROULEMENT DU PROJET ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

2.1. UNE STRATÉGIE EMPIRIQUE DE CONSTRUCTION DES DONNÉES

À la diversité des formes prise par l'objet de recherche, PME minières, tâcherons, sous-traitants divers, petits mineurs historiques, a répondu la composition pluridisciplinaire de l'équipe et la nécessité de multiplier et croiser les sources et les données. Ainsi, l'équipe a mobilisé des données issues d'archives, des données collectées de manière plus systématique en réalisant des entretiens semi-directifs pour lesquels l'objectif était de collecter des données chiffrées, mais aussi et surtout de nombreuses enquêtes ethnographiques auprès des travailleurs sur mines, des responsables de mine, de chantier, des entreprises et consultants concernés et des acteurs politiques, administratifs et coutumiers impliqués dans l'arène minière.

Tableau 1 : Stratégie de construction des données

Axes de recherche		Documentation, archives	Enquêtes, Questionnaires,	Enquêtes ethnographiques, trajectoires,
Cartographie, Histoire, Genèse		<i>Archives territoriales, DIMENC, archives d'entreprises</i>		<i>Entretiens avec personnes ressources et acteurs de la filière</i>
Fonctionnement	Interne : - organisation du travail - perception métier - spécificités locales et « familiales »	<i>Collecte des comptes de résultats de 15 entreprises minières sur les dernières années 2014-2016.</i>	<i>Questionnaire systématique - Travail</i>	<i>Entretiens responsables de site, directeurs, chefs d'entreprises, employés</i>
	Filière Ni : - Places et relations avec les grandes sociétés minières locales - Places et relations avec clients métallurgistes extérieurs - RSE - Place et rôles dans l'économie locale	<i>Archives DIMENC, archives d'entreprises - Données exports, Fiscalité - Zones exploitées - Main d'œuvre - Réhabilitation</i>	<i>Questionnaire systématique - Place dans la filière et relations - RSE - Chiffres clés</i>	<i>Entretiens directeurs, syndicat</i>
Arènes		<i>Presses, documentations professionnelles</i>		<i>Entretiens</i>

2.2. L'ENQUÊTE ANTHROPOLOGIQUE : DES SITES D'ÉTUDES DIVERSIFIÉS POUR « PENSER PAR CAS »

Les chercheurs de l'équipe ont une longue expérience des différents sites et opérateurs miniers (Christine Demmer à Canala, Pierre-Yves Le Meur à Thio et avec la SLN, Sonia Grochain autour de KNS et aussi à Canala, Claire Levacher à Yaté), expérience qu'ils ont mis à profit dans les enquêtes du présent projet qui ont combiné des moments individuels et collectifs. Au total, ce sont plus de cent cinquante personnes qui ont été interrogées. Les profils des enquêtés sont diversifiés : dirigeants d'entreprises minières, cadres des PME minières, employés non cadres des PME minières, chefs d'entreprises de sous-traitance (rouleurs à leur compte, entreprise de décapage, de chargement, etc.), syndicalistes (dirigeants et délégués syndicaux), élus communaux, autorités coutumières, cadres provinciaux investis dans les questions minières, consultants travaillant dans le secteur minier.

Le terrain de Christine Demmer s'est focalisé sur Canala et Nakéty où sont situées des mines exploitées notamment par Ballande et GEMINI. Elle a réalisé une enquête sur le conflit des rouleurs qui a eu lieu en août 2015 afin de saisir les enjeux de l'export vers la Chine pour les PME minières aujourd'hui. Elle s'est intéressée également à la création d'une Fédération de mineurs kanak qui entend entrer sur le marché de la production du nickel. Sonia Grochain a travaillé sur Canala mais sous un angle plus historique. Elle a également travaillé sur la trajectoire de la SMSP et celle de Pentecost. Pierre-Yves Le Meur a plus spécifiquement étudié les relations entre la SLN et ses tâcherons dans les régions de Thio et de Poum notamment. Claire Levacher et Séverine Bouard sur les sites exploités par la société minière Georges Montagnat, à Ouinné, Tontouta et Koumac. Séverine Bouard et Louise Decottigny ont réalisé une étude de cas spécifique sur l'entreprise SERKA à Kaala-Gomen. La contribution de John Burton s'est focalisée sur une approche comparative avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et sur la compréhension plus générale de la place des petites et moyennes entreprises dans la chaîne de production minière en Nouvelle-Calédonie.

Parallèlement aux terrains individuels, des moments d'enquêtes collectives ont également lieu. La première enquête collective a eu lieu durant un mois, de début novembre à début décembre 2016, la deuxième est en mai 2017 et enfin, la dernière, en mars 2018. L'enquête s'est focalisée sur la SMGM, GEMINI, la SMSP, la NMC, la SLN, la SMT, MKM et leurs relations avec leurs différents sous-traitants et tâcherons, comme par exemple la SOMIKAT, la SONAREP, ainsi que d'autres sociétés portées historiquement par la SOFINOR, comme la SERKA, la SOREN et leurs trajectoires. Si les plus grosses de ces entreprises étaient intéressées par le fait que le projet puisse développer une réflexion plus générale sur la sous-traitance, nous avons essayé de focaliser l'enquête sur l'ensemble des entreprises.

Ce rapport s'adressant potentiellement à des non-spécialistes des sciences sociales, prenons la peine de dire quelques mots sur la démarche utilisée. En 2005, la collection « Enquêtes », spécialisée dans le domaine de l'épistémologie des sciences sociales, publiait un numéro intitulé « penser par cas » qui a fait date¹. Ce recueil d'articles montre que, face aux disciplines fondant leurs preuves sur la récurrence des observations permettant de tirer des lois (par induction), les sciences historiques raisonnent dans des contextes qui ne sont jamais complètement reproductibles. Les théories ne peuvent donc naître ici uniquement d'une méthode statistique. Pour autant, la généralisation ou la théorisation à partir d'observations qualitatives ne doit pas faire douter de la scientificité des méthodes employées. Les théories sociales naissent et s'appuient sur des faits. Puisqu'il s'agit précisément d'analyser des situations à bien des égards singulières, « penser par cas » trace une voie originale et complémentaire à l'analyse hypothético-déductive qui cherche à valider ses hypothèses initiales à partir d'observations de faits ou processus qui maintiennent ou font éclater

¹ Jean-Claude Passeron et Jacques Revel (dir.), Penser par cas, Paris, Presses de l'EHESS. De nombreuses réflexions épistémologiques ont suivies

l'hypothèse. Penser par cas c'est explorer non des exemples mais des singularités qui tout en se rattachant à un phénomène s'en éloigne – ce qui permet en retour de mieux poser des questions sur ce qui relève de la norme ou de la régularité du phénomène. Un « cas-limite » notamment pose un problème logique qui nécessite de faire évoluer les cadres du raisonnement. En somme, ce qui fait cas c'est ce qui rend possible l'interrogation de l'hypothèse de départ.

2.3. L'ENQUÊTE HISTORIQUE : ENTRE CONSULTATIONS D'ARCHIVES ET ENTRETIENS AUPRÈS DE PERSONNES RESSOURCES

Plusieurs types d'archives ont été consultées, dans les archives publiques de la Nouvelle-Calédonie, l'analyse a porté plutôt sur les procès-verbaux du comité consultatif des mines (2Mi29 CCM R1 à R6 (1914-2016)), le registre de contrats d'amodiation (février 1938 – juin 1954) (source Service des mines) ANC 504 W 12 et 13, ainsi que les dossiers des concessions de mines (source Service des mines) 309 W. À la DIMENC, ce sont les rapports annuels du service des mines qui ont été examinés.

Des archives privées ont aussi fait l'objet d'investigation, notamment le fonds SLN 35J Société Le Nickel. D'autres sources imprimées ont été mobilisées telles que les travaux de Bridon et Chauveau (1996) ; Chauveau (1996).

Les historiens ont également utilisé des sources dites de « seconde main » à partir de divers ouvrages de commande et/ou de témoins directs divers qui apportent quelques éclairages sur l'histoire de la mine (Angleviel, 2016 ; Pentecost, 1998 ; etc.)

Les missions de terrain ont également été l'occasion d'entretiens auprès d'acteurs actuels ou récents du monde de la mine ou de descendants d'acteurs de la mine.

2.4. L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE : UN ACCÈS RESTREINT À DES DONNÉES SENSIBLES

Dans un premier temps, l'équipe avait envisagé de récupérer les données d'archives à la DIMENC qui collecte annuellement tout un ensemble d'informations sur le fonctionnement des sociétés minières (production, nombre d'employés, surfaces végétalisées, etc.). Une partie de ces informations antérieures à 1996 a pu être consultées auprès de la DIMENC, notamment dans les rapports annuels des mines (plus ou moins précis selon les années). En revanche, pour la partie postérieure à 1996, une autorisation des mineurs était nécessaire. Pour cela, un courrier de demande d'accès aux archives et un engagement à la confidentialité ont été envoyés aux mineurs. La requête a fait l'objet de plusieurs réunions avec les mineurs et le SIM afin de présenter en détail le programme de recherche. Cette demande de consultation des archives récentes n'a pas été validée par les mineurs (CR réunion du 24/03/2017). Pour pallier le manque de données, l'équipe a alors proposé de collecter les données par questionnaire auprès de chaque mineur (CR réunion du 5/07/2017 et annexe 2), mais la procédure de collecte de données a été considérée comme trop lourde en termes de temps par les mineurs. Trois sociétés ont accepté de recevoir les chercheurs et l'équipe les remercie de leur coopération. Ainsi, le questionnaire n'a pas pu être complété systématiquement dans son intégralité auprès de tous les mineurs. Les données obtenues restent donc lacunaires et inexploitable pour réaliser une analyse diachronique substantielle. Cette option a dû être abandonnée.

Pour compenser la difficulté à collecter les données économiques demandées (archives ou questionnaire), l'équipe a récupéré les bilans et comptes de résultats de 20 sociétés entre 2014-2017 auprès des services du RCS (Registre du commerce et des sociétés) de la DAE (Direction des affaires économiques). Les informations disponibles dans les comptes de

résultats, même si elles ne recourent pas tout à fait celles qui étaient recherchées à la DIMENC, étaient notamment censées éclairer la santé économique des PME minières et « petits mineurs ». Malheureusement, là encore, les données se sont révélées très lacunaires. Sur les quatre années concernées, seules 15 des 20 entreprises ciblées ont publié leurs comptes et les données ne sont pas toujours disponibles pour chaque année. Au final, malgré les efforts de l'équipe pour réaliser des analyses sur le jeu de données constitué (en termes de mesure de l'intensité capitaliste, de partage de la valeur ajoutée brute entre travail et capitaux), le peu de données disponibles rend les résultats peu robustes et difficilement utilisables.

La difficulté d'accès aux données économiques en Nouvelle-Calédonie est une problématique récurrente, quel que soit le secteur considéré. Le problème a également été rencontré dans le récent programme de recherche sur la soutenabilité de la trajectoire de développement de la Nouvelle-Calédonie². À ce titre, Laurent Dalmas, Bruno Losch et Vincent Geronimi (2016) expliquent que si la Nouvelle-Calédonie a consacré des financements conséquents pour être en capacité de produire l'équivalent d'une comptabilité nationale, il reste malgré tout des zones grises. Par exemple, la répartition des revenus et le partage de la valeur ajoutée ne sont pas, à l'heure actuelle, consolidés par l'ISEE. De même, les données sur les marges et la répartition de la valeur ajoutée entre salaires et excédent brut d'exploitation ne sont disponibles que sous la forme d'études ponctuelles ce qui complique le suivi des transformations et les comparaisons dans le temps.

Ensuite, la faible taille du territoire, le nombre restreint d'entreprises et les effectifs réduits des plus gros opérateurs interrogent la confidentialité et le secret statistique. Si l'argument de confidentialité rendue nécessaire par l'étroitesse du marché local est souvent mis en avant par les différents acteurs, il n'en reste pas moins que les angles morts de la statistique publique limitent la production de connaissance pourtant nécessaires à l'analyse scientifique et au débat public. Il est important que ces difficultés soient dorénavant explicitées et prises en compte dans une analyse de risque lors du dépôt de futurs projets de recherche auprès du CNRT.

Malgré cette difficulté, le projet a été l'occasion de réaliser de nombreuses enquêtes et d'ouvrir des terrains très riches (cf. *supra*). Les questions économiques ont été abordées selon une approche institutionnelle et du point de vue de l'anthropologie économique. Plus spécifiquement, il s'est agi de comprendre les logiques et rationalités économiques et leur encheêtrement social et politique. Au final, l'approche pluridisciplinaire mise en œuvre a permis de produire des résultats diversifiés qui offrent une description et une analyse fine de la place de ces entreprises dans la société calédonienne.

² Le programme de recherche sur la « Soutenabilité de la trajectoire de développement de la Nouvelle-Calédonie » était un programme de recherche en économie politique piloté par l'IAC, en partenariat avec le Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV, Université de Versailles) et l'unité mixte de recherche « Acteurs, ressources et territoires dans le développement » (UMR Art-Dev, CIRAD-CNRS), en collaboration avec des chercheurs de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et de l'IRD, et avec l'appui de l'ADCK, de l'AFD, de l'IEOM et de l'ISEE. Réalisé entre 2014 et 2017, les principaux résultats de ce programme de recherche sont rassemblés dans l'ouvrage *La Nouvelle-Calédonie face à son destin* (Bouard et al., 2016).

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE RECHERCHE

Comme évoqué plus haut, le projet PME minières s'inscrit dans la continuité du projet Gouvernance minière et en particulier des recherches menées dans le cadre de ce projet sur la sous-traitance autour des deux grands projets miniers et métallurgiques de Vale et de KNS et des sites de la SLN. Cette continuité apparaît notamment dans la manière d'aborder le positionnement des entreprises d'extraction minière en termes relationnels, à la fois au sein de la filière nickel calédonienne et dans les arènes politiques et sociales locales.

L'objet du projet PME minières est de compléter l'analyse du paysage minier calédonien en s'intéressant aux autres entreprises minières et en particulier à celles qui ne font que de l'extraction et aux relations qu'elles entretiennent avec la société calédonienne et la filière de production du nickel. Il renvoie donc à l'étude de ces ensembles aux contours parfois flous ou contestés que sont les « petits mineurs », les « tâcherons », les « sous-traitants » et autres « intermittents » (chalandage et chargement). En un mot ce projet invite à comprendre le fonctionnement et les acteurs de l'extraction du nickel en Nouvelle-Calédonie, au sens large, à saisir leurs relations avec les sociétés locales et leur rôle social, politique et économique à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie contemporaine.

Durant ce projet, l'équipe s'est par conséquent intéressée à la fois à ce que pouvait signifier les termes de « petit mineur » ou de « tâcheron », aux différentes formes de sous-traitance existantes, aux relations entre les sociétés minières et leurs sous-traitants, aux relations des entreprises d'extraction avec les villages, communes et tribus alentours, au rôle politique et social de ces entreprises par rapport aux entreprises métallurgiques présentes sur le « Caillou » et aux spécificités associées au travail dans ces entreprises.

3.1. PENSER LA PLACE DES ENTREPRISES D'EXTRACTION MINIÈRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

À l'instar d'autres pays producteurs de nickel de la région Asie-Pacifique, comme l'Australie, les Philippines ou l'Indonésie, la Nouvelle-Calédonie voit coexister dans son secteur minier des entreprises de transformation et des entreprises spécialisées dans l'extraction. Dans le monde et dans le Pacifique en particulier, on parle aussi de *large scale mining* et *small scale mining*. Cette division ne se superpose pas nécessairement avec celle établie entre entreprises extractrices et entreprises transformatrices. Elle recouvre plutôt une différenciation entre des sociétés transnationales minières qui font de l'extraction à grande échelle et/ou de la transformation sur des sites uniques, et des entreprises de plus petites tailles, familiales bien souvent, qui font de l'extraction de type artisanal et relativement peu mécanisée. Néanmoins, la notion même de *small scale mining* continue de faire débat en ce qu'elle peut en effet qualifier des réalités très différentes comme l'explique Hilson (Hilson, 2002, p. 4) :

L'activité recouvre « un large éventail d'opérations, allant de l'extraction informelle de la micro-échelle, utilisant presque exclusivement des techniques manuelles pour extraire des minéraux de grande valeur, des dépôts alluviaux et des affleurements, aux petites organisations d'entrepreneurs semi-qualifiés qui utilisent des techniques semi-avancées de traitement des minéraux ».

En Papouasie-Nouvelle-Guinée par exemple, Blasius Susapu et Geoff Crispin (Susapu & Crispin, 2001) soulignent que s'il est facile de catégoriser les grands projets miniers sur la base des investissements extrêmement élevés qu'ils impliquent, il est possible de distinguer trois types d'opérations minières à petite échelle :

« Premièrement, l'exploitation minière mécanisée utilise des engins de terrassement lourds tels que des bulldozers, des excavatrices et des ensembles de traitement du minerai de grande capacité [...]. Cette catégorie ne représente que 1% des opérations en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le deuxième groupe comprend les mineurs [...] qui utilisent des équipements portatifs tels que des dragues de ponton, des pompes à vannes hydrauliques et des boîtes à écluse. Ce groupe représente environ 10% des activités de ce secteur. Le dernier groupe comprend les mineurs artisanaux (micro-échelle) qui utilisent du matériel simple et représente environ 90% de ce secteur » (*Ibid.*, p.8).

Aux Philippines également, le *small-scale mining* inclut aussi bien des groupes d'individus ou des familles qui pratiquent l'exploitation artisanale (75%) que des compagnies minières familiales (15%) ou plus importantes encore (10%) (Bugnosen, 2001). La différenciation entre *small-scale mining* et *large-scale mining* renvoie donc à la fois à un certain degré de mécanisation, un certain degré d'investissement, à la taille des exploitations, à celle du domaine minier, à la structure du capital (familial ou non) et au fait qu'elles ne font que de l'extraction.

En Nouvelle-Calédonie, on peut de la même manière décrire le secteur minier au travers de cette différenciation à l'exception du fait qu'il n'existe aucune exploitation de type artisanal. Le développement minier est aujourd'hui dominé par les trois usines de Vale-NC au Sud, de KNS au Nord pour le partenariat SMSP-Glencore, et de Doniambo à Nouméa pour la SLN. Les deux premières d'entre elles disposent de sites miniers uniques qui combinent mine et usine de transformation, tandis que la SLN voit ses sites d'extraction dispersés un peu partout sur le territoire calédonien. En dehors de ces trois usines de transformations, le secteur regroupe des entreprises comme la Société des mines de la Tontouta (SMT) et ses filiales appartenant au Groupe Ballande, la Société minière Georges Montagnat (SMGM) ou le groupe Mai (MKM). Ces sociétés exploitent des mines pour leur propre compte, disposent d'un domaine minier, de clients pour l'export de leur minerai et emploient entre 100 et 400 salariés. Elles peuvent également être « tâcheron » c'est-à-dire exploiter un site pour une autre société. Elles se distinguent nettement des entreprises de transformations du nickel par la dimension et le nombre restreint de sites d'extraction, la SLN restant en effet l'entreprise qui domine la répartition de ce domaine minier.

	Nombre de titre	Nombre de titre (%)	Surface (en ha)	Surface (en %)
Ensemble	1593	100%	273 650	100%
SLN	804	50,5%	124 793	46%
SMT	257	16,1%	36 709	13%
NMC	200	12,6%	33 240	12%
VNC	66	4,1%	20 140	7%
SMGM	59	3,7%	13 221	5%
KNS	49	3,1%	11 263	4%
SMSP	21	1,3%	2 748	1%
MKM	6	0,4%	1 622	1%
Autres sociétés	131	8,2%	29 915	11%

Tableau 2 : Titres et surfaces par sociétés (extraction données GEOREP, 2017)

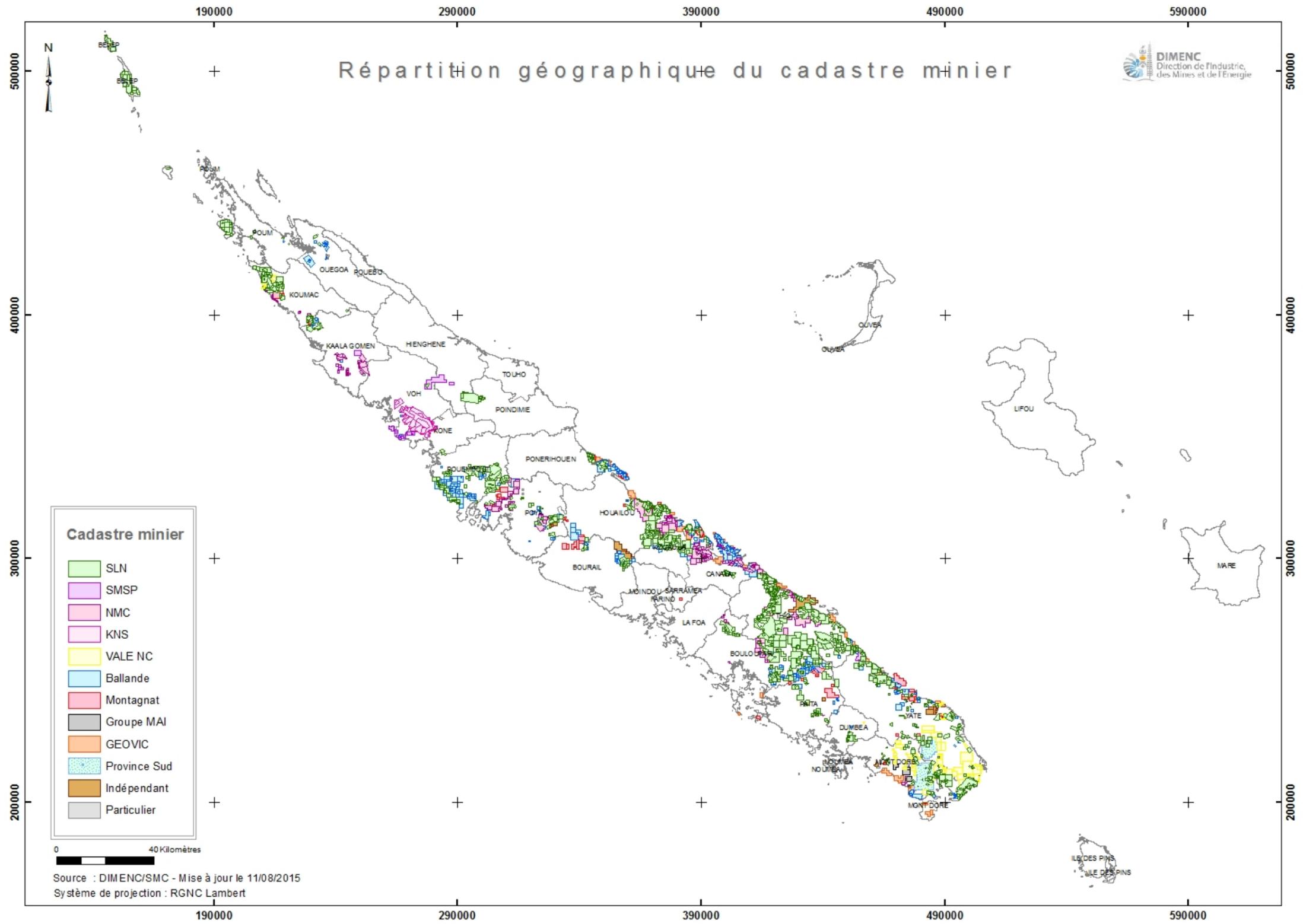


Figure 2 : Domaine minier (source : DIMENC).

Elles s'en distinguent aussi par la structure de leur capital essentiellement familial et en tout cas indépendant des grandes sociétés transnationales. On est loin ici d'entreprises artisanales utilisant des techniques rudimentaires. Néanmoins la question du matériel et plus généralement des techniques et de leur mise en œuvre dans l'exploitation minière constitue un élément important pour mieux saisir le fonctionnement de l'extraction minière aujourd'hui. Le secteur de l'extraction minière est en effet extrêmement capitaliste comme nous l'ont rappelé plusieurs directeurs de sociétés minières, mais il peine à attirer les investissements extérieurs.

Pour parachever ce portrait rapide, ce secteur minier calédonien a connu depuis bientôt vingt ans des transformations profondes, tant politiques qu'économiques. D'un point de vue politique, si l'activité minière a participé des modes de colonisation, voire des stratégies de l'État français de recolonisation de ses territoires océaniques dans les années 1960³, elle est devenue depuis le milieu des années 1990 un outil de décolonisation dans le cadre du projet politique indépendantiste. Ce positionnement a eu plusieurs effets : la signature de l'Accord de Bercy en 1998 en préalable à la signature de l'Accord de Nouméa a non seulement rendu possible l'actuelle usine de KNS mais a aussi conduit la Nouvelle-Calédonie à prendre en main les compétences relatives au secteur minier au travers du Schéma de mise en valeur des richesses minières et du Code Minier de 2009. Les effets de ce positionnement dépassent également l'enjeu politico-juridique en ce qu'il a généré des discours valorisant l'entrée des Kanak dans le secteur minier au-delà du seul projet minier de l'usine du Nord, et des dispositifs d'accompagnement au montage d'entreprises de services aux entreprises minières par la province Nord. La réalisation du projet du Sud a par exemple rendu particulièrement visible l'émergence de revendications de type autochtoniste, tout comme la prégnance des débats concernant la répartition de la rente minière⁴.

D'un point de vue économique, la mise en œuvre des deux projets du Nord et du Sud a également entraîné avec lui la multiplication d'entreprises de sous-traitance et plus généralement des emplois relatifs au secteur minier comme ceux des « rouleurs », contracteurs et des intermittents, mais aussi tous les secteurs en lien avec la construction des usines de nickel (comme le bâtiment) puis leur fonctionnement. La vente et la

³ « En plein boom du nickel (1967-1972) et alors que le gouvernement français relance une politique d'immigration massive destinée à noyer l'éventuelle revendication kanak sous le nombre, les lois Billote retirent au territoire la gestion du nickel, du chrome et du cobalt qui deviennent des substances réservées. La loi n°69-4 du 03/01/1969 et son décret d'application n°69-598 du 10/06/1969 classent ces substances dans le groupe réservé à l'attribution de PRA. Dans la même veine, le décret n°73-109 du 22/07/1973 vise à mieux contrôler les sociétés autorisées à exercer une activité minière (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2009 : 39) » (Le Meur et Mennesson, 2011: 6).

⁴ Dans l'histoire de la pensée économique, **la notion de rente et plus spécifiquement la rente issue de l'exploitation des ressources naturelles** est étroitement rattachée à la dimension productive de la nature et soulève le problème de la fiscalité qui doit être appliquée à pareille source de richesse. Le terme a fait l'objet de nombreux travaux et réflexions conceptuels. Dans ce rapport, nous mobiliserons, comme dans l'étude réalisée sur le capital naturel par les chercheurs de l'Université de Versailles Saint Quentin pour l'AFD (Brelaud et al., 2008), le terme de rente telle que définie par H. Hotelling (1931) qui s'applique à l'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable. « Cette rente révèle deux propriétés particulières. D'une part, elle repose sur une ressource qui disparaît au fur et à mesure de l'exploitation, ce qui n'est pas le cas de la terre. D'autre part, elle est indissociable du caractère fondamentalement dynamique de l'épuisement de la mine. Une unité de ressource extraite aujourd'hui ne peut plus l'être demain. Cette irréversibilité dans la décision d'extraire impose à l'exploitant qui veut tirer le profit le plus élevé de son activité de prendre en compte toute la trajectoire d'extraction jusqu'à l'épuisement, et pas seulement la production courante comme dans le cas de la terre. [...] Dans ce cadre d'analyse, la rente n'est autre alors que la différence entre le revenu marginal et le coût marginal d'extraction. »

maintenance des engins, l'expertise technique et environnementale sont autant de domaines qui aujourd'hui touchent à l'activité minière. La Convention collective « industries extractives mines et carrières » du MEDEF en 2016 illustre bien cette diversité, tout comme la nomenclature d'activités françaises pour la catégorie "industries extractives"; toutes deux recouvrent des professions et des entreprises qui vont du concassage au transport.

La montée en puissance des deux usines et leurs effets économiques ont engagé la Nouvelle-Calédonie sur la voie de l'industrialisation tout autant qu'elle a suscité et suscite encore des débats sur la captation de la rente minière (Le Meur, 2015 ; Bouard, Sourisseau et al., 2016) et les projets politiques qui peuvent les sous-tendre. Les plus récents débats se sont cristallisés lors du « conflit des rouleurs » de 2015 (Demmer, 2017 et *infra*) montrant la persistance de désaccords quant aux stratégies d'exportations définie dans le Schéma il y a bientôt dix ans (Demmer 2017 ; Le Meur 2017 ; Demmer, Le Meur et Sourisseau, 2018). Ce conflit a également révélé un autre aspect des liens unissant les exploitants miniers et les sous-traitants que la production, la capacité de se mobiliser collectivement pour défendre des intérêts considérés comme communs. Un autre exemple à considérer est celui de l'émergence de revendication d'accès au statut de mineur par des entreprises de sous-traitance kanak, au travers de la création de la Fédération des Sociétés Minières, interrogeant par la même les différents critères constitutifs d'une société minière. Elles questionnent aussi les évolutions de l'entrée des Kanak dans le secteur minier, en faisant émerger des entreprises qui souhaitent aller au-delà de la sous-traitance et entrer dans un marché déjà très concurrentiel comme nous le verrons ici.

Au-delà de la description, penser le secteur de l'extraction minière en Nouvelle-Calédonie aujourd'hui nécessite ainsi de tenir compte de ce contexte et de la diversité des acteurs tant politiques qu'économiques du secteur. C'est s'attacher à comprendre comment le nickel est produit, les relations qui se tissent entre les entreprises et les individus qui participent chaque jour de cette production, celles et ceux qui exploitent, extraient, terrassent, réparent, roulent, chargent, mais aussi qui transforment le minerai ici ou ailleurs. C'est s'intéresser aux représentations de ce qu'est une entreprise minière ou un mineur, mais aussi à celles du développement minier et aux débats politiques qui les traversent.

Les problématiques que nous traitons ici tentent de répondre à cette pluralité de perspectives en s'intéressant à deux principales questions :

La première cherche à comprendre l'histoire et l'actualité de la catégorie de « petit mineur » au travers de deux contributions (3.2). La première approche est plus spécifiquement historique (contribution de Yann Bencivengo) ; elle interroge notamment le rôle de la relation avec la SLN et de l'export dans l'émergence de la catégorie. La seconde approche (contribution de Christine Demmer) porte sur la manière dont se construisent et se croisent au fil du temps les « critères » qui fondent la catégorie ; elle interroge encore les éléments pratiques qui peuvent la mettre à l'épreuve (notamment par l'examen des solidarités entre entreprises minières et en analysant l'émergence de revendications d'accès au statut de mineur chez des sous-traitants kanak).

La deuxième piste explorée s'attache à comprendre les éléments qui structurent la vie quotidienne, les trajectoires et le développement des entreprises minières en portant son attention sur leurs dimensions temporelles et techniques. Plusieurs cycles marquent en effet la vie des entreprises minières et qui ne sont pas le simple résultat de l'influence des variations des cours du nickel, dans la mesure où ils incluent des déterminants sociaux et politiques. À la cyclicité de ces relations (3.3.2), s'ajoute une dimension relationnelle du fait de modes d'exploitation reposant en partie sur la sous-traitance et le tâcheronnage, et qui renvoient aussi aux spécificités des techniques et de la production minières. La dernière section des résultats s'intéresse dans ce sens à la vie quotidienne des sociétés d'extraction

minière, aux représentations des métiers de la mine dans deux entreprises qui font du tâcheronnage et rôle des savoirs et savoir-faire dans l'extraction minière.

3.2. HISTOIRE ET ACTUALITÉ DE LA CATÉGORIE « PETITS MINEURS »

En août 2015, le « conflit des rouleurs » a mis en relief une catégorie des producteurs de nickel spécifique, les exploitants miniers ou « petits mineurs », selon les médias, et leurs sous-traitants, les rouleurs. Ce conflit aux ramifications multiples a mis en évidence, d'une part, les connexions existant entre les entreprises qui font uniquement de l'extraction minière et les multiples rouleurs qui les font vivre, et d'autre part, la capacité de ces derniers à faire front commun pour défendre leurs intérêts qui ne sont pas les mêmes que ceux des grandes entreprises transformatrices de minerai. L'enjeu de ce conflit était en effet en partie politique puisqu'il s'agissait de maintenir les objectifs d'exportation prévus dans le schéma de mise en valeur des richesses minières de 2009, dans un contexte d'âpres débats sur la stratégie nickel et de montée d'arguments pour une « doctrine nickel » unique valorisant la transformation locale (Demmer, 2017). Ce conflit interroge à la fois sur l'existence d'un « groupe professionnel » propre à ces entreprises qui ne font que de l'extraction et dont la nécessité du maintien de l'activité a été soulignée dans le Schéma de mise en valeur des richesses minières de 2009, et sur ses contours actuels. Par ailleurs, dans le contexte spécifique de la Nouvelle-Calédonie, le terme de « petits mineurs » renvoie lui-même à l'histoire et à la manière dont ce terme a commencé à désigner un groupe d'acteurs et des intérêts spécifiques. S'interroger sur ce groupe mis en relief par le conflit des rouleurs revient donc aussi à se demander quelle peut être l'actualité de cette dénomination historique des « petits mineurs ». Les deux sections qui suivent se prêtent à cette interrogation au travers d'une analyse historique et d'une perspective plus contemporaine qui permettent de saisir les contours de la catégorie des « Petits Mineurs » et les enjeux productifs et politiques qui la traversent.

3.2.1. L'ÉVOLUTION DES « PETITS MINEURS » DES ORIGINES À LA FIN DES ANNÉES 1980⁵

Le 7 juin 2018, l'émission mensuelle « Questions avenir » de NC la 1^{ère} a pour sujet « Quelle stratégie nickel ? ». Quand est abordée la question des titres miniers en présence de Thibaut Martelin, vice-président du Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai, d'entrée, l'animatrice parle des « fameux mineurs ». Quelques instants plus tard, l'un des deux débatteurs, le sénateur Pierre Frogier, n'emploie pas l'expression officielle et

⁵ Yann Bencivengo, maître de conférences à l'Université de la Polynésie française. Note de l'auteur : Ce texte ci-dessous est un « work in progress » de la partie du projet consacrée à l'histoire des petits mineurs. Si les données ici présentées semblent à peu près certaines, elles doivent être encore complétées et croisées avec d'autres sources. Les analyses sont susceptibles d'être modifiées par la suite. Certains points demeurent incertains comme par exemple la définition des termes utilisés pour évoquer les petits mineurs (tâcheron par exemple) qui peut évoluer avec le temps. La description de l'évolution des petits mineurs s'arrête pour l'instant à la fin des années 1980. Elle doit être encore fortement précisée et enrichie pour la dernière période (de 1945 à 1990).

Ce texte constitue la première partie d'un travail qui comprend trois parties qui seront rédigées ultérieurement pour le projet d'ouvrage prévu dans la suite de ce projet de recherche (cf. annexe 1). La deuxième partie doit décrire l'importance des petits mineurs dans l'économie calédonienne, leur organisation interne, leurs rapports avec la SLN et les autres acteurs de la mine, de la métallurgie et du marché du nickel, et enfin leur poids politique dans la vie du pays. La troisième partie sera une typologie qui présentera les petits mineurs les plus importants, mais aussi des petits mineurs plus modestes.

un peu fastidieuse « d'exportateurs de minerais » mais celle de « petits mineurs ». Il déclare « ... tant qu'on jouera tel petit mineur contre tel petit mineur, tant qu'on jouera tel petit mineur contre tel industriel... ». S'il parle de « petits mineurs », c'est qu'il est naturel pour lui d'employer cette expression que tous les Calédoniens comprennent. L'usage de ce terme est propre au pays. Il ne s'agit ni des sept nains revenant de la mine en sifflant, ni des tout petits exploitants indépendants que l'on peut trouver dans d'autres contrées et que les spécialistes regroupent dans la catégorie du *small-scale mining*. Il s'agit dans l'esprit des Calédoniens de ceux qui exploitent les gisements sans transformer le minerai par eux-mêmes. D'où l'allusion faite par Pierre Frogier aux « industriels » qu'il place d'emblée dans une autre catégorie d'acteurs de la mine. D'une part, c'est donc par la négative que l'on définit les « petits mineurs », par opposition aux opérateurs métallurgiques, c'est à dire pendant tout le XX^e siècle par opposition à la SLN depuis sa création en 1880. D'autre part, l'idée qui prévaut aussi chez les acteurs de la mine, c'est que ce sont des exportateurs de minerai.

Par ailleurs le terme de « petit mineur » mais aussi celui de « petite et moyenne entreprise minière » ne doit pas conduire à penser qu'il s'agit obligatoirement de sociétés de taille très réduite. Aujourd'hui, si la SLN possède encore 52 % des titres miniers de la Nouvelle-Calédonie, des « petits mineurs » historiques comme Ballande ou Montagnat en détiennent respectivement 17 % et 4 %. Ce qui représente une part notable du domaine minier. Si l'un des trois critères de l'INSEE, celui du nombre d'employés, est de 250 personnes pour définir une PME en métropole, il a été relevé à 750 employés dans la classification du Fonds Nickel pour tenir compte de la spécificité des entreprises minières locales⁶.

Si l'on se tourne vers la DIMENC, le service administratif chargé, entre autres, de faire respecter la réglementation et de collecter les données statistiques de l'activité, un « mineur » est une personne physique ou morale qui a obtenu une autorisation personnelle minière (APM). Mais à côté ou parmi les mineurs qui exploitent directement leurs gisements se trouvent des amodiataires, des tâcherons, des contracteurs et des sous-traitants. Ajoutons que les emplois de ces termes ont évolué avec le temps avant d'être fixés aujourd'hui. Enfin, sans remonter aux débuts de l'activité à la fin du XIX^e siècle, le monde de la mine calédonien a profondément changé durant ces dernières décennies. Aujourd'hui le nombre de détenteurs d'une APM est de l'ordre d'une trentaine alors qu'il s'est élevé à plus de 200 dans les années 1960 (217 en 1964). Aux aléas de la filière s'ajoute l'évolution de la réglementation qui a beaucoup changé et est aujourd'hui fixée par le code minier de 2009, ce qui est très récent en regard d'une activité qui a commencé il y a 150 ans.

Nous sommes donc en présence d'un monde mouvant, divers, varié, susceptible d'évoluer rapidement selon la situation du marché du nickel mais aussi pour d'autres raisons plus « locales », qui tiennent aux évolutions de l'économie politique calédonienne. Si tout le monde comprend de manière plus ou moins précise ce qu'est un « petit mineur », c'est plutôt par la négative qu'on le définit, comme l'était le tiers-état par opposition au clergé et à la noblesse sous l'ancien régime.

⁶ L'objectif du Fonds Nickel est d'aider les entreprises du secteur minier et métallurgique de moins de 500 salariés en cas de crise du nickel déclarée en prenant en charge partiellement les cotisations patronales ainsi que les travaux à caractère curatif ou compensatoire. L'éligibilité est soumise à la fois à ce critère statistique et à la démonstration de l'impact de la crise sur le chiffre d'affaire de la société. La dernière intervention du Fonds Nickel est liée à la situation de crise déclarée en février 2016. Elle s'est notamment traduite par l'extension du critère du nombre de salariés à 750, permettant ainsi à la NMC de pouvoir bénéficier du dispositif, mais aussi à l'extension du dispositif à des sous-traitants au dernier trimestre de l'année 2016 (<https://gouv.nc/actualites/03-03-2017/860-millions-pour-le-fonds-nickel>).

3.2.1.1. 1858-1880 : « les temps héroïques »

La première concession minière en Nouvelle-Calédonie est accordée en 1858 pour l'exploitation d'affleurements de charbon repérés en bordure de la baie de Boulari près de Port-de-France (Nouméa). C'est un capitaine au long cours nommé Darnaud qui en est le détenteur. Peut-être était-il sensible à cette question du charbon qui était fondamentale pour la marine à vapeur ? Quoiqu'il en soit, il n'eut pas le loisir d'exploiter son gisement puisqu'il fut tué avec ses compagnons en 1861 lors d'une expédition le long de la côte sud de la Grande Terre. D'après le constat dressé par l'ingénieur des mines Heurteau dès les années 1870, on sait que ces affleurements ne lui auraient pas permis de développer une exploitation rentable. Était-il lui-même capable de mener une telle entreprise ? Comptait-il employer des spécialistes ? On le voit, ce premier exemple montre bien qu'il n'était nullement nécessaire de présenter des garanties techniques ou financières pour obtenir une concession.

L'or découvert en 1863 à Pouébo dans le nord de la Grande Terre provoque la ruée de quelques dizaines de prospecteurs venus de l'Australie voisine où la fièvre de l'or avait déjà battu son plein dans les années 1850. Leur espoir est vite déçu car les recherches ne donnent rien. La plupart d'entre eux sont déjà repartis au bout de quelques mois. Et pourtant, depuis la première description du naturaliste Johann Forster qui accompagnait Cook lorsqu'il a découvert la Nouvelle-Calédonie en 1774, depuis les observations faites par des missionnaires férus de géologie comme le père mariste Montrouzier, on reste convaincu que ce pays recèle des richesses minérales, notamment de l'or, métal qui fait rêver. En 1870, à la suite de la promesse d'une prime accordée par le gouvernement local en cas de découverte d'un gisement, quatre prospecteurs nommés Hook, Bailly, Piher et Borgnis se mettent à battre la brousse dans le nord à la recherche d'un filon. Après quelques mois de silence la nouvelle arrive à Nouméa : les quatre hommes ont découvert un gisement aurifère près de Ouégoa sur la colline de Fern Hill. Mais l'exploitation de la mine nécessite des moyens financiers qu'ils n'ont pas. C'est alors qu'entre en scène un entrepreneur et aventurier, John Higginson, qui voit tout de suite le profit qu'il pourrait tirer de la situation des quatre mineurs (voir Thompson, 2000). Il leur procure le matériel, notamment une machine d'amalgamation permettant d'extraire le métal, contre une fraction des parts de la mine. Les relations se dégradent rapidement entre les quatre mineurs et l'homme d'affaire. Dès 1873, les travaux sont arrêtés et l'esprit de Higginson est déjà tourné vers un gisement de cuivre qui vient d'être mis au jour à quelques kilomètres de la mine de Fern Hill. Il s'entend avec les « inventeurs » (découvreurs au sens de la législation du « *claim* » importée d'Australie en Nouvelle-Calédonie à partir de 1873) du gisement, trouve des partenaires financiers australiens et fonde une société pour l'exploitation de cette mine de cuivre dite de La Balade. Avec Fern Hill et La Balade apparaît déjà le schéma qui va prévaloir dans la plupart des cas : les découvreurs qui manquent de moyens doivent s'associer avec un bailleur de fonds qui ne tarde pas à s'emparer de la mine.

D'autres substances – du chrome, du cobalt et de l'antimoine – sont à leur tour découvertes et donnent lieu à des exploitations plus ou moins couronnées de succès⁷.

Mais c'est avec le nickel que la vocation minière de la Grande Terre va pleinement s'affirmer. À la suite de la découverte d'or à Pouébo en 1863, le gouvernement impérial envoie en Nouvelle-Calédonie l'ingénieur des mines Jules Garnier afin qu'il dresse un inventaire des richesses minérales de l'île. En 1864, Garnier repère un minéral vert dans la vallée de la Dumbéa à une vingtaine de kilomètres au nord de Nouméa. Il a l'intuition qu'il est en présence de nickel à cause de la couleur verte des échantillons qu'il a prélevés. Les

⁷ Le fer déjà repéré par Garnier dans le sud de la Grande Terre n'a fait l'objet d'une exploitation que plusieurs dizaines d'années plus tard.

analyses lui donnent raison mais il faut attendre une dizaine d'années pour qu'une première mine pour l'exploitation du nickel soit déclarée par Coste au Mont d'Or, près de Nouméa. Le nickel est alors un métal semi-précieux qui remplace à moindre coût l'argent dont on revêt de nombreux objets. En 1874, l'annonce d'une teneur très élevée (15 %) des échantillons trouvés au Mont d'Or fait tourner les têtes et donne lieu, non à une ruée car il n'y a pas eu de mouvement de population important venant de l'extérieur, mais à une véritable fièvre minière locale. Tout le monde s'improvise prospecteur et de nombreux gisements, plus ou moins réels, font l'objet de nombreuses demandes de concessions auxquelles le service des mines embryonnaire ne peut faire face. Cet épisode a été raconté de manière assez savoureuse et souvent exagérée par le journaliste Édouard Bridon dans son *Histoire abrégée mais très véridique des mines en Nouvelle-Calédonie* publiée en 1890 :

« Le Nickel ! J'ai conservé de la période enfiévrée qui suivit la découverte de ce caillou aujourd'hui célèbre, des souvenirs qui seront toujours vivants.

Quand on apprit à Nouméa que l'échantillon envoyé à l'analyse avait donné un rendement de 14 à 15 % et que le kilogramme de nickel-métal trouvait preneur à quarante francs, un vent de folie souffla aussitôt sur la ville et le mot magique million, n'y circula plus qu'au pluriel.

Chacun se mit à rêver de cascades vertigineuses couleur d'émeraude ; chacun voulut avoir sa mine ou sa part de mine.

Les tempéraments les plus froids, les esprits les plus mesurés, subirent l'entraînement général. Les affaires courantes furent négligées ; les opérations les plus sûres et les mieux réglées cédèrent le pas aux entreprises minières les plus extravagantes.

Tout le monde en était. On ne voyait dans les rues, mais principalement dans les bars qui ne désemplissaient pas, que des gens tirant de leur poche un échantillon du précieux minerai.

Plus il était vert, plus il était riche.

L'épicier lui-même, le placide épicier ne tenait plus en place derrière son comptoir et c'est avec dédain qu'il additionnait chaque soir sa recette du jour. Qu'était-elle à côté de l'averse d'or que lui préparaient les prospecteurs qu'il avait commandités ?

Quelques-uns, qu'une fièvre plus intense dominait, sacrifièrent, qui son bureau, qui ses affaires, qui son métier, et, sans autre guide que le hasard, se lancèrent dans la montagne à la recherche de la mine rêvée.

J'en ai connu qui s'improvisèrent ingénieurs et entreprirent sans hésiter, puits, tunnels et galeries. Ce que ces travaux bizarres ont fait sourire, depuis, les vrais ingénieurs qui ont eu l'occasion de les voir, on le devine. »

Certains prospecteurs se lancent eux-mêmes tant bien que mal dans l'exploitation, d'autres engagent des mineurs expérimentés, souvent des anglo-saxons qui sont dans la colonie depuis les premières découvertes minérales. Mais dans de nombreux cas, il s'agit d'une opération purement spéculative. Ceux qui ont déposé une demande de concession ont l'espoir de la céder rapidement au plus offrant. Certaines opérations semblent prouver la justesse de leur calcul. Un mineur expérimenté venu d'Australie, Jean-Louis Hubert Hanckar, n'hésite pas à acquérir 1/24^e de la mine du Mont d'Or de John Higginson pour la rondelette somme de 70 000 francs. La société foncière calédonienne, une société qui dépend de la

banque de la Nouvelle-Calédonie fraîchement créée, rachète pour la somme jugée vertigineuse de 700 000 francs la mine de Bel Air située à Houaïlou sur la côte est. La spéculation bat son plein. La société foncière calédonienne incite les mineurs à lui livrer des lots de minerais et leur donne des avances que lui fournit sans compter la banque de la Nouvelle-Calédonie. Les offres d'achat de nickel de la part de négociants ayant pignon sur rue à Nouméa se multiplient dans la presse locale. La plupart des véritables mineurs ne disposent pas des moyens financiers indispensables à l'exploitation de leur mine. Certains s'associent avec des négociants de Nouméa à qui ils cèdent des parts de leur mine, d'autres obtiennent auprès d'eux le matériel nécessaire gagé sur leur production à venir.

L'arrivée des premiers lots de minerais calédoniens sur le marché européen provoque une chute brutale des cours. En 1877, la Nouvelle-Calédonie connaît sa première crise du nickel. La banque de Nouvelle-Calédonie fait faillite emportant dans son sillage la société foncière calédonienne. Les mineurs ne trouvent plus à vendre leur minerai. Endettés, ils n'ont d'autre choix que de renoncer et de revendre à bas prix leurs concessions quand ils trouvent preneurs. Dans son pamphlet, Bridon évoque l'existence d'un « groupe des petits mineurs » qui tente d'organiser la résistance face à la spéculation. À notre connaissance, il s'agit de l'une des toutes premières occurrences de l'emploi de cette expression de « petits mineurs ». Ce point est important du point de vue de la chronologie et sans doute aussi de l'éthos des « petits mineurs » : l'expression serait née non pas en référence à la SLN qui ne sera créée qu'en 1880, mais à une situation de crise, phénomène récurrent dans l'histoire du nickel et moment privilégié de la construction et de l'expression de l'identité de ce groupe.

Bridon sait de quoi il parle. Avant de se lancer dans le journalisme en 1886, il a tenté sa chance dans la mine et présente le type même du « petit mineur » des premiers temps de l'exploitation du nickel. Originaire de Bordeaux, il arrive à Nouméa le 30 janvier 1874, guidé, comme il l'a écrit lui-même, par « l'amour des voyages et l'attrait mystérieux d'un pays neuf ». Âgé de trente sept ans, il tente sa chance seul et sa famille restée en France ne le rejoint que sept années plus tard. Arrivé au début de la fièvre du nickel, il s'installe à Nakéty et exploite avec divers associés la mine de nickel La Ghio à partir de 1876, puis la mine d'antimoine L'Inattendue qu'il a déclarée en avril 1878. Mais l'aventure tourne court : la mine d'antimoine ne donne pas les résultats escomptés et Bridon, comme de nombreux petits mineurs, est ruiné par la crise qui débute en 1877. S'obstinant à exploiter sa mine jusqu'en 1879, il tombe gravement malade et ne doit sa survie qu'aux soins de Fullet, colon de Nakéty, et des membres de la tribu de Tenda qui le recueillent six mois durant. Finalement en octobre 1879, Bridon et ses associés vendent la majorité des parts de La Ghio à la Société Higginson, Hanckar et Compagnie, formant plus un continuum mouvant que des groupes distincts

Dans son pamphlet, Bridon dénonce les agissements de ce qu'il appelle « les grandes compagnies » qui nuisent aux petits producteurs indépendants, les « petits mineurs ». Mais qu'entend-il exactement par « petit mineur » ?

Déjà, la forme des entités qui exploitent les premières concessions se diversifie. À côté des véritables petits mineurs indépendants se forment des compagnies plus ou moins durables qui exploitent des domaines miniers d'importance très variable. Il est parfois difficile de faire le départ entre un véritable petit mineur et une compagnie. Certaines compagnies sont de simples associations qui peuvent regrouper les découvreurs du gisement, des mineurs, éventuellement le propriétaire du terrain où se trouve le gisement ou un bailleur de fonds etc., les combinaisons sont variables. Quand le gisement est modeste, on peut les classer parmi les « petits mineurs » dont rien ne les distingue vraiment. En revanche, certaines compagnies regroupent des capitaux assez conséquents. C'est le cas de la mine de Bel Air de Houaïlou évoquée plus haut. De même le tout premier gisement de nickel découvert au Mont d'Or par Coste donne rapidement lieu à la formation d'une compagnie à laquelle participent des membres de la famille Coste mais dont l'actionnaire majoritaire est John

Higginson. Peut-on considérer qu'elle s'apparente aux petits mineurs ? Un cran nettement au-dessus, la compagnie formée par John Higginson et Jean-Louis Hubert Hanckar pour l'exploitation d'une grande partie de leurs mines est d'une tout autre nature. Il est donc difficile de bien définir ce qu'est un « petit mineur » tant la palette entre le petit exploitant solitaire et la compagnie de Higginson et Hanckar peut être large.

Au premier rang des « grandes compagnies » stigmatisées par Edouard Bridon, se trouve la société Le Nickel. Cette société a été créée à Paris en mai 1880 sous l'impulsion de John Higginson. Elle regroupe, d'une part, les domaines miniers de Higginson et de Hanckar en Nouvelle-Calédonie, ainsi que la fonderie qu'ils ont établie à la pointe Chaleix (Nouméa) en 1877, et, d'autre part, une société métallurgique créée à Septèmes en France par Henry Marbeau et Jules Garnier pour le traitement des minerais de nickel calédoniens. C'est à Thio sur la côte est que se concentrent ses activités. Cependant Bridon qui souhaite l'avènement d'une colonie peuplée de petits producteurs libres et indépendants, soutient l'action de John Higginson. Il voit en lui le seul homme d'affaires de la colonie capable de sauver l'industrie minière locale de la crise. Plus tard, il en fera même un portrait hagiographique quand Higginson tentera un retour en Nouvelle-Calédonie dans les années 1890 alors que la colonie est de nouveau touchée par une crise du nickel.

Cela explique qu'il distingue dans son pamphlet deux périodes de la vie de la société Le Nickel qui est vieille de dix ans quand il publie son livre en 1890. La césure se situe pour lui en 1883, année pendant laquelle la banque Rothschild prend le contrôle de la société Le Nickel. Faisant preuve d'un antisémitisme féroce, il accuse la banque Rothschild de ruiner les petits mineurs par la politique qu'elle impose à la société Le Nickel. S'il a raison d'attribuer à la société Le Nickel la volonté de mettre la main à bon prix sur les concessions des petits mineurs, il se trompe d'y voir l'action de la banque Rothschild. Dès la naissance du Nickel c'est Higginson qui fixe cette ligne. Higginson qui a déjà récupéré à bon prix de nombreuses mines entre 1877 et 1880 à la faveur de la crise, justifie ainsi sa politique dans les courriers qu'il adresse à ses associés parisiens qui s'inquiètent des dépenses engagées dans la colonie :

Mai 1881 : « On disait en Nouvelle-Calédonie que nos dépenses étaient exagérées, que notre prix de revient était très élevé ; c'est ce qui a empêché les propriétaires de mines d'avoir confiance dans leur avenir et ce qui les a décidés à nous faire des propositions ».

Mai 1881 à propos de l'achat de deux mines situées à Thio : « Les propriétaires de ces mines étaient découragés en voyant l'impossibilité de vendre une tonne de leurs minerais ».

Décembre 1881, à propos du domaine minier d'une petite société en faillite : « Ces mines considérées isolément ne représentent peut-être pas une valeur facilement appréciable en chiffres, mais leur ensemble pourrait servir de base à la formation d'une affaire qui, en certains cas, générerait notre société, ce que nous devons éviter autant que possible »

Mars 1882 : « Pendant quelque temps encore, il sera possible d'acquérir dans de bonnes conditions les mines susceptibles de prendre ultérieurement une valeur considérable, et qu'on pourrait regretter plus tard de ne pas les avoir acquises au moment opportun »⁸

⁸ Société Le Nickel-SLN, procès-verbaux du conseil d'administration, 27 mai 1881, 5 décembre 1881, 16 avril 1882.

La société Le Nickel cherche donc à acquérir au meilleur prix toutes les mines qu'elle peut trouver pour constituer un domaine minier d'importance, pour lutter contre toute concurrence locale et surtout aussi pour éviter que des concurrents européens de la métallurgie du nickel viennent directement s'approvisionner en Nouvelle-Calédonie. La société Le Nickel veut s'assurer le monopole de l'exportation du nickel calédonien sous forme de minerais ou de concentrés (mattes, ferronickels). Jusqu'à 1910, elle est la seule à avoir transformé des minerais ou une partie de ses minerais sur place : entreprise minière, la société Le Nickel est avant tout une entreprise métallurgique qui contrôle toutes les étapes de la filière du carreau de la mine aux usines d'affinage qu'elle maîtrise dans plusieurs pays européens. La métallurgie est la base de sa stratégie et explique sa volonté inflexible de s'opposer à tout développement d'une concurrence locale qui mettrait en péril l'ensemble de sa filière.

De cette première période quelque peu enfiévrée de l'exploitation du nickel, est restée l'image quasi mythique d'un petit mineur indépendant qui poursuit son activité coûte que coûte, qui cherche à réussir par son travail acharné, qui doit composer avec plus puissant que lui. Un peu ce qu'a été Bridon.

En 1880, le cadre général qui va prévaloir jusqu'à la Première Guerre mondiale est en place même si une concurrente locale importante, la maison Ballande, apparaît à la fin de la période. D'un côté nous trouvons des « petits mineurs » dont l'activité souvent précaire consiste à produire des minerais, de l'autre nous trouvons une puissante société qui s'appuie sur une filière minière et métallurgique complète, un puissant soutien financier et en outre sur la possibilité de trouver une main-d'œuvre abondante. C'est donc aussi (et bientôt surtout) par rapport à la société Le Nickel que vont se définir les petits mineurs.

3.2.1.2. 1880 - 1914 : des « amortisseurs de conjoncture » sous la domination de la société Le Nickel

L'expression forgée par Jean Freyss pour caractériser le rôle des petits mineurs pendant le boom des années 1967-1972 semble bien correspondre à ce qu'a été leur place dans l'économie minière locale de la création de la société Le Nickel en 1880 à la Première Guerre mondiale.

Durant la majeure partie de la période 1880-1914, en raison de déboires industriels en Nouvelle-Calédonie et d'un choix stratégique en fonction de l'ensemble de sa filière, la société Le Nickel exporte tous ses minerais crus. Elle ne traite ses minerais sur place qu'en 1880-1884, 1889-1891 (grâce à l'usine d'Ouroué à Thio) et à partir de 1912 (avec la construction d'une nouvelle usine à Thio). Aucune autre société ne transforme les minerais calédoniens sur place jusqu'à l'ouverture de l'usine de Doniambo à Nouméa par la maison Ballande en 1910..

La politique du Nickel vis-à-vis des petits mineurs n'a pas changé. La société s'efforce toujours de contrôler toutes les exportations de minerais de nickel afin de barrer la route aux concurrents européens qui seraient tentés de venir directement s'approvisionner dans la colonie. En 1892, le directeur de la succursale calédonienne, Léon Grand, qui est alors à Paris, intervient au conseil d'administration :

« Sur la demande de Monsieur le Président, Monsieur Grand explique au Conseil les lignes principales du programme qu'il a suivi en Nouvelle-Calédonie pour empêcher tous les minerais de sortir et pour fournir au siège social les approvisionnements dont il avait besoin. Le système adopté a été en général celui de faire des contrats de livraisons avec de petits mineurs qui livrent à la société Le Nickel tous les minerais qu'ils extraient en se servant de

la main-d'œuvre dont ils peuvent disposer et qui se compose en grande partie de libérés »⁹.

Cette volonté de ne laisser échapper aucun minerai est telle que Grand a accepté que les contrats, nouveaux ou anciens, soient passés ou renouvelés « à des prix un peu supérieurs » avec le but avoué « d'empêcher l'exportation des minerais par une voie étrangère »¹⁰.

Le deuxième intérêt de la société à acheter des minerais auprès des petits mineurs ou de leur amodier un certain nombre de ses concessions, est d'augmenter ses envois de minerais et valoriser son domaine minier sans disperser ses forces ou devoir s'attacher un trop grand nombre d'ouvriers qu'elle serait en peine d'occuper en période de récession. En janvier 1891, Léon Grand annonce au conseil qu'aux propositions qui lui ont été faites de racheter des mines de nickel récemment découvertes sur la côte ouest, il a préféré « faire des contrats pour l'extraction des minerais sur cette côte ». Grand juge que ces mines sont trop éloignées de la mer, mais aussi trop excentrées par rapport à Thio. Les concessions de nickel amodiées à des petits mineurs sont presque toujours situées hors du centre de Thio. En 1892, la société Le Nickel confie l'exploitation des mines Boa Kaine et Mammouth (Canala) à Bouteiller, celle de la mine Claire (Kouaoua) à Jeantet et celle de la mine Guyenne (Koniambo) à Koch. De même, au début du XXe siècle, la mine Les Roches (Serrié, 1904-1905), la mine Française (Charpentier, 1904), la mine Kaala (Ducros, 1904-1908) et la mine Ouazanghou n°1 (Vieux, 1906-1908) se trouvent respectivement à Ny, à Poro et sur la côte Ouest à Kaala-Gomen. En revanche, bien qu'elles soient situées à Thio, les mines Toumourou et Caroline sont aussi confiées à des petits mineurs nommés Darras et Gap (1904-1908 et 1905-1907). Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles sont localisées un peu en marge du système d'exploitation mis en place par la société Le Nickel à Thio.

En outre, la société Le Nickel possède des mines de cobalt qu'elle amodie systématiquement à des petits mineurs. En 1905, année pendant laquelle le nombre de concessions exploitées pour le cobalt atteint son maximum mais où la production est déjà fortement en retrait par rapport à son apogée de 1903, la société Le Nickel fait travailler 25 de ses concessions de cobalt par des petits mineurs. La plupart d'entre elles se trouvent dans le sud de la colonie. Mais il arrive que la société laisse un petit mineur chercher du cobalt sur des mines déclarées pour du nickel mais qu'elle a laissées temporairement en sommeil. C'est le cas de la mine Saint-Martin sur le Plateau de Thio que la société exploite pour le nickel en 1904- 1905, et qu'elle loue au nommé Cassou pour l'extraction du cobalt pendant les deux années suivantes.

Mais surtout, et c'est là son troisième intérêt, le recours aux petits mineurs permet à la société de pallier en partie les retards de réaction de la succursale par rapport aux besoins du marché, dans un sens comme dans l'autre, en s'efforçant d'annuler les contrats de livraison en cours en période de baisse d'activité, et en les multipliant lors des reprises.

Par exemple en 1891, Léon Grand, passe des contrats afin de porter la production de minerais de nickel à 50 000 tonnes grâce aux 12 000 tonnes que devraient livrer les contractants. Cependant, la société s'est assurée que la durée de ces contrats arrive à échéance au 31 décembre 1893. Cette précaution se révèle être très utile quand le marché commence à être encombré à l'automne 1892. Il est alors demandé à Léon Grand de ne pas

⁹ Archives de la société Le Nickel-SLN, Paris, procès-verbaux des séances du conseil d'administration, 27 juin 1892. Les libérés sont les forçats assignés à résidence dans la colonie après avoir purgé leur peine.

¹⁰ Archives de la société Le Nickel-SLN, Paris, procès-verbaux des séances du conseil d'administration, 25 mai 1891.

renouveler les contrats. Quand la crise s'approfondit au cours de l'année 1893, la direction s'aperçoit qu'elle risque de se retrouver avec un stock de 100 000 tonnes de minerais car une clause des contrats prévoit que la société Le Nickel est tenue de prendre tous les minerais existant sur le carreau au 31 décembre 1893. Grand parvient à trouver un arrangement avec l'ensemble des petits mineurs afin que seuls les minerais livrés avant le 31 décembre soient pris en compte. Et quand vient la reprise de 1898, les petits mineurs sont de nouveau sollicités mais à travers des contrats limités à deux ans.

Quelle est l'importance de leur activité ? Jusqu'à l'orée du XX^e siècle, nous ne disposons pas de données statistiques régulières du service local des mines. Seules les archives de la SLN nous donnent quelques indications parcellaires sur l'activité des petits mineurs à travers les contrats qu'elle a pu passer avec eux pour les années 1888-1903. Des données diverses collectées dans des archives publiques nous permettent de compléter notre documentation pour la période 1904-1914. À travers ces données nous ne connaissons que l'importance des livraisons de minerais des petits mineurs pour la seule société Le Nickel et non leur production totale. Nous employons le terme de « contractants » car ces livraisons pouvaient être effectuées selon plusieurs cas de figure : ventes, amodiation, tâcheronnage. En outre, une partie notable des livraisons de minerais proviennent de sociétés locales concurrentes ou de négociants qu'on ne peut pas ranger dans la catégorie des petits mineurs. De 1904 à 1914, nos données ne portent que sur des livraisons effectuées par des tâcherons qui exploitent des concessions appartenant à la société Le Nickel. C'est donc une image partielle de l'importance des petits mineurs dans la fourniture de minerais à la société Le Nickel que fournissent les deux graphiques suivants.

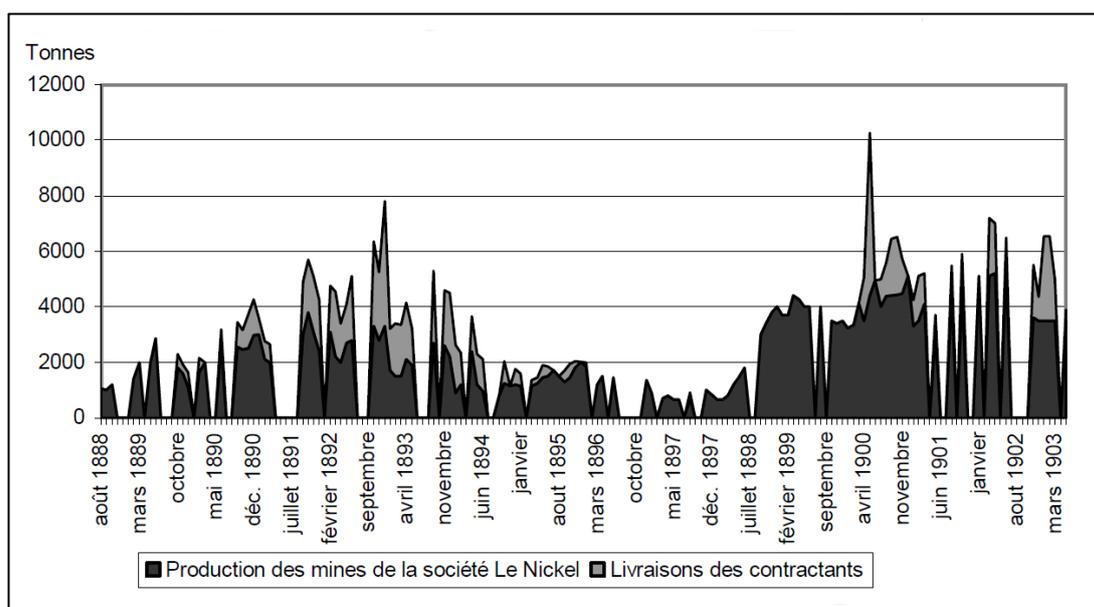


Figure 3 : Production mensuelle de minerais de nickel de la société Le Nickel (source : procès-verbaux du conseil d'administration de la société Le Nickel)

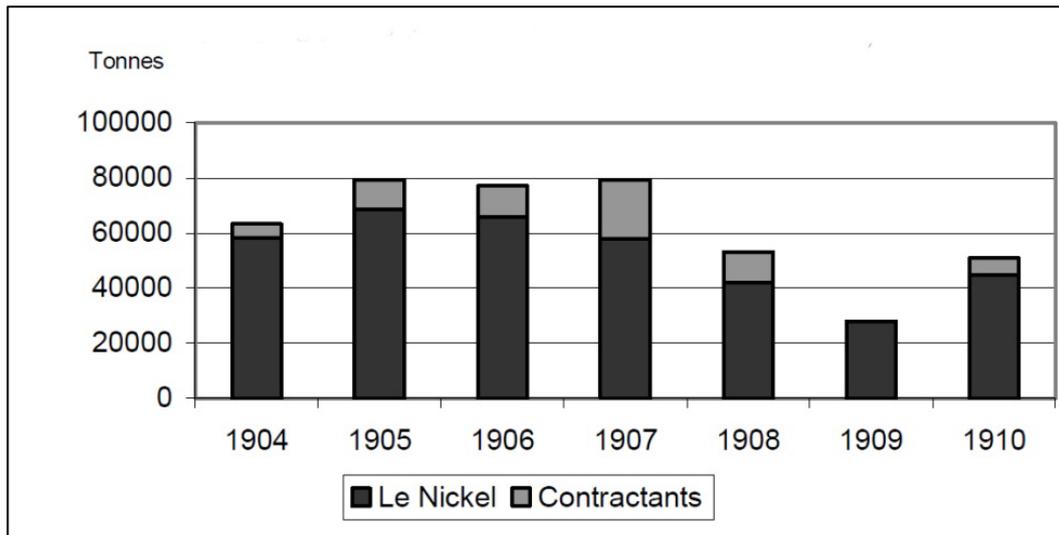


Figure 4 : Répartition de la production totale des concessions de la société Le Nickel (sources : CAOM TP326. Services des mines de la Nouvelle-Calédonie)

Ces résultats demeurent parcellaires car ils ne concernent que la société Le Nickel. Qu'en est-il des relations des petits mineurs avec l'autre grande société minière et métallurgique mise en place par la maison Ballande en 1910 ? Quoi qu'il en soit, un fait est certain : les minerais des petits mineurs sont destinés à l'industrie locale. Les petits mineurs ne sont alors pas des exportateurs de minerais. Soit ils alimentent les usines de fusion locales quand elles existent, soit leurs minerais sont exportés par la société Le Nickel pour approvisionner ses usines européennes.

Les conditions auxquelles les contrats sont passés dépendent logiquement de l'état du marché du nickel. Cependant, les particularités de l'économie minière calédonienne viennent perturber la loi de l'offre et de la demande. La société Le Nickel est prête à payer plus cher les minerais afin de s'en assurer l'exclusivité. À contrario, étant donné l'éloignement des centres industriels, les petits mineurs dépendent largement des sociétés capables d'exporter ou de traiter leurs minerais. La société Le Nickel étant quasiment seule maîtresse du marché du nickel calédonien de 1889 à l'orée du XX^e siècle, les petits mineurs n'ont d'autre choix que de se plier à ses conditions. En outre, la société Le Nickel est longtemps la seule à disposer d'un laboratoire d'analyses dans la colonie. Il faut attendre juillet 1892 pour qu'un laboratoire de chimie indépendant ouvre ses portes à Nouméa. Jusqu'à cette date le seul recours des petits mineurs est d'envoyer un échantillon en Australie, ce qui coûte cher et prend beaucoup de temps. De toute façon la plupart d'entre eux n'ont guère la faculté de refuser les conditions imposées par Le Nickel car ils n'ont pas les moyens d'attendre pour réaliser le produit de leur travail et n'ont guère d'alternative pour écouler leurs minerais. Dans un rapport consacré à l'activité minière de la colonie, l'ingénieur des mines Félix Benoît signale le cas de Lochet petit exploitant de la mine Paula n°3 à Canala et contractant de la société Le Nickel. Lochet conteste la teneur de 6 % établie par le laboratoire de la société pour une livraison de 1 000 tonnes. Il fait faire une analyse contradictoire qui révèle une teneur bien plus élevée de 8,75 %. Benoît ajoute que « malheureusement, M. Lochet n'attendit pas les résultats de cette analyse pour arrêter l'exploitation de la mine » au début de l'année 1892¹¹.

¹¹ Félix Benoît, "Étude sur les mines de nickel de la Nouvelle-Calédonie", Bulletin de la Société de l'Industrie Minérale, 3e série, tome VI, 1892, Saint-Etienne, p. 787-801.

Étant donné la brièveté des contrats, la situation des petits mineurs demeure précaire. Il semble que de nombre d'entre eux ne font pas enregistrer les contrats afin de ne pas payer des droits d'enregistrement jugés trop lourds. En cas de litige ou de dénonciation unilatérale de leur contrat par leur acheteur, ils se trouvent désarmés pour faire valoir leurs droits sauf à payer un droit double une fois expirés les délais de versement du droit d'enregistrement initial¹² La précarité de leur activité dissuade-t-elle les petits exploitants de persévérer dans la mine ? Apparemment non pour la plupart d'entre eux. Il faut garder à l'esprit que nous sommes en présence d'un monde mouvant et que la mine n'est souvent pour certains d'entre eux qu'une activité parmi d'autres. Elle peut se limiter au temps d'une période de croissance, quitte à se replier sur d'autres activités en attendant le boom suivant. Au début du XX^e siècle, il semble qu'il soit de plus en plus difficile pour les petits exploitants de continuer leur activité sans avoir à en passer par l'une ou l'autre des grosses sociétés locales. Voici ce qu'écrit en 1913 un lecteur anonyme du Bulletin du Commerce en 1913 :

« La concurrence à l'exportation me paraît devenir impossible. Supposons qu'un industriel européen veuille acheter des minerais en Calédonie, malgré ces prix élevés : il n'en trouverait pas ; voici pourquoi : Il n'existe plus de petits mineurs indépendants, ayant du minerai à placer par contrat. Ce ne sont pas ceux qui ont réalisé qui voudraient recommencer l'aventure ; ils ont l'expérience. Il reste bien encore quantité de propriétaires d'excellentes petites mines, mais ils ne possèdent pas les capitaux nécessaires pour entreprendre une exploitation intensive comme on l'exige, c'est-à-dire par chargement complet de navire. Et quant à trouver sur place le crédit nécessaire pour entreprendre cette exploitation, je ne vois pas qui ouvrira sa caisse ? Ce n'est pas l'unique banque que nous possédons ni nos grosses maisons de commerce qui au temps jadis se prêtaient à ce genre d'opérations : certaines sont intéressées avec les sociétés existantes et d'autres ont pris la précaution d'interdire les affaires minières dans leurs statuts de société »¹³.

Le coût élevé du fret, leur production trop faible et le manque de capitaux empêchent les petits mineurs de trouver directement preneur en Europe. D'un autre côté, la présence d'une grande société comme Le Nickel, leur permet de trouver aisément le moyen d'écouler leur production, même si c'est au prix d'une large dépendance.

La plupart des petits mineurs ont une existence très modeste. Ils vivent en brousse, dirigent une équipe très réduite et peuvent eux-mêmes directement participer aux travaux. On peut citer Descot et Cassou qui exploitent des concessions à Thio, ou Bouteiller de Canala dont la condition initiale de libéré colle à la peau. Il n'y a guère de jours où la rubrique "Mouvements du port" du journal La France Australe ne signale des livraisons de minerai destinées au Nickel comme dans cet entrefilet du 28 mai 1893 : « Par vapeur Active, venant de Canala. 50 tonnes de minerai de nickel provenant de la mine Lucien par M. Lupin à la société Le Nickel ». Il y a le cas un peu différent de Fullet, colon qui a développé un domaine agricole prospère à Nakéty et qui a racheté la mine Bienvenue qu'il exploite avec le même succès. La vente de ses minerais lui occasionne de nombreux démêlés avec la société Le Nickel. Certains petits mineurs mènent plusieurs exploitations de front. En 1908, les frères Vieux qui travaillent les mines Ouazanghou n°1 et Kaala pour le compte du Nickel, exploitent aussi la mine voisine, Espérance, pour leur compte personnel.

De 1880 à 1914, les petits mineurs sont dépendants de la société Le Nickel pour qui ils jouent un rôle d'ajustement de la production locale selon ses besoins face aux à-coups du marché. Par ailleurs, c'est à eux que revient l'exploitation des autres substances comme le

¹² La France Australe, 9 mai 1893.

¹³ Le Bulletin du Commerce, 22 novembre 1913.

cobalt ou le chrome. À la veille du déclenchement de la Première Guerre mondiale leur part dans la production minière est déjà devenue très faible.

3.2.1.3. À partir des années 1930 : la réapparition des petits mineurs avec le démarrage des exportations de minerais

La guerre provoque une forte baisse de la production minière calédonienne. D'une part de nombreux ouvriers et cadres sont partis au front, d'autre part les communications avec la métropole sont devenues difficiles en raison de la réquisition des navires et de la guerre sous-marine. Dans les années 1920, la société Le Nickel et la maison Ballande font quasiment jeu égal en ce qui concerne la production de minerais et de mattes. Toutes deux ont recours à une importante main-d'œuvre engagée d'origine asiatique et disposent de moyens de production suffisants. Les effets de la crise de 1929 conduisent les deux sociétés à regrouper leurs actifs au sein d'une société commune, Calédonickel, en 1931. En 1937, la société Le Nickel absorbe l'ensemble des actifs et devient de nouveau hégémonique. De 1914 au début des années 1930, les rapports du service des mines indiquent que toute la production de minerais de nickel provient des mines des deux sociétés dominantes¹⁴.

Il faut attendre le milieu des années 1930 pour que le marché du nickel connaisse une reprise générale. Cette reprise est attisée par une véritable « faim » de nickel de la part de l'Allemagne nazie et du Japon qui se lancent dans une course aux armements effrénée. Ces deux pays se tournent vers la Nouvelle-Calédonie pour trouver le nickel indispensable aux aciers destinés aux armements.

En 1936, un courtier de mines nommé Burkard s'installe à Nouméa pour acheter du minerai destiné à Krupp. Dans le même temps, plusieurs agents japonais viennent aussi s'installer dans la colonie pour acheter des minerais pour le compte de deux sociétés japonaises concurrentes¹⁵. Les prix d'achat offerts très attractifs permettent à des « petits mineurs » (telle est l'appellation qui perdure) d'envisager une exploitation viable et même très rémunératrice. Effectivement comme l'écrit le directeur du Nickel en Nouvelle-Calédonie Albert Rapadzi :

« Les prix offerts par les acheteurs étrangers, – qui finirent du reste à s'entendre – étaient tels qu'ils devaient normalement engendrer sur le marché naissant du nickel à Nouméa, un engouement assez marqué... Ces prix correspondaient à peu près, à cette époque, à 2 fois ½ les propres prix de revient du minerai de même qualité extrait par la société Le Nickel sur ses propres chantiers, et rendus par voie de mer à l'usine de la pointe Doniambo »¹⁶.

Plusieurs petits mineurs se lancent dans l'exploitation de gisements soutenus par la maison Ballande qui fournit le matériel nécessaire gagé sur la production à venir. La société Le Nickel (qui est encore au sein de Calédonickel) s'inquiète de l'arrivée d'acheteurs et d'exploitants ainsi que du développement d'exploitations dont les produits lui échapperaient, ce qui pourrait mettre à mal sa domination. Elle propose donc aux petits mineurs qui ne désirent pas traiter avec des acheteurs étrangers de leur acheter des minerais. Cependant,

¹⁴ Seuls des gisements de chrome font alors l'objet d'exploitations menées par des petits mineurs indépendants.

¹⁵ En outre, en cette même année 1936, une société à capitaux japonais, la société minière de l'Océanie, est formée pour l'exploitation d'une mine acquise à Kua.

¹⁶ Archives de la Nouvelle-Calédonie, Fonds Le Nickel-SLN 35J 218, lettre confidentielle n° 240 du 25 mai 1941.

le siège parisien impose à la succursale calédonienne de limiter ces achats à 10% de sa propre production.

Tableau 3 : Les trois contrats passés par la société Le Nickel avec des petits mineurs en 1936

Dates	Petit mineur	Mines	Propriétaires	Quantité totale à + ou - 10%	Teneur Ni+Co	Prix du kg de métal contenu
24 avril 1936	De Greslan	Les Carrières	Michel Villaz	5000 t.	4,60 %	1,70 F au pied de la mine
27 juillet 1936	Lafleur	Bienvenue	Chalas	5000 t.	4,50 %	2,35 F FOB Chaland
4 septembre 1936	Renard	Lisette	Société Le Chrome	5000 t.	4,60 %	2,20 F FOB Chaland

À la veille de la guerre, deux catégories de petits mineurs apparaissent : ceux qui ont passé des contrats avec la société Le Nickel (Lafleur, Mary, Porcheron) et ceux qui demeurent indépendants de la société Le Nickel mais qui sont contrôlés pour la plupart par les Établissements Ballande via les avances de matériels qu'ils leur consentent (Brunelet, Nickelore¹⁷, De Greslan, Gressoli).

On le voit, bien qu'étant considérés comme des petits exploitants indépendants, les petits mineurs restent en réalité très dépendants des deux sociétés qui ont dominé l'industrie locale du nickel depuis 1910 mais opèrent donc avec les contractants selon des modalités différentes, peut-être en lien avec leur cœur d'activité et culture d'entreprise. D'un côté, la société Le Nickel assure un prix intermédiaire entre son propre prix de production et celui offert par les agents étrangers. D'un autre côté, la maison Ballande qui a conservé un domaine minier conséquent, remet un pied dans l'activité minière en fournissant les petits mineurs à crédit. Ces derniers ont un découvert qui se creuse dangereusement car la maison Ballande leur vend des denrées au prix fort et ponctionne un intérêt de 8 à 9% l'an sur les avances qu'elle consent. Cependant, elle les incite à poursuivre leur activité en faisant miroiter le placement assuré de leur production. Certains suspendent tout de même leur activité ou jettent l'éponge.

Première difficulté : le paiement des livraisons. En septembre 1938, la société Nickelore suspend ses livraisons au groupe japonais Kirazawa auquel elle a déjà livré 1 300 tonnes de minerai qui n'ont pas encore été payées. Cela s'explique probablement par la décision du gouvernement japonais de limiter la sortie des devises du Japon. Les petits mineurs craignent alors de ne pouvoir être payés. Autre cas de figure : en mai 1939, Clément Brunelet dont le découvert auprès de la maison Ballande atteint 900 000 francs, cède ses exploitations à cette dernière et entre à son service. Troisième exemple : à la même époque, la maison Ballande met aussi la main sur Nickelore. Elle se rembourse en récupérant les parts de l'un des deux associés, Darche, qui doit quitter la société. Autre situation : en mai 1939, Clément Brunelet dont le découvert auprès de la maison Ballande atteint 900 000 francs, cède ses exploitations à cette dernière et entre à son service. Troisième exemple : à la même époque, la maison Ballande met aussi la main sur Nickelore. Elle se rembourse en récupérant les parts de l'un des deux associés, Darche, qui doit quitter la société. Ballande va donc participer directement à l'exploitation des mines et à l'exportation des minerais.

La déclaration de guerre en Europe en septembre 1939 vient compliquer la situation. Les exportations vers le Japon deviennent plus aléatoires et moins rémunératrices. Elles sont

¹⁷ Nickelore est le nom de la société formée par deux petits mineurs associés nommés Darche et Grolet.

soumises à l'autorisation du gouvernement local qui veut s'assurer que les minerais seront bien employés dans le pays de destination (c'est-à-dire le Japon) et ne seront pas réexpédiés vers l'Allemagne¹⁸. En outre, une taxe de 12,5 % sur les exportations de minerais est votée. Cela pousse les petits mineurs à se tourner vers la société Le Nickel. Mais cette dernière refuse d'augmenter ses prix d'achat. C'est là qu'intervient en novembre 1939 un « syndicat des petits mineurs » pour infléchir cette position. Les petits mineurs demandent au gouverneur de transmettre leurs doléances à Paris. Ils réclament que la société Le Nickel traite tous leurs minerais et que l'État paie la différence entre le prix qu'elle consent à payer et celui des contrats passés avec l'étranger que les événements ne permettent plus d'honorer. Ils menacent de fermer leurs exploitations. Cette démarche ne donne aucun résultat, la société Le Nickel refusant toute modification de son barème d'achat et l'État ne voulant pas assumer une charge financière qu'il ne juge pas pertinente. L'incertitude prévaut alors, d'autant plus que le gouvernement interdit totalement toute exportation de minerais de nickel d'avril à août 1940. Face à cette situation, alors que les négociations avec les Japonais reprennent, le syndicat des petits mineurs dépêche l'un de ses membres, Porcheron, en Australie pour tenter d'y trouver des acheteurs¹⁹. C'est qu'en effet avec les événements d'Indochine²⁰ et le refus de la société Le Nickel d'augmenter ses stocks, les petits mineurs craignent de voir tous leurs débouchés se fermer. De nouveau, cette démarche reste sans lendemain et les exportations vers le Japon continuent à un rythme élevé (20 000 tonnes pour le seul mois de janvier 1941) jusqu'à ce que l'exportation vers le Japon soit définitivement interdite en février 1941.

Les exportations de minerais de nickel qui débutent en 1936 ont principalement été dirigées vers le Japon, puis très secondairement en Allemagne. De 1936 à 1941 le Japon a reçu 84 % des exportations calédoniennes de minerais de nickel contre 13 % pour l'Allemagne vers laquelle les exportations s'arrêtent en 1939²¹.

En 1941, au moment où l'interdiction d'exporter est définitive, les petits mineurs représentent environ 17% de la capacité de production de minerais de nickel qui s'établit comme suit :

Tableau 4 : Répartition de la capacité de production en 1941

Producteur	Quantité (en tonnes)	Teneur en métal
Société Le Nickel	370 000	Plus de 3,75 %
Contractuels de la société Le Nickel (Lafleur, Mary, Porcheron)	36 000	Plus de 3,75 %
Petits mineurs indépendant mais contrôlés par les Établissements Ballande	50 000	De 3,5 à 3,75 %
Société minière de l'Océanie (à capitaux japonais)	36 000	3,5 %

¹⁸ D'après un article à paraître bientôt, cette crainte est tout à fait justifiée car effectivement des lots de minerais calédoniens sont acheminés du Japon vers l'Allemagne par le transsibérien.

¹⁹ Dès le mois de juillet 1940, Paul Vois, le directeur de la société Le Nickel en Nouvelle-Calédonie, s'est rendu en avion en Australie pour trouver les débouchés et les approvisionnements indispensables alors que les communications sont complètement coupées avec la métropole. C'est lors de son retour en Nouvelle-Calédonie à bord de l'un des navires de la société Le Nickel, le Notou, que Paul Vois et ses compagnons du navire sont faits prisonniers par un navire pirate allemand qui a arraisonné puis coulé le Notou

²⁰ Le Japon se lance à l'assaut de l'Indochine en septembre 1940.

²¹ Ces données ne tiennent pas compte des teneurs dont les valeurs sont très voisines. Les autres exportations de minerais concernent l'Australie et la France.

Tous les exploitants souhaitent continuer leur activité car, hormis le profit qu'ils peuvent en tirer, ils ont en charge des engagés asiatiques, et apparemment, le gouvernement le souhaite aussi car il ne veut pas voir ces engagés au chômage.

Tous se tournent de nouveau vers la société Le nickel. Son directeur Paul Vois a obtenu en juillet 1940 la vente d'environ 7 000 tonnes de mattes par mois en Australie. Des accords sont aussi passés avec la société canadienne INCO, alors de très loin la plus grande entreprise de nickel au monde. Il est prévu que 450 tonnes de ces mattes envoyées en Australie seraient obtenues par la fusion de minerais fournis par les petits mineurs, soit environ 18 000 tonnes de minerai. Ce qui représente une baisse importante pour les petits mineurs. En outre, le prix d'achat imposé par INCO est nettement plus faible que les prix pratiqués avant 1941. Résultat : malgré de nouvelles démarches auprès des autorités – qui d'ailleurs restent vaines – la plupart des petits mineurs se résolvent à arrêter leurs exploitations et à attendre des jours meilleurs pour vendre leurs stocks. Certains d'entre eux semblent se replier sur l'exploitation de gisements de chrome et de manganèse. À la fin de l'année 1943, seuls les contractants de la société Le Nickel exploitent encore leurs mines.

Si le démarrage des exportations a relancé l'activité des petits mineurs, ceux-ci restent largement tributaires des deux sociétés dominantes Ballande et la société Le Nickel. Cette dernière demeure au centre du jeu. Elle passe des contrats avec un certain nombre de petits mineurs pour ne pas se laisser déborder, puis, étant donné qu'elle est la seule société à disposer d'une unité de transformation des minerais, elle devient le recours inévitable des petits producteurs à partir du moment où cessent les exportations. La baisse des quantités comme celle des prix met fin pour un temps à l'activité des petits mineurs.

3.2.1.4. Après 1945, des petits mineurs exportateurs qui deviennent plus indépendants.

Au lendemain de la guerre, la production minière subit le contrecoup de deux événements. Sur le plan local, le statut de résident libre est accordé aux engagés asiatiques qui, présents depuis la veille de la guerre, n'avaient pu rentrer dans leur pays à la fin de leur contrat en raison des hostilités. Un grand nombre d'entre eux quittent progressivement les chantiers de mine pour trouver des emplois moins éprouvants. Une crise de la main-d'œuvre s'ensuit. Si la société Le Nickel parvient à continuer d'exploiter ses mines (6 concessions en 1945-1946), les deux seuls petits mineurs qui étaient encore en activité, Lafleur sur la mine Bienvenue et Jules Maru sur une mine appartenant au même Henri Lafleur, doivent suspendre leurs travaux en juillet et août 1945. L'année suivante, seul Henri Lafleur produit du minerai sur la mine Good Luck pour le compte de la société Le Nickel.

Par ailleurs, une grève des charbonnages australiens provoque une pénurie de combustible qui conduit la société Le Nickel à fermer son usine de Doniambo de juillet 1945 à janvier 1947 (elle en profite pour la rénover) et à réactiver l'usine électrométallurgique de Yaté dont la production est irrégulière. La demande en minerais s'effondre sur le plan local. Quand l'usine de Doniambo redémarre, le mot d'ordre est de consacrer tous les produits nickélifères à la reconstruction de la métropole. Tous les minerais sont donc absorbés par l'usine. Il faut attendre quelques années pour que l'activité redémarre vraiment.

Durant les années 1950, les conditions d'exploitation changent radicalement avec l'introduction des pelleteuses, des bulldozers, des carry-all et des camions. L'utilisation de ces engins autonomes se généralise progressivement. Elle permet aux petits producteurs d'ouvrir des exploitations avec moins de main-d'œuvre. Les camions leur permettent d'évacuer beaucoup plus facilement les minerais. Ils gagnent grandement en souplesse. La société Le Nickel n'est pas en reste. Dans son centre de Thio qui représente 78 % de toute la production en 1951, à côté des lourds équipements qu'elle construit (transporteur par

câble du Plateau jusqu'au bord de mer et nouveau convoyeur pour le chargement des navires), elle achète trois pelles Lima et seize camions.

En cette année 1951, Henri Lafleur est toujours présent et continue de livrer ses minerais à la société Le Nickel. Un deuxième petit mineur apparaît en décembre 1951 : Paul Videault démarre deux exploitations à Poya et à Népoui dont le minerai est stocké car, comme l'indique le rapport du service des mines, il « est destiné à être exporté sur le Japon »²². Effectivement, à la suite du traité de paix de San Francisco que le Japon signe avec ses anciens ennemis en septembre 1951, les relations commerciales peuvent reprendre avec ce pays. En 1951, un premier chargement de minerai de nickel est expédié au Japon par la maison Ballande qui écoule ainsi les stocks accumulés depuis le milieu de la guerre sur les mines dont elle a pris le contrôle, notamment celles de Nickelore²³. Des courtiers réapparaissent à Nouméa. Les petits mineurs se multiplient. De nouveaux noms apparaissent comme Édouard Pentecost qui, ayant décroché un contrat avec un fondeur japonais, devient l'un des plus importants d'entre eux.

Après avoir stagné autour de 90 000 à 100 000 tonnes de 1946 à 1949, la production de minerais de nickel triple en l'espace de trois ans atteignant 320 000 tonnes en 1952. Le record de 1940 est dépassé en 1953, année où la production progresse de 59% par rapport à l'année précédente. Cet essor est principalement tiré par l'envol des exportations vers le Japon. De 1952 à 1953, la production des minerais destinés à la fusion a augmenté de 49% alors que celle des minerais destinés à l'exportation a progressé de 78 %. Tous les petits mineurs exportent leurs minerais. Même la société Le Nickel, qui se contente de ses propres minerais extraits à Thio et à Poya (mine Pin Pin) pour alimenter son usine de Doniambo, est autorisée à exporter des minerais pauvres de Thio. Elle est même mise à contribution pour compléter des chargements de Lafleur et de Porcheron à destination du Japon.

La fin des années 1950 est marquée par une récession qui frappe avec un certain décalage les économies américaine et japonaise (de mi-1957 à mi-1958) et l'économie française (d'avril 1958 à mars 1959). La baisse de la demande qui en découle frappe la Nouvelle-Calédonie. En 1958, la production de minerais (environ 600 000 tonnes) est divisée par trois par rapport à 1957 (1 800 000 tonnes). Mais la récession est de courte durée. L'année 1959 connaît une nouvelle progression très forte puisque cette année-là les exportations vers le Japon sont quatre fois et demie plus fortes que l'année précédente.

Avec la demande tirée par la croissance économique de l'après-guerre, la production calédonienne change d'échelle. De l'ordre de quelques centaines de milliers de tonnes avant la guerre avec un maximum de 476 000 tonnes en 1940, la production de minerais s'établit entre 2 et 3 millions de tonnes dans la première moitié des années 1960. À titre de comparaison, la production de la seule année 1966 (2 927 511 tonnes) dépasse celle de la décennie 1934-1943 (2 777 588 tonnes), période de reprise significative et, alors, de plus forte production depuis les origines. Il suffit que des circonstances particulières provoquent un déséquilibre du marché en défaveur de l'offre, pour que la production calédonienne franchisse un nouveau palier lors des années fastes du boom de 1967-1972. La demande croissante due à la guerre du Vietnam se conjugue avec une longue grève chez INCO. En 1967, la production de minerais bondit à près de quatre millions de tonnes et en 1972, alors que la demande fléchit, elle est encore de 5,5 millions de tonnes.

²² DIMENC, rapport annuel 1951, page 15.

²³ En cette même année 1951, la SLN a expédié un chargement de 50 tonnes de minerais au Canada. Et dès 1947, un chargement avait été envoyé aux États-Unis.

Cette explosion de la production conduit à la multiplication des ouvertures de mines par des petits mineurs toujours plus nombreux. La SLN²⁴ ouvre les centres de Kouaoua et de Poro et exploite – ou plutôt fait exploiter – diverses mines plus isolées généralement situées sur la côte ouest.

À quelques nuances près (notamment avec la création de l'usine de Poro pour la fabrication d'un produit concentré à destination de l'usine de Doniambo), le schéma mis en place dans les années 1950 demeure. Les petits mineurs qui n'ont pas de contrats avec la SLN expédient, à quelques rares exceptions près, toute leur production au Japon. Deux cas de figure se présentent : soit ils traitent directement avec les fondeurs japonais, soit ils passent par un exportateur de la place de Nouméa.

Quelques petits mineurs travaillent pour le compte de la SLN comme contracteurs ou tâcherons²⁵. Il arrive que la SLN achète des lots de minerais à des « tiers », comme indiqué sans plus de précision dans les rapports du service des mines. Il s'agit d'achats ponctuels auprès de petits mineurs sans contrat avec la SLN²⁶. Si, sur le plan quantitatif, la production des petits mineurs qui travaillent pour la SLN ne représente qu'un appoint pour la SLN, elle est importante sur le plan qualitatif car il s'agit de minerais plus riches et de composition différente dont la société a besoin pour obtenir le mélange adéquat qui convient pour alimenter ses fours de Doniambo. Ainsi en 1967, les 2 298 200 tonnes de minerais extraites par la SLN ont une teneur de seulement 2,70% alors que celle des minerais produits par les contracteurs et les tiers (472 883 tonnes) est de 3,16%.

En outre, la SLN exporte aussi une partie de sa production vers le Japon (minerais pauvres en provenance essentiellement de Thio mais aussi de Kouaoua et de Tontouta).

Enfin, fait nouveau, cette forte croissance conduit les sociétés minières à confier des tâches annexes à l'extraction elle-même à des sous-traitants indépendants. C'est ainsi qu'apparaissent les rouleurs indépendants.

À la fin du boom, en 1972, la production des petits mineurs, contracteurs de la SLN inclus, représente 44% de la production totale. Si l'on enlève la production des contracteurs de la SLN, cette part tombe à 35%. La SLN domine donc toujours la production locale même si sa part a baissé par rapport à la période précédant le boom.

Faute de données sur la répartition de la production par petits mineurs, on peut comparer les poids respectifs de la SLN, de ses contracteurs et des petits mineurs exportateurs en s'appuyant sur la répartition de la main-d'œuvre que fournit le rapport du service des mines. En 1972, la main-d'œuvre du secteur minier est répartie de la façon suivante :

Tableau 5 : Répartition de la main d'œuvre en 1972

Sociétés	Nombre d'employés	Part en %
Petits mineurs	747	36

²⁴ L'usage d'utiliser le sigle SLN pour désigner la société Le Nickel se généralise progressivement à partir des années 1950.

²⁵ Les deux termes de « contracteur » et de « tâcheron » semblent être alors indifféremment utilisés l'un pour l'autre dans les sources.

²⁶ DIMENC, rapport annuel 1966-1967, pp.78-80. En 1967, deux exploitants livrent des minerais à Doniambo à partie de mines que la SLN ne possède pas ou qu'elle n'a pas amodiée. Ces mines se trouvent à Thio (mines Aldo 26 et 30), à Dumbéa (mine Juliette) et à Saint-Louis (mine Karoola) et à Tontouta (sans précision). En tenant compte de tous les produits (y compris les concentrés de Poro), ces livraisons représentant 3.5 % de la totalité des minerais produits par la SLN, ses contracteurs et les tiers qui lui ont vendu du minerai.

SLN	1 110	55
Contracteurs de la SLN	176	9
TOTAL	2 033	100

À partir de 1970, la demande commence à fléchir et de nouveau la SLN va utiliser les contracteurs comme variable d'ajustement. Entre 1971 et 1972, elle maintient sa production alors que celle de ses contracteurs diminue de 30 %. Le rédacteur du rapport du service des mines de 1972 écrit : « cette diminution s'explique par la suspension de l'activité des contracteurs imposée par la conjoncture défavorable du marché du nickel dans le monde »²⁷.

Les petits mineurs exportateurs subissent aussi le contre coup de la baisse de la demande. Ils sont déjà beaucoup moins nombreux à poursuivre leur activité, et ceux qui parviennent à continuer voient leur production baisser. Entre 1971 et 1972, la baisse moyenne du nombre d'employés dans la mine est de 12,8%. Elle est surtout supportée par les petits mineurs indépendants qui voient leurs effectifs être réduits de 21% alors que dans le même temps les effectifs de la SLN et de ses contracteurs ne baissent que de 1,4%.

Il y a alors 15 petits mineurs indépendants exportateurs et 6 qui travaillent pour le compte de la SLN. Parmi ces derniers nous retrouvons Lafleur et Cheval qui, selon leurs exploitations, se retrouvent en position d'exportateurs ou de fournisseurs de la SLN.

La répartition des employés parmi les petits mineurs donne une image assez fidèle de leur importance respective dans l'activité minière de la Nouvelle-Calédonie à la fin du boom (Figure 5 et Figure 6).

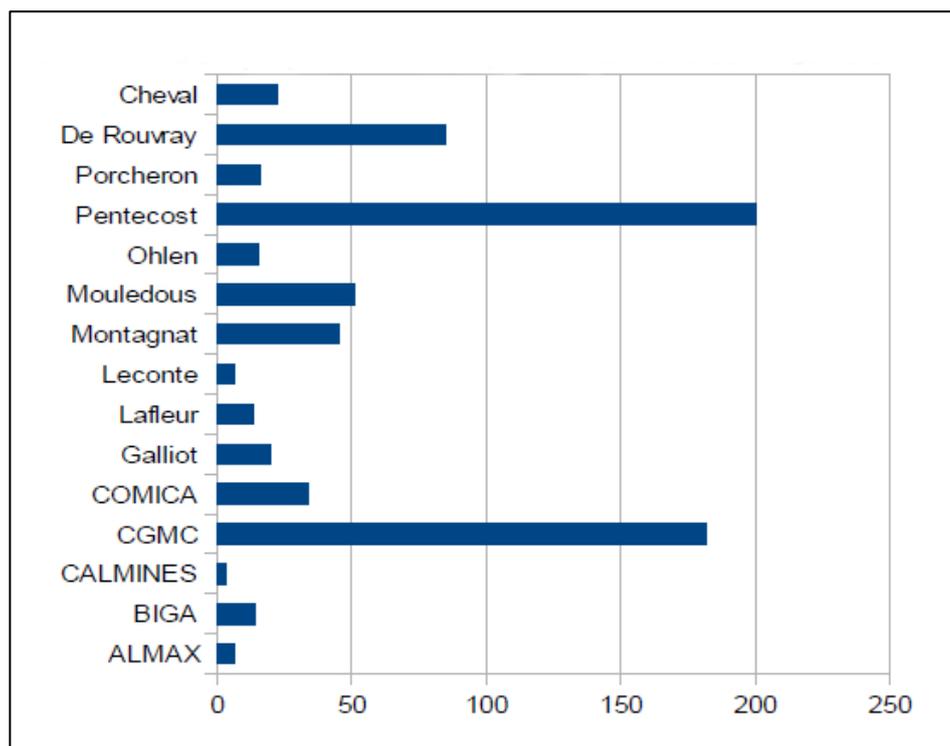


Figure 5 : Nombre d'employés chez les petits mineurs sans contrat la société Le Nickel en 1972

²⁷ DIMENC, rapport annuel 1972, page 81.

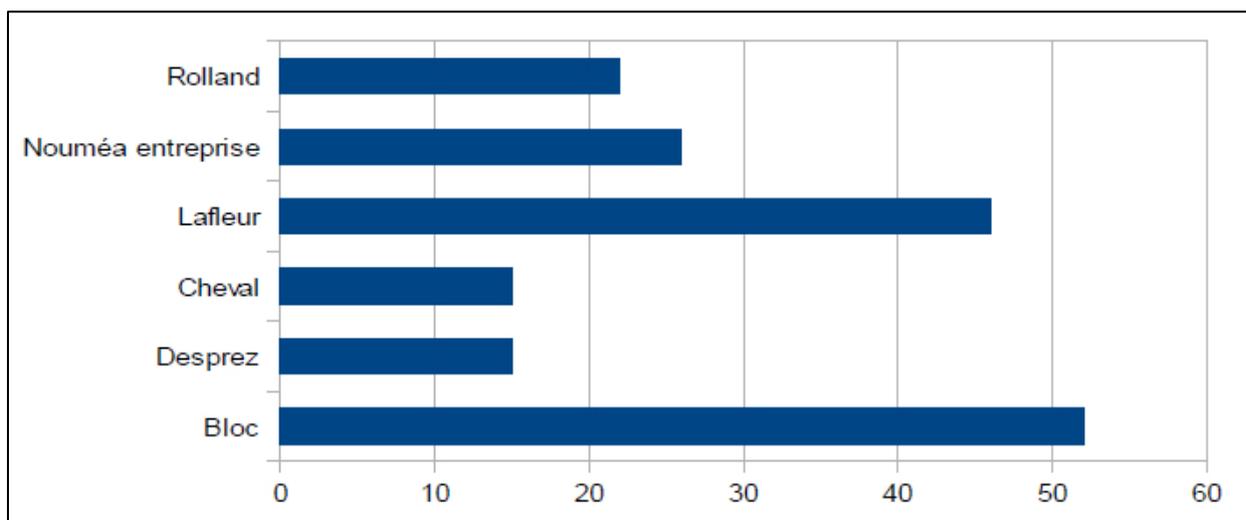


Figure 6 : Nombre d'employés chez les petits mineurs en contrat avec la société Le Nickel en 1972

3.2.1.5. Du boom à la fin des années 1980 : un secteur restructuré

Après les années exceptionnelles du boom, le marché du nickel entre dans une longue période de récession. La crise des années 1970 vient frapper un marché déjà encombré depuis 1971. La production totale de la Nouvelle-Calédonie passe du record historique de 7 722 000 tonnes en 1971 à l'étiage de 2 237 000 tonnes en 1983.

Le monde des petits mineurs est touché de plein fouet par la récession. Leur nombre décroît drastiquement à la fin des années 1970. Les effectifs des exploitations des petits mineurs qui n'ont pas de contrats avec la SLN s'effondrent passant d'environ 900-1 000 employés en 1971 à environ 200 au milieu des années 1980 (Figure 7). Certains noms familiers du monde de la mine calédonien disparaissent définitivement des tableaux statistiques du service des mines comme De Rouvray, Porcheron, Fricotté, Leconte, Mouledous, Galliot, Ohlen, Talon, Videault. D'autres se maintiennent, notamment les plus importants comme, par exemple, la CGMC (Compagnie Générale des Minerais Calédonien)²⁸, la SMSP, Montagnat ou Pentecost (dont l'activité, après la mort d'Édouard Pentecost en 1971, se poursuit à partir de 1973 dans le cadre d'une société anonyme dénommée SAM 3 NC). Certains dont l'activité a été interrompue, réapparaîtront modestement, et pour seulement quelques années, à la faveur des hauts niveaux retrouvés du début des années 1990. Enfin de nouvelles entités apparaissent : Nickel Mining Company et Nouméa Nickel commencent leurs activités en 1981. Nous assistons donc à une concentration du secteur.

²⁸ Groupe Ballande.

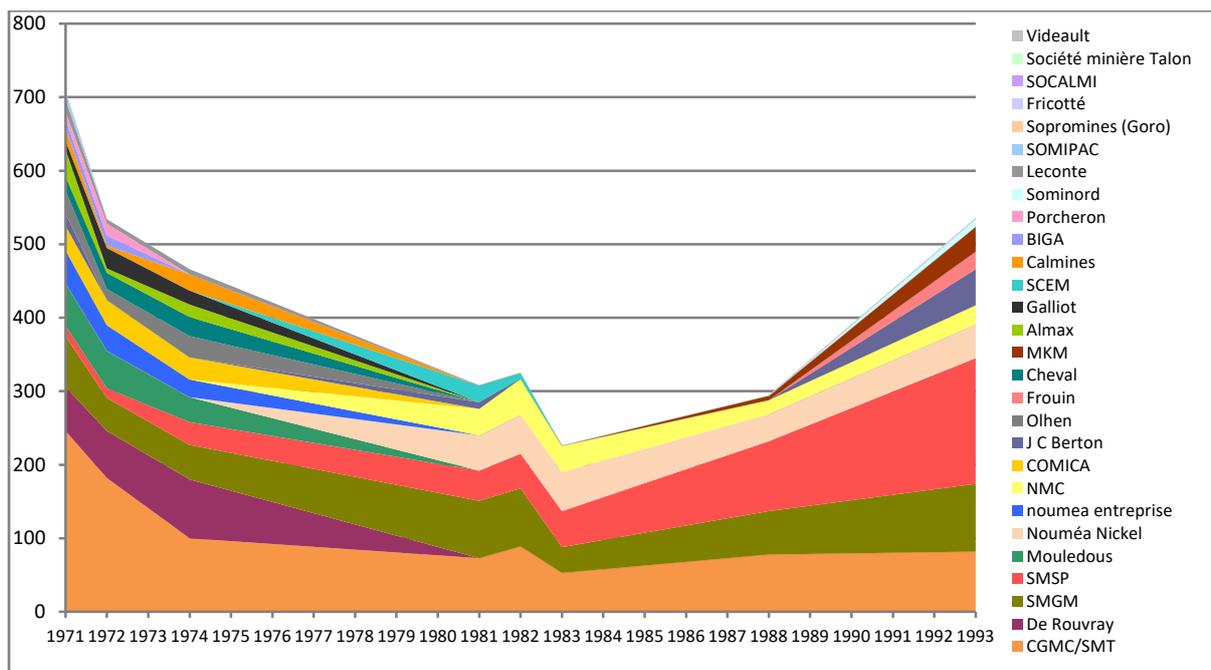


Figure 7 : Répartition des employés du secteur minier de 1971 à 1993, hors SLN (sources : rapports d'activité DIMENC)

La SLN elle-même connaît de profonds changements à la suite des difficultés auxquelles elle est aux prises. En 1974, elle passe sous le contrôle de l'État dans le cadre de plans de redressements successifs. À la suite d'une série de restructurations, elle devient, en 1985, la filiale calédonienne de la branche nickel du groupe Eramet.

La SLN continue de faire appel à des contracteurs, en l'occurrence la SMGM et Mai Kouaoua Mine à la fin des années 1980, qui complètent ses besoins en minerais pour alimenter l'usine de Doniambo.

À la même époque, Robert Frouin qui exploite la mine Michel 37 à Karembé, présente le cas particulier d'un contracteur qui produit des minerais destinés à être exportés par la CGMC. Hormis les contracteurs de la SLN, tous les petits mineurs sont des exportateurs. Les exportations sont toujours très majoritairement orientées vers le Japon. L'Australie constitue une destination très secondaire.

En 1988, avec près des deux-tiers de la production totale, la SLN (avec ses contracteurs) domine toujours largement l'extraction des minerais de nickel de la Nouvelle-Calédonie (cf. Figure 8).

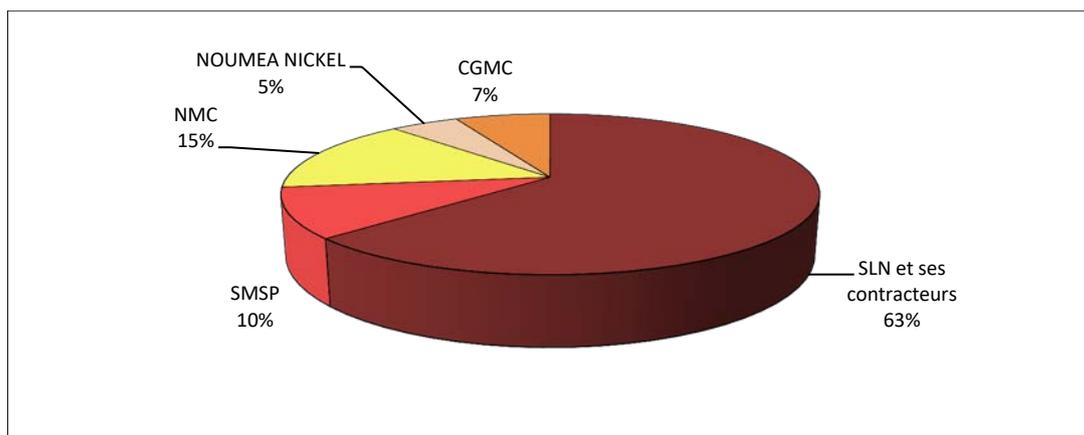


Figure 8 : La répartition de la production de minerais de nickel en 1988 (%)

3.2.1.6. Conclusion

Dès les premières années de l'exploitation des gisements de nickel qui débute en 1874, est apparue en Nouvelle-Calédonie une catégorie d'exploitants à qui l'usage local a donné le nom générique de « petits mineurs ». Ils sont constamment présents, même si leur activité est très variable en fonction des hauts et des bas du marché du nickel. Durant certaines périodes, ils se replient sur l'exploitation d'autres substances comme le chrome. C'est notamment le cas pendant la quinzaine d'années qui sépare la fin de la Première Guerre mondiale du milieu des années 1930.

Si le terme de « petit mineur » est aujourd'hui équivalent à celui d'« exportateur de minerais », il n'en a pas toujours été ainsi. Après les tout débuts de l'exploitation du nickel qui voit de nombreux prospecteurs et mineurs se lancer dans la fièvre du nickel avant de tout perdre durant la crise qui se déclare en 1877, les petits mineurs sont, jusqu'à la Première Guerre mondiale, des producteurs indépendants dont les minerais sont destinés à la toute puissante société Le Nickel qui exporte ses minerais vers ses usines européennes. À la fin de la période, il est possible que les petits mineurs fournissent aussi la maison Ballande qui a établi en 1910 une activité métallurgique locale, la Société des Hauts Fourneaux de Nouméa, ainsi qu'une filière complète en Europe et aux États-Unis.

Après la Première Guerre mondiale, les deux compagnies métallurgiques se suffisent à elles-mêmes pour alimenter leurs usines. Il n'y a pas de minerais de nickel extraits par les petits mineurs. Il faut attendre le milieu des années trente pour que la demande en nickel dans le cadre de la course aux armements qui précède la Deuxième Guerre mondiale suscite un mouvement d'exportation vers le Japon et l'Allemagne. Mais une grande partie des minerais extraits par les petits mineurs est, soit captée par la société Le Nickel, soit contrôlée par la maison Ballande. Donc si les exportations vers le Japon et l'Allemagne ont provoqué la réapparition des petits mineurs dans la production de minerais de nickel, ils n'en sont pas tous pour autant des exportateurs.

C'est en 1952 que commence vraiment un très important courant d'exportation des minerais de nickel calédoniens à destination des fondeurs japonais. La plupart des petits mineurs deviennent donc bien des exportateurs de minerais crus face à une SLN qui exploite ses mines afin d'alimenter son usine de Doniambo dont les mattes sont expédiées en Europe et dont la production croissante de ferronickels est expédiée aussi en partie vers le Japon.

Mais cette division générale du secteur nickel calédonien entre des exportateurs de minerais et la SLN comporte des exceptions. La SLN fait appel à des contracteurs pour compléter ses

besoins en minerais. Il arrive que des petits mineurs vendent leur production à la SLN. Et enfin, cette dernière exporte aussi des minerais crus vers le Japon.

Même si la SLN ne domine plus les petits mineurs, devenus des sociétés solides, comme elle l'a fait pendant près d'un siècle, elle est encore au centre du jeu. D'une part, elle domine la production locale et recourt aux petits mineurs qui trouvent là un débouché complémentaire à leurs exportations vers le Japon. D'autre part, elle trouve auprès des petits mineurs un complément indispensable à sa propre production et la capacité d'ajuster rapidement sa production aux à-coups du marché.

Les petits mineurs sont bien devenus des exportateurs de minerais à partir des années 1950. Mais il leur est arrivé de fournir des minerais à des opérateurs métallurgiques locaux. C'est la règle avant 1950, c'est souvent le cas après. Si leur rôle essentiel d'exportateur de minerais est bien avéré, il n'en a donc pas été toujours de la sorte. Sur l'ensemble de la période des origines au boom de la fin des années 1960, le critère intangible pour les distinguer des autres opérateurs est qu'ils ne transforment pas les minerais qu'ils extraient. L'autre caractéristique, héritée des premiers temps, est la farouche volonté d'être des producteurs indépendants. Sur l'ensemble de cette période considérée ici, ce qui n'est plus vrai aujourd'hui, c'est bien essentiellement par opposition à la société Le Nickel qu'il est aisé de les distinguer au sein de l'industrie minière calédonienne jusqu'à la fin des années 1980, les établissements Ballande occupant une place à part dans ce paysage, de par leur rivalité avec la SLN, leur involution de métallurgiste à mineur, et les modalités spécifiques de leur relation avec leurs contractants.

Au-delà de la définition en creux des « petits mineurs » par opposition aux gros que seraient la SLN ou la maison Ballande, certains éléments semblent devenir fondateurs pour les entreprises qui s'auto-désignent ainsi aujourd'hui, comme l'export ou la volonté d'être indépendants.

La partie qui suit, rédigée plus spécifiquement par Christine Demmer, approfondit la réflexion sur la manière dont se construisent et se croisent les critères déterminant l'appartenance à la catégorie des « petits mineurs » ainsi que les éléments pratiques qui peuvent les mettre à l'épreuve, et enfin comment l'émergence de revendications pour l'accès au statut de mineur questionne l'actualité de la catégorie « petit mineur ».

3.2.2. LA CATÉGORIE « PETIT MINEUR » AU PRISME DES REVENDICATIONS NATIONALISTES²⁹

3.2.2.1. Piste explorée : l'examen d'une catégorie

Pour rappel, les trois questionnements principaux du projet étaient :

1. Quels sont les traits qui caractérisent la catégorie de « Petits mineurs » par rapport aux autres entreprises d'extraction minière ?
2. Quelles sont les normes et l'organisation des relations de travail au sein de ces entreprises ? Comment s'insèrent-elles dans la filière ?
3. Quelles sont les formes d'insertion de ces entreprises dans les arènes sociales, politiques, économiques aux différents échelons, du local au national ?

²⁹ Partie spécifiquement rédigée par Christine Demmer, Chargée de recherche CNRS.

Je suis partie du cahier des charges du projet sans *a priori* sur l'enquête que je voulais mener en priorité. Toutefois j'avais l'intention d'approcher ces questions (ensemble ou séparément) selon deux angles.

1/ Ma première idée consistait à chercher à comprendre le fonctionnement du travail des extracteurs miniers pour appréhender d'éventuelles différences dans les politiques de l'emploi, l'organisation du travail en interne ou encore les modalités de recours à la sous-traitance entre les multinationales et les entreprises qui s'apparentent encore à des entreprises familiales. J'ai choisi le site de Nakety qui semblait pouvoir me permettre d'accéder plus facilement aux employés et sous-traitants locaux par ma connaissance plus approfondie de la commune au sein de laquelle j'ai déjà mené d'autres recherches par le passé. C'est dans ce contexte que j'ai commencé par enquêter sur les « mines Ballande » (SMT) à Nakety (SMN) ainsi que sur la mine GEMINI. J'ai pu mener d'intéressantes observations sur le travail d'extraction et assister à un chargement de minéralier tout en rencontrant les directions et certains employés de ces entreprises. Mais ce travail, relatif à l'identification d'éventuelles spécificités organisationnelles de chacune des entreprises, s'apparente à de la sociologie des organisations qui ne relève pas de mes principaux centres d'intérêts de recherche.

2/ Ma seconde entrée – sur laquelle porte ma contribution au présent rapport – est plus en phase avec mes préoccupations d'anthropologue politique. Elle consiste à vouloir interroger la pertinence - et ce que recouvre - l'identification d'un groupe qualifié au 19^e siècle de « Petits mineurs » qui, bien que n'englobant plus autant d'entreprises qu'autrefois continue d'exister (avec certains de ces mineurs historiques mais également avec d'autres qui ne le sont pas). Il s'agit alors de prendre au mot l'adjectif « petit » accolé au terme mineur pour mieux interroger ensuite la persistance d'un groupe dans la durée en se demandant si l'appellation a conservé son sens original. Ceci ne peut se faire sans inscrire ce groupe dans le paysage plus large des entreprises du nickel calédonien qui va des multinationales aux sous-traitants/tâcherons sans oublier d'aborder leur insertion dans les territoires. La question qui se pose est : que cache cet adjectif ? Et par rapport à quel(s) « gros » ?

J'ai pu me rendre compte en démarrant l'enquête que ce questionnement pouvait sembler incongru voire vain aux yeux de certains mineurs pour qui la définition est sans ambiguïté et ne concerne que les trois ou quatre mineurs qui s'auto désignent ainsi soit « Ballande » (SMT), « Montagnat » (SMGM), « Maï » (MKM) voire la société GEMINI de la famille Blineau. Et en effet, il est admis de dire (c'est par exemple repris dans les rapports du Sénat sur la défiscalisation minière) que le terme vient d'Édouard Bridon, ancien propriétaire minier devenu journaliste et auteur d'une *Histoire abrégée des mines de Nouvelle-Calédonie* (1890). « Petits mineurs » désigne sous sa plume un groupe de mineurs calédoniens qui s'est formé et auto-désigné ainsi après le rachat à bas prix de concessions minières par la SLN durant les années 1880. On comprend ici qu'il s'agit d'un groupe réuni autour d'une convergence d'intérêts (trouver à exister face au géant local qui apparaît tel à travers le volume de ses concessions), ce qui laisse entendre également une position plus fragile au sein du secteur.

3.2.2.2. Analyse de la catégorie « petit mineur » : points de méthode

Une approche des pratiques

Cependant, aucune catégorie n'est donnée ni même immuable aux yeux du sociologue ou ethnologue qui s'inscrit dans une démarche constructiviste et historicisée. En partant de la manière dont s'est structuré le groupe historiquement, j'entends mettre à l'épreuve sa

définition contemporaine en examinant ses conditions actuelles d'existence. Plus exactement, je m'inspire de la définition stratégique fournie par l'histoire (un groupe d'intérêt) pour aborder la catégorie sous le même angle aujourd'hui afin de rendre intelligible sa définition contemporaine. Et dans une optique qui peut être qualifiée de « pragmatique », je cherche à identifier la nature des intérêts *présents* qui pourraient expliquer le maintien et/ou la transformation du groupe et qui conditionnent distances et rapprochements avec d'autres groupes (Barthe et al. 2013). Ceci nécessite de tenir compte autant que faire se peut de l'organisation sociale des pratiques et des discours, d'être attentive aux interrelations concrètes entre acteurs de la mine. Par la complexité des jeux d'alliances ainsi révélés des perspectives intéressantes sur la structuration d'un tel monde professionnel s'ouvrent alors³⁰. Bien qu'ayant pris soin de recueillir des données en ce sens, je ne prétends pas à une observation exhaustive bien entendu ; je me suis centrée sur les interactions stratégiques pour les mineurs, relatives à l'accès et à l'écoulement de la ressource. Pour finir sur ce point de méthode, je souligne que les personnes interrogées produisent elles-mêmes une réflexion sur leurs pratiques qui permet en partie de répondre à l'enjeu de clarification de la catégorie « petit mineur » ; toutefois le chercheur qui circule entre plusieurs mondes sociaux – ce qui lui permet de traiter des asymétries et autres rapports de pouvoir – se donne ainsi les moyens de dire autre chose sur le monde social que ce que disent les acteurs eux-mêmes. Cette approche du fonctionnement concret du secteur minier m'a permis de prendre au mot le cœur du programme de recherche proposé : décrypter la définition actuelle de la catégorie « petit mineur ».

Sous l'angle des sciences sociales, la question de la catégorisation des mondes sociaux dépasse donc le simple énoncé des points communs et différences morphologiques qui pourraient être cherché par exemple dans la structure du capital, la taille ou encore le fonctionnement des entreprises. Comme nous le révèle la naissance du terme et comme je viens de l'expliquer, l'enjeu va consister bien plutôt à appréhender pleinement les asymétries entre mineurs. L'approche relationnelle va permettre de considérer la relativité du terme comme ce qu'il recouvre. Ceci suppose de ne pas s'interdire de relier, lorsque c'est nécessaire à l'analyse, les mineurs à ceux avec qui ils sont en contact dans leurs pratiques quotidiennes - à commencer par les sous-traitants - sans oublier également d'autres d'acteurs potentiellement impliqués ou concernés par cette activité qui par nature suppose un accès au sous-sol et la possibilité d'écouler la marchandise (les mairies, les tribus, le service des mines, les élus, les clients etc.). C'est dans ce cadrage large que j'ai appréhendé les interactions et les jeux d'alliances voire les marques de distanciation d'un collectif qui s'auto-qualifie et qui est qualifié de « petit mineur » tout en visant à savoir si la qualification recouvre pour tout ou partie celle de sa naissance.

Penser par cas : la catégorie à l'aune de la Fédération des Sociétés Minières kanakes

Pour m'aider à répondre à ma question, je me suis aussi saisie d'une revendication née en 2014, peu de temps avant le début des enquêtes : celle de la Fédération des Sociétés Minières Kanakes. Ce regroupement de sociétés sous-traitantes entend pousser les limites de la catégorie « mineur » en revendiquant la possibilité de vendre du minerai sans forcément être doté de titres miniers. La plupart des personnes interrogées se perçoivent comme les véritables « petits mineurs » d'aujourd'hui, aux ambitions extractives modestes car désireux de travailler sur des sites précis avec lesquels ils ont une attache politico-

³⁰ Cette démarche de mise à l'épreuve des hypothèses catégorielles au réel relève également d'une sociologie dite pragmatique. Voir Cyril Lemieux.

sociale - *i.e* des mineurs finalement en marge du secteur. Cette revendication n'est pas tout à fait unique en son genre ; d'autres sous-traitants d'entreprises minières rencontrés au cours de mon enquête se sont également positionnés en ce sens tout en ne souhaitant pas, pour des raisons de sympathies politiques divergentes avec les initiateurs du groupement, adhérer à ce qui est présenté comme un « concept » nouveau. Il ne m'appartient pas de juger sous un angle économique ou politique cette revendication. En revanche, dans une démarche « penser par cas » (cf. 2.2), enquêter sur son existence s'est avéré « bon à penser » le secteur minier calédonien et la place des « petits mineurs » d'hier, bien installés à présent sur le marché du nickel.

Le cas exposé mettra à l'épreuve l'idée suivante : l'organisation actuelle du secteur est marquée par l'entrée des Kanaks dans la mine depuis les années 1990, les « petits mineurs » d'hier ne sont plus seuls face à la SLN mais face à plusieurs métallurgistes et en particulier la SMSP. Développée (après avoir été un « petit mineur ») dans un contexte politique de revendication d'indépendance qui a lié, pour le FLNKS, l'émancipation politique du pays à la création de richesses *via* un nickel vu comme ressource nationale, cette entreprise devenue un géant de la métallurgie vient interroger ceux qui ne fonctionnent pas dans cette optique de nationalisation du secteur. Elle peut le faire parce que l'Accord de Nouméa, conçu comme un accord d'émancipation invite à lier le destin du nickel à cet objectif. Dans ce contexte, un groupe d'intérêts composé d'entreprises privées calédoniennes peut très bien exister tout en ayant évolué dans ses intentions et ses alliances voire céder sa place de « petit » à plus « petit » que lui dans le paysage minier actuel. L'intérêt de se pencher sur l'apparition d'un groupement kanak dont le statut de « mineurs » pose problème et dont la démarche est perçue comme concurrente à celle adoptée par la plus grande partie du FLNKS c'est donc de pouvoir interroger la catégorie « *petit* mineur » tout en prenant la mesure de ce que les revendications kanakes ont changé dans l'organisation du secteur.

La première question qui se pose à l'examen de cette Fédération est la suivante : que nous dit la prétention de plus en plus fréquente de PME sous-traitantes kanakes à « faire de la mine » (produire du minerai et le vendre) sans pour autant posséder de titres miniers et de concessions ? Il s'agit pour répondre à cette question de prendre au sérieux les arguments avancés par ces sous-traitants kanaks et le contexte où ils s'énoncent. En vertu de l'incongruité du « mineur sans titre », l'étude de cette Fédération amènera tout d'abord à revenir sur les conditions légales d'obtention des titres miniers en Nouvelle-Calédonie. En somme il s'agira de définir le métier de mineur dans ses plus petits dénominateurs communs - base d'une définition circonstanciée du petit mineur historique. Dans un second temps, l'examen des difficultés et des succès que cette Fédération rencontre dans ses démarches alimentera la réflexion sur la manière dont est structuré le secteur.

Penser un secteur en situation de décolonisation

On l'aura compris, la question du contexte dans lequel les mineurs exercent à présent leur activité est cruciale dans mon analyse qui repose sur l'identification et les transformations d'une catégorie envisagée sous l'angle d'un groupe d'intérêt dont l'existence fut conditionnée en partie par une situation politique coloniale.

En l'occurrence le cadre politique contemporain est encore pour quelques semaines celui de l'Accord de Nouméa. Dans son acception faible, cet accord met en œuvre une autonomisation progressive du pays par le transfert des compétences au territoire ; dans son acception forte, il doit déboucher sur l'accession à l'indépendance. Mais quel que fût le point

de vue des parties signataires en 1998, le développement minier (comme matrice de l'émancipation économique) a été lié à ce cadre d'émancipation institutionnelle. L'accord préalable de Bercy entérine la construction de l'usine du Nord pour poursuivre le rééquilibrage entre Provinces ; celui de 1999 donne naissance à la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) dans l'optique de faire revenir à la Calédonie les participations de l'État. C'est dans ces conditions de forte politisation de la question minière liée à la question de l'indépendance qu'est né en 2009 (avec 5 ans de retard) le schéma minier conformément à l'article 39 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie. Y figure entre autres les perspectives de mise en exploitation des gisements dans le respect de l'environnement et les orientations en matière de développement industriel afin de gérer les ressources non renouvelables ainsi que les principes régissant la politique d'exportation des produits miniers. Et comme le précisait l'article 939 repris dans le code minier : « *Toute décision individuelle prise dans le cadre de la réglementation minière doit être compatible avec les principes et les orientations du schéma de mise en valeur des richesses minières* ».

Mais ce schéma qui pose un cadre n'équivaut pas à ce qui est nommé « stratégie nickel » et qui relève d'une vision politique sur la gestion des ressources qui n'est pas encore arrêtée. C'est dans ce contexte incertain que les entreprises minières travaillent et défendent des positions différentes sur le degré d'interventionnisme du « pays » dans l'activité minière mais également sur les choix en matière d'exploitation et d'écoulement du minerai. On le sait, en France comme en Nouvelle-Calédonie, l'activité minière est bien plus encadrée qu'aux États-Unis ou au Canada par exemple (basés sur le système du claim). Le mineur titulaire d'une concession possède comme le dit le code minier calédonien de 2009 un droit immobilier distinct de la propriété de la surface qui l'oblige à verser une redevance « superficiaire » à la Nouvelle-Calédonie proportionnelle à la superficie totale détenue (Article Lp. 131-1 et Article Lp. 131-3). Ces deux rappels pour souligner que le mineur se confronte ici à des enjeux relatifs à l'exercice d'une souveraineté nationale sur les ressources naturelles. Mais ce qui complexifie les choses dans ce contexte « décolonial » pluriethnique c'est qu'à l'instar des discussions ayant eu lieu à ce sujet entre les années 1950 et 1960 aux Nations-Unis pour les nouveaux États indépendants postcoloniaux (cf. résolutions du 12 février 1952 du 12 décembre 1958 et du 14 décembre 1962) (Fischer, 1962), le FLNKS entend affirmer non pas tant la souveraineté du peuple kanak sur la ressource qu'une souveraineté « pays » inspirée de sa vision identifiée sous l'appellation « doctrine nickel ». Adoptée officiellement en janvier 2015 par le bureau politique élargi du FLNKS à Kaala-Gomen, cette dernière décline les fondamentaux de la réflexion amorcée par les indépendantistes avec les Accords de Matignon : elle rappelle, outre la nécessité de maîtriser la ressource par la détention de titres miniers, celle de transformer la matière première dans des complexes métallurgiques détenus par la Nouvelle-Calédonie – si possible à hauteur de 51 % - dans l'optique d'une plus-value sur la rente nickel. Plus récemment elle s'est focalisée sur la suspension de l'exportation du minerai brut pouvant être valorisé « localement » (sur le territoire et dans les usines offshore). Cette optique « pays » a pu être discutée au sein du Comité Stratégique Industriel ainsi que la création d'un fonds souverain pour les générations futures en vue de la diversification économique ou encore la question de la création d'un guichet unique pour traiter la demande de permis de recherche. Élus indépendantistes et non indépendantistes ne se sont pas encore accordés sur une stratégie nickel commune concernant la gestion future de la ressource. Le conflit dit « des rouleurs » de 2015 a bien montré que des désaccords persistent – notamment concernant l'export du minerai de basse teneur ; les membres du Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai (SEM) incluant les « petits mineurs » et la SLN (la SMSP s'étant retirée suite au conflit) continuent à vouloir exporter librement le minerai pauvre tandis que les partisans de la doctrine préféreraient le conserver en vue d'une valorisation dans une nouvelle usine-partenaire en Chine – qui n'était pas encore sur les rails sous la forme actuelle en 2015 (Demmer, 2017).

Ce tableau très bref du contexte politique dans lequel les mineurs produisent et exportent leur minerai ne serait pas complet si l'on n'y ajoutait pas une autre forme de revendication kanake sur la ressource minière qu'on a vu exprimée au grand jour au moment de la construction de l'usine du Sud à Goro. Dans les années 2000, sans une logique proche d'autres peuples autochtones, l'association Rhebuu Nùu de Yaté puis, au niveau du territoire, celle du CAUGERN (Comité autochtone de gestion des ressources naturelles) s'étaient manifestés pour revendiquer un droit de regard sur l'activité minière et ses pollutions mais aussi pour réclamer des compensations financières pour les chefferies au nom du lien à la terre (Demmer, 2007 ; Levacher, 2016). La réclamation de retombées locales – pour les autorités politiques des hiérarchies statutaires kanakes – existait déjà mais elle s'est développée à ce moment-là, prenant différentes formes aussi bien concernant le collectif qui revendique (chefferie, district, groupes de clans...) qu'au sujet des demandes formulées auprès du mineur. En revanche, la logique y est commune : il s'agit d'affirmer une forme d'appropriation du sol (voire du sous-sol) sur d'autres bases que celles légales. Ceci a été formalisé déjà à deux reprises, d'abord avec la Déclaration sur le patrimoine naturel et culturel de Kanaky³¹ et également au sein de la Charte du peuple kanak de 2014 qui évoquent des « zones d'influence coutumières »³². De nombreux blocages temporaires sur sites et autres moratoires avant recherches émanent de cette perception de la ressource. Ils touchent tous les acteurs y compris la SMSP. En effet, si dans son acception Onusienne la formulation du lien à la terre renvoie surtout dos à dos autochtones et allochtones, dans une société dite « totémique », où rappeler une généalogie équivaut à retracer des itinéraires, les clans (unités mi- privées mi- publiques, à la fois groupe familial et groupe politique segmenté) exercent une autorité sur certaines zones d'influences que d'aucun entendent faire respecter. La récente interview du président du Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai dans le Figaro montre que ce contexte est intégré par les mineurs comme une contrainte – au même titre que pourrait l'être la doctrine pour les exportateurs du SEM si elle était actée politiquement³³.

C'est dans ce contexte où coexistent diverses solutions institutionnelles (celle des nationalistes, des autochtonistes mais aussi des autonomistes et des loyalistes) que se déploie désormais une activité minière enjointe à soutenir l'irréversible émancipation du « pays » engagée depuis les accords de Matignon-Oudinot – et ce quel que soit le résultat du référendum. L'industrie du nickel calédonienne (comportant désormais trois usines locales et bientôt deux offshores) a accompagné les étapes de cette évolution sur fond d'intégration de plus en plus forte des entreprises minières dans le monde. On s'est donc éloigné du contexte du XIX^e siècle où le géant SLN adossé à l'Empire français faisait face aux « petits mineurs » calédoniens tout en luttant contre Ballande. On est déjà loin également du moment où les Kanaks, à la fin des années 1980, cherchaient difficilement à prendre place dans cette industrie marquée, comme d'autres pans de la vie économique et sociale par l'histoire coloniale. C'est pourquoi on doit appréhender le groupe « petits mineurs » comme groupe défendant éventuellement des intérêts particuliers à l'aune de cette situation nouvelle. Je me propose d'explorer à présent cette question en partant de ma double interrogation initiale forgée à l'examen de la Fédération des Sociétés Minières Kanakes : de nouveaux petits mineurs sont-ils en train d'émerger (petits sur quels plans) ? Et que révèlent-ils des nouveaux rapports de force et nouvelles alliances au sein du secteur ?

³¹ 23 août 2002 visible sur http://ustke.org/archives_article.php?post_id=76.

³² http://www.senat-coutumier.nc/phocadownload/userupload/nos_publications/charte.pdf

³³ <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/16/20002-20180916ARTFIG00050-nouvelle-caledonie-le-nickel-est-un-enjeu-politique.php>.

3.2.2.3. Du mineur légal au « petit mineur »

Catégories légales du mineur

La revendication au statut de mineur de sociétés sans titres miniers m'a amenée à considérer pour débiter la notion de mineur elle-même, à partir de laquelle on peut décemment penser le « petit » mineur. Les catégories légales constituent un bon point de départ pour cette réflexion. Or, au détour d'un entretien un élu m'avait dit qu'il n'existait pas de définition juridique du « mineur ». Tout ceci m'a intrigué et poussé à repartir des cadres légaux existants.

Je suis allée voir du côté de la convention collective « industries extractives mines et carrières » actualisée en 2016 et publiée par le MEDEF. Dans ce document « faire de la mine » couvre un champ défini en l'article 1 qui va de l'extraction au transport hors chalandage des substances concessibles en passant par la préparation³⁴. Cette définition, étant donné son lieu d'énonciation, vise très logiquement à délimiter une profession. En tant que telle, elle s'avère plus minimaliste que celle qui figure dans le code minier, instrument de régulation des usages du sous-sol qui vient préciser les conditions dans lesquelles une exploration et une exploitation de mine peuvent être réalisées, ainsi que les dispositions relatives à l'arrêt des travaux. Un mineur est défini dans ce cadre de l'exercice de la profession par sa capacité à obtenir une Autorisation Personnelle Minière (APM) qui après reconnaissance des capacités techniques et financières du mineur lui permet pendant 5 ans renouvelable de prospecter, faire des sondages, demander des concessions (mais ne donne pas droit à la concession qui est affaire de décision provinciale)³⁵.

Par conséquent, si l'on s'attache uniquement à la définition de la convention collective, le tâcheron qui a les moyens d'extraire du minerai et des compétences pour le faire mais sans avoir d'APM, peut prétendre, en vertu de son activité, à l'appellation de mineur ; mais selon la définition du code minier, il n'est que sous-traitant. Il se fait une marge sur les bénéfices de l'extraction mais n'a pas la main sur la vente du minerai. En revanche, celui qui travaille en amodiation possède une APM. Il peut quant à lui prétendre à ce statut parce qu'on lui cède les droits techniques de la concession. C'est lui qui doit faire les sondages et déposer les dossiers d'exploitation auprès de la DIMENC, administration au service des collectivités de Nouvelle-Calédonie et de l'État, pour ses actions de contrôle et d'encadrement réglementaire des activités industrielles. Celui qui possède une APM a la possibilité d'exporter à qui il veut en échange du versement de royalties envers la société mère qui

³⁴ **Article 1 : Champ d'application** Le présent accord s'applique aux secteurs d'activité suivants : v Production : extraction, préparation et transport hors chalandage de substances concessibles. v Production de matériaux de carrière : extraction et préparation. **Article 2** Entrent dans le présent champ d'application, les employeurs dont l'activité principale exercée entraîne leur classement dans les rubriques énumérées à l'article 1er. Le code de l'activité principale attribué par l'ITSEE à l'employeur constitue une présomption de classement. Par suite, il incombe à l'employeur de justifier qu'il n'entre pas dans le présent champ d'application en raison de l'activité principale qu'il exerce, laquelle constitue le critère de classement.
https://www.medef.nc/sites/default/files/conventions_collectives/cc_mines_2018.pdf

³⁵ **Article Lp. 112-1 et Lp. 112-2 du Chapitre II « dispositions communes relatives aux activités minières » Section 1 : Conditions d'exercice du droit de prospection, de recherche ou d'exploitation**
Sous-section 1 : Recherche et prospection : « Quiconque désire prospecter doit, sauf s'il est déjà détenteur d'un autre titre minier, obtenir, au préalable, une autorisation personnelle minière. Quiconque désire effectuer une recherche minière doit obtenir, au préalable, un permis de recherches ou être détenteur d'une concession minière Nul ne peut devenir soit titulaire d'un permis de recherches, soit titulaire ou amodiatrice d'une concession minière s'il n'est détenteur d'une autorisation personnelle minière ». Sous-section 2 : Exploitation « Quiconque désire exploiter un gisement doit obtenir, au préalable, une concession minière ».

possède le titre - qui prennent la forme soit d'un pourcentage sur l'export soit sur le chiffre d'affaire.

À ce stade de la description, le « petit mineur » s'avère un mineur en possession (1) d'un capital nécessaire au montage d'une société, (2) de compétences pour prospecter et faire de l'extraction, (3) de titres miniers – qui lui donnent le droit d'exporter vers les clients de son choix du minerai non transformé extrait de ses concessions. Mais on voit déjà par ces simples rappels se dessiner un continuum au sein de la catégorie qui permet d'être plus ou moins considéré comme mineur. C'est ainsi par exemple, qu'au sein de la société GEMINI (Gestion exploitation mines de nickel) qui travaille pour NMC et Ballande et qui a mis fin à un moment donné à son contrat d'amodiation sur des concessions SMT Nakety pour du tâcheronnage simple, il n'était pas incongru de se considérer comme mineur au nom de la possession antérieure de l'APM mais surtout, en vertu de projets de recherche sur d'autres sites pour lesquels existent une APM. Cependant, j'ai pu noter que certaines personnes interrogées ne situaient pas cette société sur le même plan que Ballande (SMT), Montagnat (SMGM) ou Maï (MKM).

Un calédonien non métallurgiste : les critères au cœur de la définition « petit mineur »

Ce n'est pourtant pas à l'aune de cette sorte de gradation qu'on doit déduire une définition du « *petit* mineur » calédonien aujourd'hui. Ils ne se définissent pas comme producteurs de minerai tâcherons sans APM ou amodiataires avec APM (et donc tout deux sans titre minier). Cela a peut-être été plus vrai autrefois. Dans les années 1960, où une trentaine de mineurs étaient encore recensés, ces derniers étaient surtout amodiataires pour la SLN comme le rappelle un interlocuteur (voir aussi *supra* 3.2.1). On sait en raison des motifs qui ont présidé à la coalition ayant donné naissance à la catégorie que l'adjectif « petit » recouvrait alors notamment une répartition inégale du volume des concessions : concentrées précisément entre les mains de la SLN. À cet égard, l'appellation « petit mineur » vaut toujours puisque la SLN bien qu'ayant rendu des titres en possédait en 2009 encore 53% contre 16% pour Ballande (SMT) qui est le second plus doté du territoire devant la NMC qui en possède 13% puis Vale avec 8 %, SMGM possédant 4 %, KNS également 4 % et MKM, 2 %³⁶. En vertu de la répartition actuelle des concessions, les nouveaux mineurs/métallurgistes que sont Vale et KNS semblent pouvoir être logés à la même enseigne que les petits mineurs d'autrefois. Pour autant il ne viendrait à l'idée de personne de qualifier ces multinationales de « petits mineurs ». L'asymétrie des surfaces concédées qui a pu faire partie de la définition originelle du terme, bien que restant de rigueur, ne semble plus être le critère majeur de l'asymétrie actuelle.

Les mineurs interrogés insistent à présent sur le différentiel de capital entre les multinationales métallurgistes et les mineurs calédoniens. Un dirigeant « petit mineur » historique le souligne : « *Glencore est plus puissant qu'une grande partie des États du monde. La Nouvelle-Calédonie ne peut pas rivaliser avec de tels industriels. On ne peut faire face aux engagements budgétaires de la métallurgie* ». À l'écoute de certaines personnes, il semble même que la mutation du capitalisme dans le domaine de l'extraction de matière première depuis la mondialisation des années 1980, qui a engendré des groupes de plus en plus intégrés, rende difficile à l'avenir la poursuite d'une activité minière seule. Un ancien élu affirme en ce sens : « *Un petit mineur ne peut survivre sous la forme du mineur d'autrefois qui serait seulement mineur ou qui exporte sans s'assurer de ses arrières* ». Entendu ainsi tout mineur exportateur de minerai brut est donc « rétrogradé » si on peut dire au statut de « petit mineur » - et ceci serait valable dans le monde entier. Localement, la puissance financière des transnationales métallurgistes mais également l'intégration du secteur inscrivent la catégorie calédonienne de « petit mineur » dans l'histoire longue d'une

³⁶ Rapport Syndex 2016 : 42.

opposition entre mineurs et mineurs-métallurgistes que la SLN a été seule à représenter un temps. Cette ligne de démarcation s'est renforcée sans doute avec les transformations de l'économie mondialisée et n'a pas manqué d'impacter les rapports de force au sein du secteur minier en Nouvelle-Calédonie.

On peut également prendre la distinction mineurs/métallurgistes sous un angle différent. L'extraction minière reste un métier où on peut afficher l'engagement de capitaux familiaux ou du moins « nationaux ». Le petit mineur renvoie ainsi les grands groupes étrangers - SMSP y compris - à des figures allochtones quand bien même au sein du groupe Figesbal, la famille Ballande est représentée *via* Cofical aux côtés d'autres actionnaires dont Sumimoto. Mais de fait, les quatre mineurs portant l'appellation « petits » sont implantés localement depuis plus ou moins longtemps avec chacun un profil différent (deux colons, un métis et un couple mixte « métro/vietnamienne). Par ailleurs, comme le fait sentir l'un de leurs dirigeants, le métier de mineur leur permet également d'affirmer une identité calédonienne. Il permet en effet de mettre en exergue un savoir-faire spécifique issu d'une confrontation à un terrain particulier : « *Mon patron [Montagnat] ne sait faire que ça. C'est un Calédonien. Pas un business man. Pas un suisse ou un brésilien. Il fait son boulot. Mais ça n'intéresse personne (...) il n'y a plus grand monde qui sait vraiment faire de la mine en Calédonie en réalité. Plus grand monde* ». Comme toute activité nécessitant la maîtrise de « savoirs locaux » selon l'expression consacrée depuis la Convention sur la Diversité Biologique de 1992, la mine permet de générer une forme de discours sur l'autochtonie (au sens de « gens d'ici »)³⁷. J'ai pu noter ainsi à plusieurs reprises dans mes entretiens que des transferts de connaissances ne sont pas rares entre Calédoniens et dirigeants des grands groupes tels Glencore, venant corroborer l'existence d'un savoir-faire particulier. Ce positionnement sur l'ancrage résonne comme une réponse à une critique que l'on peut entendre côté kanak ramenant ces entreprises minières du côté de l'allochtonie et du colonial.

Cela n'enlève rien au fait que le « petit mineur » est bien une figure historique adossée au droit français, qui fut en mesure d'exploiter les ressources du sous-sol calédonien en vertu de ce soutien bien que bénéficiant dans une moindre mesure par rapport à la SLN des avantages de la colonie. Si le savoir-faire du mineur fonctionne comme marque d'identification pour des descendants de colons c'est aussi parce qu'il renvoie à un symbole fort de la présence coloniale. À cet égard, le colon/mineur peut passer pour le pendant industriel – toutes proportions gardées – de la figure agricole de l'éleveur. Ce sont deux symboles de l'ancienne colonie qui ont fait souche et se sont démarqués en cela du citoyen français de métropole – plus éloignés en tout cas de la tutelle française que ne le fut la SLN (« petit » en ce sens aussi peut-on risquer de dire ?). Ce référentiel fonctionne difficilement dans le cas des établissements Ballande.

Un dirigeant d'une entreprise minière résume le rapport de force ancien comme suit : « *Un petit mineur il est petit ! C'est un peu historique. À l'époque il y n'y avait que la SLN, le grand mineur et fondeur. Les petites sociétés comme Montagnat, Maï, SMSP étaient petits par rapport à la SLN. Mais avec le temps ces petits mineurs se sont développés* ». Aussi, le terme « petit » - venant désigner désormais des acteurs aux chiffres d'affaires allant de 1 milliard de XPF à 5 mds XPF³⁸ - peut demeurer au motif du maintien de critères définissant, comme par le passé, un collectif de Calédoniens non-kanaks et non-métallurgistes mais doit

³⁷ J'ai pu étudier un même principe d'identification et de revendication chez certains éleveurs de chevaux et/ou de taureaux camarguais. cf Demmer Christine, « Grands propriétaires face à la gestion publique de la biodiversité au sein du parc naturel régional de Camargue », Natures Sciences Sociétés, vol. 21, no. 4, 2013, pp. 416-427.

³⁸ Document du SEM sur l'exportation de minerai en mai 2016 intitulé « Éléments de réflexion sur la situation de la profession minière en Nouvelle-Calédonie ».

être révisé d'un point de vue pragmatique car il ne peut plus renvoyer, de la même manière qu'autrefois, à des mineurs modestes. Comme l'un d'eux a pu me l'expliquer, ceux qui ont pu résister ou s'implanter dans le secteur après la crise des années 1970 sont nécessairement des opérateurs aux compétences et capitaux solides. Mais partagent-ils encore des difficultés communes qui favoriseraient le maintien d'un groupe d'intérêts ? C'est ce que j'examine dans la section suivante en interrogeant les frontières du groupe à l'aune des pratiques au sein du secteur.

3.2.2.4. Un nouveau groupe d'intérêt ?

Un accès à la ressource qui rencontre des revendications kanakes

En vertu de leurs expériences et surface financière, les mineurs que l'on connaît aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie ne devraient pas rencontrer de difficultés administratives pour obtenir une APM et solliciter ainsi une concession auprès des provinces. Cependant, le document du SEM déjà cité (mai 2016) fait mention de demandes non traitées (pour certaines après dépôt de dossier depuis 2009) et considère que tous les mineurs ne sont pas à cet égard sur un pied d'égalité. Ce constat renvoie à une critique à peine voilée formulée par les petits mineurs au sein de ce syndicat qui estiment que la SMSP est favorisée aujourd'hui dans ses démarches. Ces discours mettent bien en lumière la perception d'une évolution du secteur et du contexte politique qui a vu grandir la SMSP et avec elle KNS et la SNNC et qui a débouché sur la loi de pays dite « schéma minier » de 2009 qui pose un cadre politique neuf sur les activités du secteur de l'accès à la ressource aux canaux d'exports. On ne peut que supposer dans ces conditions et à l'aune de ce discours du SEM que la couleur politique de l'exécutif (qui influence le service des mines ?), en l'absence de stratégie nickel arrêtée, tout comme la couleur politique des Provinces (voire des communes) au sein desquelles il s'agit de prospecter jouent, à un premier niveau, dans la capacité d'accéder à la ressource.

Dans ce contexte, le Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai (qui a vu la SMSP le quitter après le « conflit des rouleurs » de 2015) se montre alors un lieu d'expression idéal des doléances de la profession face aux politiques comme le montre le rapport de mai 2016 qui en sa conclusion fait mention d'« un profond sentiment d'injustice face aux inégalités de traitements répétées ». Le SEM dans sa configuration actuelle (où la SLN occupe une place à part en vertu de l'évolution de son capital) dessine un espace où convergent les intérêts des mineurs « non-kanaks » - le degré de « nationalité » des entreprises minières se mesurant ici à leur degré d'adhésion à la vision kanake de la gestion de la ressource autant qu'à la structure du capital. Je donnerai encore plus loin, en évoquant la question de l'export, des raisons de procéder à une telle affirmation. Mais il ne fait pas de doute que le nationalisme minier kanak place ces mineurs dans une posture qui les situe dans un groupe particulier dès lors que les positions qu'ils expriment - notamment au sein du SEM - divergent de la stratégie nickel kanak (voire de celles d'un gouvernement d'obédience autonomiste). Un propos d'un membre d'une entreprise minière qui, lorsque je lui ai demandé si les chiffres d'affaires sont publicisés résume la situation :

« La Calédonie revendique son indépendance et se bâtit sur une richesse du pays, une richesse tenue par des sociétés qui ne sont pas indépendantistes. Vous voyez. On comprend pourquoi les mineurs ne veulent pas trop en parler. À part KNS ou Vale qui sont obligés d'annoncer - comme ils sont cotés les grands groupes Vale et Glencore (ce sont des logiques de multinationales) - mais les petits ne vont pas annoncer combien ils ont de ... C'est connu du gouvernement et des Provinces mais on ne le divulgue pas au public ».

Ce qui est dit là montre qu'un groupe d'intérêt différent de celui de la période coloniale existe moins du fait d'une forme d'allochtonéité des sociétés minières qui le compose qu'en raison d'une approche du métier qui n'intègre pas totalement l'idée que la gestion de la ressource

serait avant tout une affaire nationale (d'où l'appellation « non indépendantiste » qui est bien entendu un euphémisme exprimant l'indifférence de principe d'une société minière à la question politique). Vale reste à part dans ce schéma car il n'y a jamais eu de prise politique possible sur cette société qui depuis sa récente implantation fonctionne comme une enclave. À ce titre, on peut même dire que les mineurs historiques sont appelés à se positionner sur une stratégie « pays » précisément parce qu'ils ne sont pas tout à fait allochtones mais bel et bien des acteurs calédoniens.

Dans le contexte décolonial actuel, si l'on excepte les considérations du SEM relatives à un traitement différencié de demande de prospection/exploitation (qu'il n'a pas été possible de vérifier), il est apparu clairement que les mineurs s'avèrent surtout ponctuellement gênés dans leurs activités - ou tout le moins contraint à se soumettre à certaines exigences - sur sites miniers. Des revendications s'expriment le plus souvent dans les communes par la voix des autorités coutumières (clans, chefs, district) mais aussi parfois par la voie associative (en particulier s'il s'agit de défense de l'environnement). Formulées au nom du lien à la terre évoqué plus haut, les revendications des autorités coutumières sont partagées sur le territoire ; elles posent les conditions de l'acceptation de l'exploitation minière en réclamant des contreparties localisées, une fois que les conditions légales d'accès à la ressource ont été remplies. Les revendications d'embauche au sein des chefferies environnantes entrent dans ce cadre tout comme la demande de privilégier le recours à une sous-traitance kanake, qui concernerait en particulier des personnes vivant au sein des zones d'activité minière. On doit noter qu'avec le temps le discours sur la propriété (non légale) sur le nickel a évolué dans deux directions, oscillant entre affirmation de possession sur la terre à partir de laquelle est extraite le nickel et affirmation de propriété intellectuelle sur le minerai au nom d'une capacité à localiser le nickel (un don) (Demmer, 2017).

Mes enquêtes comme celles de mes collègues montrant bien que les mineurs respectent partout sur le territoire ces requêtes bien ancrées, comme le souligne cette dernière remarque, dans le développement du discours autochtoniste à l'international. Bien souvent, les directions sont en contact avec les chefs qui font passer des CV aux chefs de centre ou qui sont informés en priorité des places à pourvoir. Généralement, *Cap emploi* ne joue pas son rôle diffuseur d'offres - sauf s'il s'agit de postes d'encadrement -, n'étant pas forcément au courant des demandes d'embauche comme me l'a expliqué une responsable d'agence. Concernant la sous-traitance, on constate également un recours massif à des sociétés locales : pour le roulage, le décapage voire l'environnement. Mais à ce sujet, on rapporte aussi des conflits passés ou présent pour imposer ces sociétés et plus encore d'après négociations concernant les contrats (cf. 3.3.3).

Ces pratiques ne supposent pas d'ententes particulières entre mineurs – qu'ils soient simplement exportateurs ou qu'ils transforment le minerai brut chacun concrétise individuellement des accords sur sites avec les populations locales. Comme le rappelle un dirigeant « petit mineur » : « *Tout le monde a les mêmes problèmes. Y compris la NMC* ». Il n'y a donc pas lieu de chercher de ce côté des alliances entre mineurs. Ces pratiques relèvent d'arrangements bien compris qui permettent l'accès concret à la ressource nickel. Tout juste peut-on noter des divergences d'approche du problème. En certains lieux, on constate par exemple l'existence de versements d'argent aux chefferies, sur la base du nickel extrait, méthode que ne pratique pas la NMC (en l'absence d'information venant prouver le contraire). De même, les interdits qui ont trait à la prospection de lieux patrimoniaux semblent mieux acceptés et respectés par l'entreprise dirigée par les indépendantistes. Mais ces différences ne suffisent pas à formaliser des alliances ponctuelles ou à plus long terme qui permettraient de déceler, à cet endroit, une coalition fondée sur des intérêts communs.

L'export du minerai : une question politisée génératrice d'alliances

En revanche, les logiques d'exportation du minerai de chacun des mineurs jouent un rôle prépondérant pour tracer les limites d'un groupe d'intérêt eu égard à la place prise par cette question dans la stratégie nickel kanake qui insiste sur le partage des bénéfices tirés du nickel autrement que par l'emploi et l'impôt. Les mineurs calédoniens doivent maintenir leur place dans un paysage marqué dorénavant par deux questions imposées par les indépendantistes depuis l'accord de Bercy : celle de la prise de participation dans les entreprises minières et celle de la création d'une « rente métallurgique » pour le pays. Sur le premier point, si la SLN a évolué avec la création de la STCPI, les petits mineurs, entreprises privées, ne sont en quelque sorte pas concernés, ce qui en fait des acteurs miniers d'autant plus attendus sur la question de la rente métallurgique. Dans la perspective nationaliste, comme déjà évoqué, il s'agit par-là de valoriser la ressource dans les usines aux capitaux calédoniens (Doniambo, KNS, mais aussi dans les usines offshores en Corée du Sud - SNNC - et désormais, depuis mars 2018, en Chine) également de gérer de manière plus stricte les exportations du nickel non valorisables dans ces usines. Cette démarche médiatisée et affinée sous l'appellation de « doctrine nickel » interpelle bien évidemment directement les mineurs non métallurgistes.

On a pu s'en rendre compte en août 2015, lors du conflit dit « des rouleurs » initié par le syndicat Contrakmine auquel adhèrent des transporteurs de minerai payés à la tâche. Mobilisés par un manque-à-gagner dû aux difficultés d'écoulement des latérites auprès d'un acheteur historique (l'Australien QNI), ils ont protesté, avec les mineurs, contre le refus du gouvernement d'autoriser d'exporter ce minerai pauvre vers la Chine. Bien qu'ils s'en soient défendus, les exportateurs miniers concernés au premier chef par l'écoulement de leur minerai, n'ont pas pu être neutres dans le conflit. C'est bien eux (Maï, par ailleurs président de Contrakmine et en lien de parenté avec des familles de rouleurs, en tête) qui *via* le Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai (SEM) ont signé avec les leaders du syndicat ContraKmine, le protocole d'accord de sortie de conflit qui a relancé au Congrès un débat sur le schéma minier de 2009. La demande d'ouverture de nouveaux canaux d'exportations – dont celui vers la Chine – entraine en conflit avec cette loi de pays qui encourage la poursuite de partenariats déjà éprouvés sur la base de volumes équivalents afin de préserver la ressource sur le long terme. Du point de vue des indépendantistes, en accord avec cette loi, la demande des mineurs et des rouleurs, contrevenait également à la volonté d'alimenter de manière privilégiée les usines dans lesquelles le pays possède des parts - arguant ici de la possibilité de mixer les teneurs pour alimenter l'usine en Corée voire rappelant le projet non abandonné de partenariat avec une usine chinoise qu'un écoulement de laterite hors de ce cadre risquait d'hypothéquer³⁹. Il n'en fallait pas plus pour politiser le conflit. Mais un leader indépendantiste de l'Union Calédonienne, solidaire de la position de la coalition électorale de l'Union Nationale pour l'Indépendance (UNI), estime qu'il aurait été possible d'éviter cela en cherchant à répondre aux problèmes ponctuels des exportateurs miniers, au cas par cas, sans porter atteinte pour autant au schéma minier. La dureté du conflit est selon lui une preuve que l'on a cherché à « *chavirer le gouvernement Germain qui a fait des alliances avec le FLNKS* » ; sans pouvoir conforter cette théorie, il reste que la manière dont a été mené le conflit a abouti à une demande d'examen du problème au Congrès - ce qui a bel et bien contribué à déplacer le débat du plan administrativo-économique vers le plan plus politique de la stratégie nickel du pays. Ceci ne signifie pas forcément que les mineurs ont instrumentalisé directement le conflit ni même qu'ils aient cherché à nuire à la SMSP dans ses projets de partenariat pour une nouvelle usine en Chine comme on a pu le dire. En revanche, leur souhait affiché d'être encadrés le moins possible par le politique dans la manière de gérer leur activité - motivé, selon eux, par la seule logique économique ainsi potentiellement préservée -, en reconstruisant des positions libérales portées

³⁹ D'après un élu du Nord, les contacts avec Jinchuan relèvent d'une démarche volontariste de valorisation des latérites de la côte est et c'est dans ce contexte que NMC envoya des bateaux tests en 2013 vers la Chine - non sans être critiqués alors.

par les Républicains (contre « une économie dirigée » selon les propos de Pierre Frogier) s'avère en opposition, de fait, avec ce qui a alors été nommé « la doctrine nickel ». Étant donné l'inextricable lien entre nationalisme minier et indépendantisme et la polarisation de la vie politique calédonienne sur un axe indépendantistes/non indépendantistes, s'opposer à l'interventionnisme étatique dans la gestion du nickel ou au contraire adhérer à cette optique esquissée déjà dans le schéma minier, c'est se positionner sur l'échiquier politique de la décolonisation économique. Les mineurs ne peuvent pas contourner cette situation ; même s'ils ne se prononcent pas publiquement sur leurs opinions politiques - s'ils sont plus prudents dans leurs propos par exemple qu'un Max Fouchet (vice-président de Contrakmine) qui, lors du conflit des rouleurs n'avait pas hésité à mêler ses revendications à des critiques politiques (en parlant d'alliance entre la SMSP qui chercherait à préserver ses propres intérêts avec la Chine et le président du gouvernement de *Calédonie Ensemble*) ils ne peuvent pas s'extraire de la sphère politique du pays et faire comme si seule la SMSP était politisée. ***La différence entre les différents opérateurs miniers réside dans le fait que l'une des entreprises minières est explicitement politique et que les autres le sont malgré elles, en vertu de la façon dont la mine s'est invitée au cœur du processus de décolonisation engagé par l'accord de Nouméa – et ce même lorsqu'elles prennent des décisions uniquement motivées par des logiques économiques.***

Toutefois, il faut rappeler que la philosophie kanake sur le nickel (ou même les revendications de type autochtoniste) ne sont pas pour autant contraignantes pour les mineurs – puisqu'aucune stratégie nickel n'est aujourd'hui arrêtée en politique au-delà du schéma minier de 2009. Force est ainsi de constater que l'exercice concret de l'activité d'un bout à l'autre de la chaîne (de l'extraction à la vente) construit véritablement la politique économique du moment voire de demain. C'est ainsi que l'autorisation d'export qui a suivi le vote au Congrès en octobre 2015 a infléchi, comme on le sait, le schéma minier de manière durable sur la question des canaux d'écoulement du minerai vert (validée encore au comité des signataires suivant). Désormais MKM, SMT et SLN exportent vers la Chine⁴⁰. La mobilisation des rouleurs initiée par Maï via le syndicat professionnel dont il est partie-prenante s'est avérée une ressource stratégique pour faire évoluer la situation. De même, le travail d'explicitation mené au sein du SEM dès lors a pu jouer en faveur de l'ouverture des canaux d'export vers la Chine. Pour preuve le relevé des conclusions du SEM en mai 2016 relatif à l'export où ce dernier déplore des « injustices », « le manque de soutien des autorités » et des « considérations idéologiques totalement déconnectées de la réalité du terrain, du métier et du marché ». Ces propos ancrent ce syndicat dans le débat politique dans une conjoncture particulière : celle qui voit un exécutif autonomiste qui fait bouger les lignes de clivage habituels (où selon les mots de Sonia Backès du groupe des Républicains il y existerait désormais « une droite et une gauche loyaliste »⁴¹). Cette situation a rendu explicite au moment du conflit des rouleurs une coalition au sein du SEM entre tous les exportateurs miniers à l'exception de la SMSP – celle-ci ayant significativement quitté le

⁴⁰ En décembre 2016 (LNC 22.12), le journal *Les Nouvelles Calédoniennes* notait que pour la Chine « la Société Ballande a formulé une demande pour l'exportation de 950 000 tonnes de minerai, et Maï Kouaoua Mine 350 000 tonnes, sur deux ans. La SLN vise, elle, 650 000 tonnes, sur trois années. Le produit est de la latérite et du « blend », ou mélange retrouvé dans les verses ou les intercouches. La teneur en nickel est comprise entre 1,3 à 1,65% ». Le 04.04.2017 on pouvait lire dans ce même journal que « D'après les chiffres officiels, la Chine, devenue premier producteur et premier consommateur de nickel au monde, a accueilli l'an dernier près de 800 000 tonnes humides de minerai calédonien, pour une valeur de 2,3 milliards de francs. D'après le « plan de soutien conjoncturel » exposé en mars 2016, les demandes d'exportation vers l'Empire du Milieu sont accordées, en substitution des volumes autorisés auparavant vers l'Australie. Fin décembre, le gouvernement a autorisé trois compagnies minières - la SLN, la SMT du groupe Ballande, et MKM - à exporter au total jusqu'à deux millions de tonnes annuelles de minerai vers la Chine. Ces accords sont valables pour des périodes de deux à trois ans ».

⁴¹ LNC du 27.11. 2015

SEM au moment du conflit suite à un communiqué du SEM faisant part d'irritations vis-à-vis de la gestion de la question par le gouvernement. Le SEM était alors monté au créneau pour défendre « l'exportation des minerais pauvres (...) comme élément essentiel d'une gestion durable de la ressource », faisant bloc face à la position des indépendantistes. Le groupe d'intérêts qui s'est déployé à cette occasion était donc différent de celui qui a pu séparer les mineurs non-métallurgistes historiques des mineurs-métallurgistes puisqu'il incluait la SLN. Que la SLN soit parfois désormais qualifiée d'entreprise « pays » à cause de la STCPI ne change rien au fait qu'en matière d'export, la position du FLNKS à ce sujet rencontre si ce n'est l'hostilité à tout le moins le scepticisme des autres mineurs du secteur. La position d'externalité au combat kanak de la SLN tout comme son inclusion partielle dans un dispositif de dégageant d'une rente minière pays en fait un acteur à part dans le paysage minier contemporain. Et si elle peut s'allier aux petits mineurs (*i.e.* les exportateurs), elle n'a pas autant besoin qu'eux de faire pression pour ouvrir de nouveaux canaux d'exports puisqu'elle traite son nickel de haute teneur dans son usine de Doniambo.

Une solidarité de l'ensemble de la profession en temps de crise

Quoi qu'il en soit, passée la crise économique-politique de 2015, le secteur semble déployer des jeux d'alliances moins contrastés. La crise mondiale du cours du nickel invite le secteur à se souder face à l'extérieur. Lors d'une interview en février 2018, Jérôme Fabre, DG de la SLN et directeur adjoint d'Eramet, estimait qu'un rapprochement avait eu lieu entre les mineurs et les métallurgistes « *puisque'on avait un intérêt commun qui était de survivre* ». Et de poursuivre sur le fait que la crise mondiale « *a aussi facilité un rapprochement entre notre secteur et plus généralement la sphère politico-administrative calédonienne, et peut-être même, nous le souhaitons, les citoyens calédoniens. La cause commune : sauver les trois usines* » disait-il (et ce en faisant baisser les coûts de production)⁴². Si l'on peut rester circonspect sur une citoyenneté renforcée par la même quête de défense de l'économie du nickel, on peut noter au sein du secteur des intérêts partagés pour survivre qui conditionnent des pratiques si ce n'est communes du moins similaires. À ce jour, tous les opérateurs miniers sans exception sont désormais positionnés sur le marché chinois - et pas seulement pour défendre l'usine offshore en ce qui concerne la SMSP. Glencore, actionnaire à 49% de l'usine du Nord est en effet sollicitée par MKM, SMT, et SMGM comme « agent commercial », pour, grâce à son réseau trouver des clients pour la Chine qui compte des dizaines de sociétés intéressées par le minerai du Caillou (tandis que la SLN passe, quant à elle, par sa maison mère Eramet pour vendre son minerai aux entreprises de Pékin)⁴³. De même, l'expérience des partenariats de la SMSP a fait des émules puisque Xavier Gravelat, le patron du SEM en 2015, avait pu négocier en début d'année un accord de « profit sharing » avec les fondeurs nippons permettant aux petits mineurs de capter une part du profit dégagé par l'usine du client japonais⁴⁴. Ceci faisait dire à des défenseurs de la doctrine nickel lors de mes enquêtes que la manière dont la SMSP avait réussi à s'imposer sur le marché mondial avait pu servir aux autres opérateurs miniers. À *contrario*, les prix négociés par le SEM avec les japonais ont servi, selon l'explication de son président, à la SMSP pour négocier avec son partenaire SNNC avec lequel, bien que possédant 51% des parts de l'entreprise NMC, elle ne peut imposer une augmentation du prix de vente de son minerai. Ici le SEM a joué son rôle de syndicat de défense des exportateurs y compris pour « l'entreprise kanake » en imposant un nouveau prix – que cette dernière aimerait par ailleurs voir être fixé par le gouvernement.

Mais une chose est de s'appuyer sur les réussites et les atouts des uns et des autres pour défendre ses propres intérêts, une autre est de faire preuve de solidarité lorsque certains

⁴² LNC du 02.02.2018

⁴³ LNC du 04.04.2017

⁴⁴ LNC du 25.05.2016

mineurs sont en difficulté. Le XIV^{ème} comité des signataires de 2016 qui lance un « plan de soutien conjoncturel » pour un secteur déclaré officiellement en crise est sur ce point assez innovant puisqu'il invite les acteurs miniers à se soutenir les uns les autres. D'une part, l'État a été sollicité pour aider Vale et l'usine du Nord comme il avait aidé la SLN peu de temps avant. D'autre part, en adéquation avec une suggestion du Groupe de travail des présidents et des signataires (GTPS), le gouvernement s'est engagé à examiner ou réexaminer les demandes d'exportations tout en suivant l'une des conclusions du comité qui énonce que « l'approvisionnement de l'usine de la SMSP en Corée doit être une priorité ». Pour répondre aux besoins d'approvisionnement de la SNNC qui attendait 3,6 millions de tonnes humides de minerai, la NMC capable de fournir plus de 3 millions de tonnes attendait une aide des autres mineurs à hauteur environ de 550 000 tonnes. Le Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai (SEM) s'est engagé auprès de l'exécutif à réaliser cet approvisionnement : la SLN prévoyait de fournir 350 000 tonnes, la SMGM et la SMT proposaient 50 000 tonnes chacune et la société MKM s'est fixée 100 000 tonnes⁴⁵. Le président du SEM déclarait deux mois plus tard que : « *Pour nous, la Corée est un marché. Il n'y a aucune raison de ne pas vendre à la Corée (...) Nous n'avons pas attendu les débats de l'an dernier pour discuter avec la SMSP. Nous n'avons aucun intérêt à restreindre les débouchés. Aucun.* »⁴⁶. De fait, un accord de solidarité avait déjà été conclu en 2014 suite à une offre de la SLN qui avait alimenté l'usine de Posco en 2015⁴⁷. Si la SLN est en première ligne, Ballande aide par exemple le « mineur kanak » à présent en demandant à GEMINI de faire du petit minerai pour elle. Chez Montagnat on rappelle qu'un contrat avait été signé en 2010 pour fournir la Corée mais sans être reconduit avant 2016 pour cause de refus de fournir une commission à la SMSP. Chacun des partenaires trouve ici cependant des avantages à ces aides, qui pour écouler sa marchandise qui pour honorer son contrat avec son associé coréen. Mais comme l'a souligné un interlocuteur du secteur minier, les mineurs privilégient avant tout leurs clients favoris. C'est en partie la pression opérée par le gouvernement - voire l'État (*via* des déclarations du Haut-commissariat) - qui permet à la NMC de bénéficier de cette solidarité depuis 2016.

Pour autant, si ceci souligne toujours une volonté politique d'accompagner la démarche d'acquisition d'une rente métallurgique pour le pays, en conformité avec la stratégie nickel kanake, ces solidarités montrent aussi qu'en temps de crise les interdépendances sont susceptibles d'être plus fortes au sein du secteur.

A fortiori, il est difficile d'accepter l'émergence de nouveaux acteurs qui se positionnent également sur l'alimentation de la 2^{ème} ligne en Corée, quand bien même ceux-ci cherchent à s'inscrire seulement aux marges de la production : je veux parler ici de la Fédération des sociétés minières kanakes (FSMK) qui pourrait bien nous obliger à revisiter une fois encore la catégorie « petit mineur » en son acception littérale - qui recouvre l'idée d'opérateurs miniers les plus fragiles du secteur -, renvoyant par là-même ceux qui conservent cette appellation si ce n'est du côté des plus puissants avec qui ils font face ensemble aux aléas du marché mondial ou, du moins invite à reconsidérer leur position dans le champ. L'examen de ce regroupement vient ainsi achever ma réflexion sur la catégorie petit mineur et son évolution à l'aune de l'essor du nationalisme kanak.

3.2.2.5. La Fédération des Petits Mineurs kanaks, des sous-traitants qui aspirent au statut de mineur

Une coalition de mineurs kanaks sur des contrats de cession de minerai ?

⁴⁵ LNC du 09.03.2016

⁴⁶ LNC du 25.05.2016

⁴⁷ LNC 05.11; 22.11. 2014 et 29.04 2015

Cette Fédération est un GIE né en 2014 qui regroupe plusieurs sociétés sous-traitantes organisées, comme bien d'autres sociétés de sous-traitance, avec des GDPL tribaux ou claniques actionnaires, mais qui visent à devenir exportateurs de minerai. Freddy Chaguy, président de cette Fédération, sous-traitant de la SLN à Kouaoua, avec sa société Dhonon a été précurseur du projet. Cette dernière ayant fait faillite, restent en activités les sociétés suivantes : Komwaï qui fait de la réhabilitation de site et de l'extraction pour NMC au Mont Dore et Comicob qui fait du décapage dans la vallée de la Tontouta avec « Montagnat ». La SONAREP à Poum ou encore la Somikat à Thio qui tâcheront pour la SLN ont chacune une partie de leur personnel qui se revendique de ce GIE. Son objectif premier est de parvenir à imposer des sociétés kanakes aux mineurs, d'échanger ensuite sur les difficultés rencontrées lors de la négociation des contrats et de parvenir enfin à exploiter une partie de la concession en propre. C'est dans cette optique que ces sociétés se tournent vers le service juridique rendu par K Avenir, société d'ingénierie minière créée en 2015 et chargée tout à la fois d'impulser une ligne politique, de faire pression au niveau politique et avec les mineurs, d'aider enfin les partenaires dans leurs démarches techniques et financières, le tout contre une prise de participation, venant reproduire à une autre échelle le modèle de la SOFINOR puis de Nord Avenir. Ces sous-traitants de la SLN ou de la NMC se retrouvent avant tout politiquement ; ils partagent des idées au sein d'une mouvance de l'Union Calédonienne, notamment concernant la marche à suivre dans la gestion kanake de la ressource nickel qui doit laisser une place à de petits exploitants kanaks dans les communes minières. À charge pour eux ensuite, de venir soutenir la doctrine nickel en alimentant l'usine SNNC en Corée.

Avant de rentrer dans le détail de la revendication, il faut noter que l'objectif qui consiste à passer de sous-traitants à exploitants miniers est désormais répandu dans le monde kanak ; il se rencontre chez des sous-traitants qui ne cherchent pas pour autant à se regrouper ni à faire valoir une perspective politique particulière comme le fait la FSMK. En effet, de partout sur terres coutumières, j'ai pu noter comme d'autres membres de notre projet de telles velléités de partage de dividendes issus de la vente du minerai vert entre actionnaires. Et comme me l'a dit tout net un élu soutenant la démarche de la FSMK « être mineur c'est pouvoir vendre ». Pas d'ambiguïté donc ni pour la Fédération, ni pour d'autres sous-traitants, concernant la définition du mineur qui dépasse la simple description d'une activité extractive : c'est plus et autre chose que d'être tâcheron. Mais dans le cas des dirigeants des sociétés de la Fédération, la prétention à devenir mineur a ceci de particulier qu'elle se passe de l'obtention de titres qui sont pourtant la condition même de l'accession au statut de mineur capable d'exporter et d'en tirer profit. D'autres espèrent pouvoir travailler en amodiation. Mais tous ont conscience de la faiblesse de leurs capitaux et de certains défauts de connaissances dans la gestion d'une entreprise. Leur force vient avant tout de la certitude d'être légitimes dans leur démarche en vertu des droits de premiers occupants sur le sol et le sous-sol que le mouvement nationaliste n'a cessé de conforter. C'est là que l'on voit se dessiner nettement un nouveau profil de petit mineur non métallurgiste faisant face au petit mineur calédonien : le petit mineur kanak.

L'accès à la ressource pour les entrepreneurs de la Fédération comme pour les autres prétendants au statut de mineur est cependant un problème qui se pose avec acuité, autrement plus que ce ne fut le cas pour les petits mineurs au XIX^e siècle face à la SLN. L'obstacle est double : il s'agit de se faire accepter en tant que société kanake souvent soupçonnée de manquer de fiabilité tout comme d'assise financière. Dans ce cadre, l'accès aux contrats comme aux titres miniers est délicate. C'est pourquoi les entrepreneurs de la Fédération ne prétendent pas (ou plus) à une APM et à des titres. Le « concept » (comme il est nommé venant faire écho au terme de « doctrine ») de la Fédération suppose bien plutôt de parvenir à se positionner sur des contrats d'exploitation de carrières à l'intérieur de concessions actives anciennes (datant des années 1960 ou 1970) sur des contrats dits de « cession de minerai ». Comme on me l'a expliqué du côté de la DIMENC, la cession de minerai qui figure dans le code minier a été pensée par le législateur comme une manière de

financer la fermeture de sites miniers en fin de vie sans que cela soit à la charge du Fonds nickel. Ce type de contrat permet le transfert de tout ou partie de la production de minerai résiduel à un tiers en spécifiant le tonnage, la teneur et la durée de validité de la cession contre redevance au mineur en fonction du tonnage. Cette possibilité n'est pas offerte sur les mines orphelines (qui n'ont plus de propriétaires) ni pour ouvrir de nouvelles mines (qui n'en ont pas encore). Si en mai 2016, lors de premières enquêtes sur le sujet, il était encore question pour les leaders du « concept » de revendiquer l'amodiation qui suppose une APM, la Fédération était passée quelques mois plus tard à cette autre modalité d'accès à la ressource en arguant d'un vide juridique dans le code minier qui permettrait, selon elle, à travers ces contrats de vendre du nickel sans APM. En 2016, le GIE de la Fédération et sa société d'ingénierie K Avenir avait rencontré aussi bien la SLN que la NMC voire GEMINI ou encore les sociétés Ballande et Montagnat pour évoquer ce cadre d'exploitation du minerai avec des discussions sur des carrières précises pouvant faire l'objet de fermeture pour lesquelles la Fédération verserait une commission au propriétaire du titre afin de pouvoir vendre le minerai produit. À ce jour, les sociétés de la Fédération ne sont pas encore parvenues à ma connaissance à dépasser le cadre du tâcheronnage simple qui leur permettrait de vendre une part de la production (même si cela semble envisageable à moyen terme). La nécessité pour ces sociétés, c'est de se prémunir d'une décision du mineur de reprendre son minerai après production comme il peut en avoir le droit en l'absence d'APM du tâcheron (et qui s'est produit semble-t-il à Poum). Il faut donc d'abord à ces sociétés faire leurs preuves sur d'autres contrats et établir un rapport de confiance avec le mineur avant de pouvoir prétendre à la cession de minerai.

Dans ce schéma d'accession au statut de mineur, la dépendance aux autres mineurs calédoniens est très forte et les arguments pour convaincre peu nombreux. La Fédération entend cependant convaincre les mineurs en face d'elle sur la base d'arguments économiques. La SLN notamment, la plus dotée en titres du territoire, pourrait selon les leaders de la Fédération éviter de mobiliser des salariés et des engins sur des carrières peu rentables pour un mineur qui possède son usine pour transformer son minerai de haute teneur et sans avoir non plus à donner toute sa concession active – mais seulement une zone dont les autorisations d'exploitation échapperaient au circuit habituel. En passant uniquement devant la commission minière communale après instruction de la DIMENC pour demande de fermeture, l'exploitation deviendrait déjà possible au bout de 9 mois. À charge pour les sociétés sous contrat d'investir en location-achat de matériel et de déployer une expertise minière acquise au fil du temps. Côté SMSP, la Fédération estime que son projet peut l'intéresser en vertu de son besoin permanent d'alimenter sa deuxième ligne de production en Corée qui lui a déjà fait solliciter les autres mineurs du secteur. Il semble que la possibilité de mixer les teneurs faibles et plus fortes (d'une même société minière ou en procédant par des cessions internes justement) puisse jouer en faveur d'un tel écoulement. En somme, la Fédération propose des arguments et stratégie politique pour tenter de se faire accepter dans le secteur.

Le projet mêlant des arguments économiques, techniques ou encore politiques (participer à la rente métallurgique) semble bien avoir eu une certaine pertinence. Mais pour l'heure cela n'a pas joué en faveur de la Fédération des Sociétés Minières Kanakes qui a vu son « concept » réapproprié par l'ensemble des mineurs qui se sont intéressés - pour cause de crise - au petit minerai des vieilles carrières en vue d'alimenter la SNNC. Les mineurs et métallurgistes auraient en effet selon un membre de K Avenir même créé une association autour de la valorisation du petit minerai pour faire face de leur côté au cours bas du LME. Je n'ai pas de plus amples informations sur cette association. En revanche, notre équipe de recherche a su lors d'un entretien à Poum que la SLN avait décidé d'exploiter à son profit une carrière que revendiquaient les partisans de la Fédération dans ce schéma. Il est certain que les dirigeants des entreprises historiques qui ont eux-mêmes souvent travaillé pour les « gros » mineurs par le passé ne voient pas l'arrivée d'un éventuel nouveau petit mineur sur le marché calédonien d'un très bon œil. L'un d'eux expliquait ainsi : « *plutôt que de*

reprendre des titres existants, le meilleur moyen de montrer qu'on est capable c'est de demander un titre et de l'exploiter correctement ». Clairement, personne n'a aujourd'hui, dans le contexte de crise, envie de voir ses propres titres convoitées – quand bien même ce ne serait que sur du minerai résiduel. Les difficultés à faire avancer « le concept » montrent bien que les petits mineurs sont à ce jour en position de force face à une revendication d'existence de mineurs kanaks dépourvue d'une capacité à se voir octroyer des titres. Mais cela n'enlève rien au fait que la démarche de regroupement de la Fédération, née du constat des difficultés à décrocher des contrats - ou du moins des contrats avantageux - de la part de sous-traitants, ne peut faire oublier que les PME concernées cherchent bel et bien à occuper une meilleure place dans un secteur très concurrentiel et, en cela, elle en ébranle les contours.

Être mineur au nom de l'expérience et de l'autochtonie

Si la Fédération parvenait à ses fins, elle ferait sans conteste figure de dernier venu des « petits » du secteur nickel calédonien. En même temps, elle introduirait une nouvelle forme d'asymétrie - la césure se faisant autant à partir de questions financières qu'en se fondant sur un critère ethnique. Ces aspirants petits mineurs kanaks ne se privent pas en effet de rappeler que les mineurs exploitent les ressources autochtones « sans leur permettre même d'en vendre les miettes ». À la figure du petit mineur descendant de colons s'ajoute donc, au moins au niveau de la revendication d'occupation d'une place nouvelle dans le secteur, celle du mineur kanak.

Mais si ces sous-traitants étaient entendus, ils en viendraient à ébranler la définition classique du mineur car il serait désormais possible de vendre du minerai sans pour autant avoir à prouver aux services compétents une capacité financière ou des connaissances suffisantes dans le domaine de l'extraction. Compterait ici la légitimité du premier occupant, pourvoyeuse d'un droit déconnecté des procédures légales. Bien évidemment, si l'idée a pu faire son chemin en Nouvelle-Calédonie c'est parce qu'elle s'articule à un point du code minier mais surtout qu'elle prend appui sur les acquis de la lutte indépendantiste qui au nom de la légitimité autochtone avait pu par exemple procéder au rachat de la SMSP en son temps. Cette légitimité qui s'exprime au niveau « national » - sur le sol et le sous-sol du pays - n'est pas à confondre avec une affirmation localisée de liens de clans ou de chefferies aux massifs miniers. Cependant, dans le cas de figure de la revendication de la FSMK, les deux aspects se mêlent : ce sont les Kanaks dans leur ensemble en tant que peuple premier qui ont des droits sur les ressources mais les sociétés de la Fédération inscrivent en priorité leur combat dans des zones sur lesquelles leurs chefferies exercent une influence dite « coutumière » (politique infra-étatique). Mais la perspective initiée ici reste toutefois décentrée de celle de bien des peuples autochtones revendiquant des droits particuliers à l'ONU dans la mesure où dans l'optique des initiateurs de la Fédération - partagée avec les autres indépendantistes - il est question de valoriser le travail : « accéder à la part mineur » plutôt que toucher des compensations de l'exploitation du nickel par des tiers. Alliée à la désormais longue expérience du travail kanak sur mine, la légitimité du premier occupant affirmée dans le mouvement nationaliste a conduit à l'expression d'une revendication hybride : à mi-chemin entre une revendication autochtoniste onusienne et une revendication indépendantiste. Car quand bien même les sociétés de la Fédération réclament plutôt d'exploiter des concessions sur lesquelles elles exercent une influence spatiale, elles font valoir aussi l'exigence de la maîtrise de la ressource ainsi qu'une expérience dans la mine acquise au fil des contrats passés avec les mineurs (de décapage, d'environnement mais aussi de tâcheronnage), le tout ne leur conférant pas le statut de mineur mais représentant des arguments pour se faire accepter comme tel, en profitant d'une opportunité qui serait offerte par le code minier.

Maitriser la rente minière au niveau local : un projet indépendantiste non orthodoxe

La manière dont la Fédération affirme son attachement à la cause indépendantiste est en réalité assez singulière parce qu'elle insiste sur les retombées locales de l'exploitation minière là où « la doctrine » s'est toujours positionnée sur un bénéfice provincial ou à l'échelle du pays. La Fédération dérange ainsi sur le plan même de la philosophie de la stratégie nickel indépendantiste. Son objectif explicite est de pouvoir contribuer au développement communal – et dans les communes qui ne sont pas dirigées par des Kanaks, de permettre aux tribus d'obtenir une partie de la rente minière. Les bénéfices engrangés par les sociétés partenaires de la Fédération sont bel et bien destinés dans ce « concept » à un usage en lien avec le bien-être de ces collectifs locaux.

Si cette revendication date de 2014, on peut dire qu'elle s'inspire d'un discours sur les retombées locales qui n'est pas neuf. Particulièrement dans la commune de Canala, où dix ans plus tôt, un fort questionnement existait déjà à ce sujet et – c'est ce qui importe ici – axé sur la maîtrise locale de la ressource. Lors d'un entretien avec Leopold Jorédié, alors quasiment retiré de la vie politique, il avait cependant insisté sur la nécessité pour les communes minières kanakes de développer un entrepreneuriat local qui donne place aux entreprises *extractives* locales. Il parlait alors, comme en d'autres lieux, de permettre aux Kanaks d'accéder à l'amodiation permettant d'exploiter les titres d'un tiers en payant 11% de royalties sur le chiffre affaires annuel. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui « accéder à la part mineur » pour différencier ce principe des autres formes de sous-traitance dans le secteur nickel ainsi que pour se démarquer de la logique compensatrice souvent défendues par les communautés autochtones confrontées dans d'autres pays à l'extraction minière. En 2006, lors d'une enquête sur le CAUGERN (Comité autochtone de gestion des ressources naturelles) et dans l'esprit de l'ancien maire de Canala, il importait de dissocier cette volonté d'accéder à l'extraction de la revendication menée par son ex-compagnon politique de la FCCI (Fédération des Comités de Coordination Indépendantistes) qui entendait obtenir des retombées minières pour les chefferies et sans lien avec le travail. Sur la question d'une forme de dédommagement financière spécifique aux zones dégradées par l'activité minière, il s'en remettait à la « Délibération 104 » (fonds communaux pour l'environnement) ainsi qu'aux dividendes des participations des provinces dans la SLN à réinjecter dans un fonds pour financer l'après-nickel (le Fonds nickel n'existait pas encore).

Au début des années 2010, les successeurs de Léopold Jorédié à la mairie de Canala, promoteurs aujourd'hui du principe de la « Fédération des mineurs kanaks », se trouvaient sur cette même ligne de défense d'une rente minière acquise par le travail qui permettent aux Kanaks – et plus largement aux populations communales proches des mines – d'intégrer le club fermé des producteurs de minerai. Mais ne reniant pas le constat du CAUGERN des zones minières sinistrées, ils estimaient que les communes minières (et non plus les chefferies comme le disait ce dernier) devaient obtenir des dédommagements spécifiques plus conséquents. C'est ainsi que la nouvelle équipe de la mairie de Canala a mené à partir de 2008 une réflexion sur le montage d'une société minière qui viserait à assurer la présence de la commune dans la reprise de la mine de Boakaine *via* une SEM (Demmer, 2017). La démarche conservait d'un côté l'idéal du FLNKS de création de richesses par le travail et de l'autre, avait adapté le discours du CAUGERN sur les retombées locales à une déclinaison un peu plus audible du point de vue indépendantiste puisque ce n'étaient pas les chefs qui devaient gérer l'argent mais une collectivité locale. La philosophie du projet était différente de l'approche autochtoniste dans la mesure où la nature de la collectivité bénéficiaire n'était pas la même. Mais désormais la question du montage des sociétés incluant ou non le public ne fait plus vraiment débat au sein de la Fédération. Les sociétés adhérentes ne renient pas du tout des montages de sociétés minières organisées sur des bases claniques du moment qu'il ne s'agit pas de retombées nominatives. Je précise que le problème vis-à-vis de la rhétorique indépendantiste se posait ici sur le plan de la connexion *directe* entre bénéfices de l'extraction locale et constitution d'une rente minière communale. Ceci diffère d'une démarche indépendantiste partagée qui par ailleurs valorise les bénéfices générés par des sociétés claniques ou tribales sous-traitantes (œuvrant dans le domaine du décapage ou de

l'environnement par exemple) car on ne touche pas dans ce cas au profit tiré directement de la ressource minière *envisagée comme étant propriété du pays*. La Fédération défend à présent la possibilité d'ajouter une dimension locale à la maîtrise de la ressource nickel. À ce problème idéologique, un militant indépendantiste, actif de la promotion de la Fédération, répondait en 2016 par l'évolution du paysage minier calédonien qui a engagé la SMSP (dit « l'outil pays ») dans le domaine de la métallurgie, laissant selon lui de la place pour la création d'entreprises minières locales. Pour le dire autrement : revient dans ce modèle à la métallurgie le soin de constituer la rente pays et à la mine le soin d'alimenter les caisses locales⁴⁸. D'une certaine manière ce schéma redouble l'opposition mine/métallurgie qui structure déjà le secteur minier et qui vient interpeller une nouvelle fois les petits mineurs sur leur participation à la rente minière publique – mais en les ramenant plus fortement encore qu'auparavant sur la question des retombées locales.

Sans doute en raison d'une interpellation qui se fait plus directe, les avis recueillis sur la démarche sont plutôt négatifs chez les dirigeants d'entreprises minières qui se disent « embêtés » avec cette revendication qui, de fait, cherche à imposer un nouvel acteur dans le secteur. Mais ce n'est pas le seul motif de leur embarras - relatif puisqu'on note que les mineurs, quand ils le peuvent, évitent de s'associer aux PME de la Fédération. Désormais partenaires de la SMSP et de ceux qui la pilote, les autres mineurs n'ont pas envie de se retrouver soupçonnés d'une éventuelle connivence avec des adversaires politiques. En effet, la distinction implicite entre traitement du nickel brut et du nickel transformé concernant la question la gestion de la ressource, renvoie à la situation d'un parti qui n'est plus aux affaires provinciales, qui ne gère donc plus la SMSP, et dont certains membres souhaitent retrouver la maîtrise de la ressource minière. La filiation avec la philosophie que Raphaël Pidjot a pu promouvoir aux origines de la SMSP (qui a pu défendre des sociétés kanakes assurant l'exploitation⁴⁹) a été souvent invoquée par les partisans de la Fédération pour répondre à ceux qui, au sein du FLNKS estiment que ce projet s'écarte d'une conception de la ressource comme bien national. La revendication de la FSMK, sur « les retombées locales » (sans plus de précision sur ce que recouvre ce terme) est en phase avec bien d'autres revendications kanakes (si on s'arrête au premier niveau de la revendication), mais dans sa formulation elle s'inscrit dans une opposition politique. Dans ce contexte, petits mineurs comme militants ou élus kanaks peuvent se retrouver sur la critique d'une démarche qui calque à l'échelle locale la démarche nationaliste en estimant qu'il s'agit seulement de remplacer des personnes à la tête des entreprises (de « phagocyter les sociétés » comme on a pu me le dire) venant ainsi occulter ce que la démarche soulève comme problème relatif à la répartition de la rente minière dans un contexte où la fiscalité *ad-hoc* reste à élaborer.

Faut-il comprendre dans l'unanimité des acteurs installés dans le secteur contre la philosophie de la Fédération des Sociétés Minières Kanakes, comme exprimant une crainte de voir un nouvel acteur investir un secteur en crise avec lequel il faudra partager « le gâteau nickel » (bien que chacun semble s'accorder pour dire que la menace est faible en vertu des capitaux manquants) ou bien peut-on déceler ici une volonté de ne pas se mettre à dos l'acteur indépendantiste du secteur qui, comme on l'a dit dans ces pages, est devenu incontournable ? Il n'est pas question de trancher ici mais en disant que la Fédération semble souvent mettre d'accord la profession contre elle, il semble que c'est la preuve d'une interdépendance plus forte au sein du secteur déjà constitué qui peut s'expliquer autant par

⁴⁸ La société K Avenir dans son schéma devrait jouer aussi le rôle d'une société d'investissement susceptible d'aider à la diversification économique dans des communes non-minières par la récupération de dividendes des sociétés adhérentes.

⁴⁹ On cite souvent à cet égard la société Penyi de Nakety regroupant les trois chefferies a pu ainsi exploiter la mine pour le compte de la SMSP en lieu et place de la filiale Noumea nickel pendant un an avant de déposer le bilan en 2000.

la crise mondiale que par la mise en œuvre d'un schéma minier qui entend recentrer les enjeux de l'exploitation du nickel sur le développement du pays en tenant plutôt compte de la stratégie mise en œuvre par les indépendantistes depuis la création de l'usine du Nord. Mais la conclusion ici est bien que l'on ne sait jamais *a priori* tout à fait avant de démarrer une enquête sur un cas de « quoi le cas est le cas » (Hamidi, 2012). L'étude de la Fédération des Sociétés Minières kanakes qui a d'abord obligé à réexaminer ce qu'est un petit mineur aujourd'hui et comment s'organise le secteur invite à reconsidérer pour l'avenir ce que vont encore « faire au secteur » les revendications kanakes locales d'appropriation de la ressource dont on ne cesse de voir la diversité d'expression. Si pour l'heure, la mobilisation de la FSMK manque d'appuis matériels mais aussi organisationnels pour se déployer, on doit noter aussi que l'histoire nous apprend à ne pas considérer les rapports de force observés comme étant immuables. Ceci est valable aussi bien concernant la possibilité d'existence de nouvelles figures de petits mineurs que concernant la capacité respective des différents opérateurs miniers à mener leurs activités comme bon leur semble dans un contexte économique et politique toujours mouvant.

3.2.3. Conclusion

Interroger la catégorie des « petits mineurs » ne revient pas seulement à identifier l'héritage historique du terme ou les critères « objectifs » (au sens de légal) de ce qui permet à une entreprise d'entrer dans le cercle restreint des entreprises minières. Mais il s'agit bien plus d'observer les relations entre les acteurs du secteur, gros comme plus petit et d'appréhender ainsi la géométrie variable de la catégorie « petit mineur » hier comme aujourd'hui : celui qui essayait de se frayer un chemin de mineur indépendant entre la SLN et le groupe Ballande, défend aujourd'hui les intérêts d'un groupe autour d'un élément qui caractérise cette indépendance de longue date, l'export, dans le respect des cadres posés par la législation en 2009, en tentant de se dégager des logiques politiques partisans ou de l'idéologie d'un nationalisme minier. La difficulté est de taille, puisque qu'elle renvoie un en sens à une volonté de rester indépendant également vis-à-vis de ces débats politiques malgré les pressions qui s'exercent, invitant toujours plus les entreprises minières indépendantes à se positionner, tant politiquement qu'économiquement d'ailleurs. Ce que reflète en effet la géométrie variable de cette catégorie des « petits mineurs » c'est la montée d'une revendication du partage de la rente au niveau local, et l'émergence d'un nouveau groupe d'acteurs, les entreprises de sous-traitance qui aspirent à devenir mineur ajoutant les pressions politiques aux pressions économiques d'un secteur relativement concurrentiel.

Maintenir une position d'indépendance vis-à-vis des effets du contexte de décolonisation actuel s'avère ainsi particulièrement complexe aujourd'hui pour les entreprises d'extraction minières, peut-être plus encore qu'il y a dix ans. Cela d'autant plus qu'un certain nombre de pratiques des sociétés minières tendent à montrer l'intégration de la contrainte de la reconnaissance foncière et une normalisation des relations sociales à propos de l'activité minière toutes ponctuées de conflits qu'elles puissent être. Remettent-elles en question des relations pensées comme acquises et stabilisées ?

Nous ne répondrons pas dans la seconde partie à cette question. Mais elle nous permet de replacer ces enjeux définitionnels dans une perspective à la fois plus large d'un point de vue temporel et plus restreinte d'un point de vue géographique ou matériel. La seconde partie de ce rapport met en effet en avant une double réflexion sur la manière dont l'activité minière incorpore différentes temporalités et matérialités qui rythment la vie des entreprises comme des sociétés locales qui en participent au quotidien. L'enjeu est ici de montrer à la fois la capacité de résistance et d'adaptation des entreprises, et le lien étroit qu'entretiennent ces dernières avec le tissu social local. Il se façonne dans des relations de plusieurs types (de

compensation, de sous-traitance, de tâcheronnage, d'emploi salarié), pour beaucoup centrées sur le travail.

3.3. TRAVAILLER LE MINÉRAI. TEMPORALITÉS ET MATÉRIALITÉS DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE.

Nous nous intéressons ici aux éléments qui structurent les trajectoires des entreprises d'extraction et leur développement, et plus généralement le quotidien du travail dans l'activité minière. La question principale qui oriente notre recherche est celle de savoir en quoi ces éléments participent d'une cyclicité propre à ces entreprises. Nous verrons qu'ils combinent enjeux techniques, économiques et politiques, à différentes échelles et en fonction de la taille des entreprises considérées et de leur profondeur historique. Il s'agit d'une part d'aller au-delà d'une perception des entreprises réduite à leurs capacités de réponses aux fluctuations du cours du nickel et du poids des charges (coûts de production, fiscalité) pour décrire les étapes qui rythment leur développement et leurs intrications avec le social. D'autre part, voir l'ensemble de ces entreprises à travers ce prisme permet de sortir d'une logique d'opposition entre les plus grosses et les plus petites, les plus anciennes et les plus récentes en les faisant entrer dans un cadre analytique commun. Celui-ci est centré sur la manière dont il est possible de penser ensemble les diverses temporalités de l'activité minière et les relations sociales et techniques qui les animent. Cette approche est ici fondée sur un essai de modélisation qualitative des trajectoires des entreprises d'extraction minière et de tâcheronnage (3.3.2), un effort de compréhension de ce que révèlent les relations de sous-traitance et de tâcheronnage en termes organisationnels notamment (3.3.3) et des spécificités du travail au sein de sociétés d'extraction et de tâcheronnage, en particulier du point de vue à travers les questions de recrutement, de conditions de travail et de la transmission des savoirs (3.3.4).

3.3.1. CYCLICITÉ ET RELATIONS SOCIOTECHNIQUES DANS LE SECTEUR MINIER

Ricardo Godoy soulignait déjà dans les années 1980 (Godoy, 1985) qu'étant donné l'emplacement des projets miniers dans des zones souvent reculées, les recherches en sciences sociales s'étaient avant tout focalisées sur la main-d'œuvre et les relations de travail au sein des sites miniers et assez peu sur les populations environnantes. Vingt ans après, Chris Ballard et Glenn Banks (2003) soulignent que cette présence n'est pas prédictible ni certaine dans sa composition. Les histoires contingentes d'engagement autour des projets miniers s'appuient sur des groupes spécifiques, eux-mêmes sujets à des processus de transformation continus durant la vie du projet. La dimension cyclique du projet offre ainsi une porte d'entrée pour explorer les logiques d'acteur qui se mettent en place avec l'émergence et le déroulement des projets miniers.

Pour Geert Van Vliet et Géraud Magrin (2012), le temps long d'un projet de développement va de pair avec une propension particulière de l'opérateur à négocier son insertion dans le paysage politique, économique et social local, qui n'est pas forcément celle des populations concernées. Les modes de relation évoluent ainsi en fonction de la propension des populations à négocier en retour, des choix et des trajectoires politiques internes à la communauté concernée. Ainsi les auteurs soulignent qu'il est possible de dessiner un cycle selon lequel « *au début des activités [...] les impacts négatifs sociaux et environnementaux ne sont pas (encore) visibles. [...] Les premiers représentants des opérateurs sont ouverts à la négociation.* » Dans un second temps, la phase de croissance des opérations permet d'observer des rotations des représentants des communautés locales, tandis que vers la fin des activités, les impacts négatifs sociaux et environnementaux deviennent plus visibles et que les représentants des opérateurs se forment à la négociation (Magrin & van Vliet, 2005).

Cette perspective d'analyse des projets miniers en termes de cycles a déjà été adoptée pour les gros projets en Nouvelle-Calédonie (Levacher, 2016). Et plus généralement la question de la temporalité est aussi au cœur des conclusions du projet NERVAL⁵⁰.

Au regard des enquêtes menées dans le cadre du présent projet de recherche, cette perspective cyclique peut être complétée par une approche qui combine temporalité longue des entreprises et des exploitations minières de plus petites tailles, saisonnalité et rythmes plus quotidiens de travail mais aussi tout ce qui participe de la matérialisation de la production minière. Cette interaction entre temporalité et matérialité est très visible si l'on détaille les étapes de la production et qu'on les situe dans le temps et l'espace. Il peut s'agir des résultats des prospections, de la taille et la qualité des gisements, de l'emplacement des lieux de stockage et de chargement, de la disponibilité de la main d'œuvre, de la disponibilité et la qualité du matériel utilisé, de la durée des contrats, des tonnages attendus ou prévus et de l'évaluation du temps nécessaire pour le fournir.

On peut globalement définir les étapes suivantes dans la production des entreprises d'extraction minière en Nouvelle-Calédonie : l'extraction, le tri entre le stérile soit le minerai qui ne correspond ni à la teneur demandée ou attendue, ni à la granulométrie requise (l'étape du « tritout », du « crible » selon les équipements et dénomination utilisée), le stockage parfois à différents niveaux et la vérification des teneurs parfois à plusieurs endroits de la chaîne également (cf. Figure 9), le roulage, le stockage en bord de mer, le chargement et le chalandage. Ces étapes sont visibles matériellement en ce qu'elles distinguent visuellement : l'espace de la mine situé en haut de la montagne et la zone de stockage et de chargement en bord de mer. Au cœur du site de la mine, on peut également distinguer différentes activités visibles dans l'aménagement du site minier : celles qui sont liées à l'exploration avec les zones d'ouvertures de pistes et de dynamitage ; celles qui sont liées à l'exploitation elle-même avec les zones de chantiers et de tri, les zones de travaux dédiés à la gestion de l'environnement sur site où l'on trouve les bassins de décantation, verses à stériles, zones de revégétalisation et remblais ; les zones dédiées aux activités de support : laboratoire d'analyse quand ils sont sur site, aux bureaux administratifs et ateliers de maintenance des engins. Toutes ces zones sont reliées entre elles par des routes, régulièrement arrosées pour éviter le déploiement de trop de poussière. En bord de mer on trouve nettement moins d'activité : une zone de stockage du minerai, une zone de chargement et éventuellement on y trouve les barges qui serviront au chalandage lorsque les bateaux arriveront.

⁵⁰ Projet également financé par le CNRT, auquel une partie des chercheurs du programme « PME minières » ont contribué. (Herrenschmidt, Le Meur, Levacher, 2017 ; Levacher, Le Meur, Herrenschmidt *et al*, 2017).



Figure 9 : Le « perchoir », zone de vérification des teneurs, avant que le minerai descende vers le bord de mer.

Cette matérialité de la mine renvoie ici à des temporalités en lien plus ou moins immédiat avec la production. Il en va ainsi des activités d'échantillonnage et de laboratoire. Les laboratoires d'analyse sont parfois sur site, mais leur activité est parfois déléguée à des entreprises spécialisées, ou encore réalisée dans des laboratoires de la même société mais pas présents sur site : la rapidité des retours des analyses du laboratoire conditionne l'avancement du ou des chantiers en cours. Ces analyses peuvent interagir avec les savoirs « locaux » des salariés travaillant sur le « front de mine » avec leurs pelles (*cf. infra*, 3.3.4.3). Les activités d'échantillonnage en sont le complément obligatoire et peuvent de la même manière se distribuer à un ou plusieurs endroits, au tri, puis sur un premier stock sur site, et un second en bord de mer schématiquement : Ces activités constituent les moyens techniques d'obtenir la teneur demandée prévue dans le cahier des charges du contrat de tâcheronnage, d'export vers les clients internationaux ou d'alimentation des clients locaux.

Les aménagements environnementaux pour leur part, s'inscrivent à la fois dans la gestion immédiate des intempéries, élément temporel décrit comme fondamental pour la production par plusieurs enquêtés ; et dans une perspective de long terme de « réparation » des « dégâts » générés par l'activité minière ; les zones de revégétalisation en sont un bon exemple. Elles peuvent aussi s'inscrire dans un souci du mineur d'une gestion plus durable des réserves qu'il a identifiées sur le site et peuvent passer par une gestion spécifique des fronts de mine, zones de stockage et/ou de mise en verses de ce qui peut être considéré comme « déchets » miniers. On assiste ici à une anticipation par les sociétés minières⁵¹ des teneurs qui pourront à l'avenir devenir intéressantes à exploiter, et donc de la transformation

⁵¹ Plusieurs d'entre elles ont fait référence à ce type de technique de gestion des réserves et de la ressource.

des réserves en ressources – les stériles étant considérés à l'aune des teneurs demandés dans les contrats tant pour l'export que pour alimenter les usines locales. Ces deux dimensions de gestion de la durabilité de la ressource et donc de la vie de la mine, et de gestion des conséquences environnementales de l'activité s'inscrivent ainsi dans une temporalité plus large déterminée à la fois par la réglementation et l'anticipation des cours internationaux du minerai. La gestion de la durabilité est une question d'autant plus centrale que la demande va vers des teneurs plus basses.

À ces temporalités locales qui interagissent avec des temporalités plus larges, celles qui sont liées à la fois aux cours internationaux du minerai, s'ajoutent celles concernant l'accès aux ressources et aux différents types de revendications auxquelles ils donnent lieu, ainsi qu'aux processus administratifs qui rythment l'instruction des projets miniers et ceux plus politiques qui décident de l'orientation à donner au secteur. En suivant d'Angelo et Piljpers (2018), l'extraction minière apparaît ainsi comme « *enchâssée dans des rythmes divers incluant, les dynamiques saisonnière et de travail : le développement économique de la ressource et autres marchés compétitifs, les développements technologiques, les projections et stratégies vis-à-vis de la disponibilité de la ressource et les perceptions locales de ce qui constitue une extraction soutenable.* » Elle n'est pas seulement enchâssée dans ces rythmes, elle a aussi la capacité de les altérer, de les modifier en introduisant de nouvelles références, de nouvelles temporalités et en transformant les pratiques.

L'activité minière incorporant diverses temporalités et matérialités, l'enjeu est dès lors d'essayer de penser ensemble l'extraction, le temps et l'espace dans lequel elle s'insère. Cela permet d'explorer des liens que nous qualifions de sociotechniques, en ce qu'ils permettent de comprendre les transformations conjointes du social et de la technique (Callon, 1986) et de les replacer dans une dynamique temporelle. Les relations entre les hommes et la matérialité de la mine permettent de sortir d'une vision spatialisée et monolithique des projets miniers, souvent analysée au prisme de « l'enclave » (Ferguson, 2005) dans la littérature. Or en Nouvelle-Calédonie, l'extraction minière implique une pluralité d'acteurs et d'organisations qui participent de la matérialité de la production de minerai. De la même manière que l'analyse du déroulement des grands projets miniers de KNS et Vale a montré les différentes organisations en charge de mettre en œuvre le projet avant son démarrage comme les consortiums chargés de la construction, l'opérateur, les services de support et autres (Grochain, 2013 ; Levacher 2016), l'extraction minière peut faire l'objet du même type de description des acteurs et des étapes de la chaîne de production. Cette description permet de saisir la matérialité de l'activité non pas tant dans sa dimension physique et technique que parce qu'elle est incorporée dans des « corps, des réseaux et des relations socio-économiques » (Bridge, 2004) et qu'elle véhicule avec laquelle des savoirs et des représentations du minerai et de l'activité minière. L'enjeu n'est donc pas tant de décrire que de comprendre l'espace de l'extraction minière constitué de multiples entreprises et sites miniers, comme celui des grands projets miniers, comme un espace relationnel. Cette perspective rejoint plus celle de « minescape » (Ey & Sherval, 2016) et elle renouvelle la notion d'enclave en l'insérant dans une dialectique de la connexion/déconnexion selon différents registres (matériels, institutionnels, idéologiques) et à différents niveaux politico-administratifs (Le Meur et al., 2013). Le réseau des acteurs comme des organisations que l'extraction minière cristallise en Nouvelle-Calédonie, permet ainsi de réinterroger l'analyse des sites miniers comme lieux plus ou moins enclavés ou désenclavés, connectés ou déconnectés de dispositifs de gouvernance, pour penser les connexions entre sites miniers, compagnies minières, tâcherons et sous-traitants qui les exploitent, au travers des acteurs et des organisations qui les portent, ou qu'ils créent dans la durée. On peut ainsi se demander si la densité des réseaux sociotechniques et des mesures de politique publique qui caractérisent le secteur minier néo-calédonien n'amènent pas à l'idée que le territoire forme de ce point de vue une enclave unique (Filer et Le Meur, 2017).

Pour mieux saisir les temporalités et matérialités qui composent les cycles de vie des sociétés d'extraction minière, nous reviendrons dans un premier temps sur les étapes possibles de ces cycles de vie, avant d'aborder les cycles plus quotidiens de travail dans lesquels s'inscrit la production minière. Ces deux points renvoient en effet à la fois à la « faisabilité » sociale, politique, économique et technique, sous différentes formes et à différentes échelles, de l'activité minière. La première section tentera une « modélisation » des cycles traversés par les entreprises minières, dans des temporalités plus ou moins longues et en tout cas non linéaires. La seconde section se focalisera sur la dimension sociotechnique qui incorpore différents acteurs et représentations du monde du travail à la mine, allant de la compensation à la production. Dans une dernière, nous reviendrons sur la manière dont nous pouvons finalement penser ensemble l'activité minière, le temps et l'espace en Nouvelle-Calédonie au travers des expériences vécues de l'emploi à la mine dans une petite société minière.

3.3.2. *VIE, MORT ET RENAISSANCE DES SOCIÉTÉS D'EXTRACTION MINIÈRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE. ESSAI DE MODÉLISATION QUALITATIVE DES TRAJECTOIRES DES ENTREPRISES D'EXTRACTION MINIÈRES*

Comme évoqué plus haut, la dimension relationnelle contribue à façonner la vie et le déroulement de la production minière. À l'échelle de la Nouvelle-Calédonie néanmoins et compte tenu de la diversité des profils et types d'entreprises qui ne font que de l'extraction, cette temporalité quotidienne s'inscrit aussi dans des transformations plus profondes, en lien avec le métarécit de la mine comme structurant l'histoire coloniale comme postcoloniale du pays. C'est double volonté d'intégrer des temporalités diverses pour penser la vie et le développement des sociétés d'extraction minière informe le cadre analytique développé ici. Il prend la forme d'une modélisation qualitative des trajectoires et cycles de vie des petites entreprises minières. Le séquençage est organisé en cinq phases:

1. **accumulation « primitive »** de différentes formes de capitaux (économique, relationnels et politiques), dans des proportions variables ;
2. **démarrage** pouvant faire suite un conflit (et donc à un accord post-conflit), et/ou d'une initiative ou entente locale, ou encore pouvant résulter d'une politique publique d'appui à des petites entreprises ;
3. **montée en puissance**, en termes de production, de capital et/ou d'emploi, en général accompagnée d'une professionnalisation de l'entreprise qui peut être soutenue par de la formation, de l'appui en gestion, et souvent associée à la question des dispositifs éventuels de distribution des retombées vers le local ;
4. **tensions et blocages** qui peuvent se situer à différents niveaux entre différents acteurs : entre entreprises concurrentes, en lien avec la renégociation des contrats, autour des modalités de redistribution des revenus, ces conflits locaux pouvant par ailleurs s'inscrire dans des conflits politique plus larges ;
5. **redémarrage** sur la base d'un nouveau contrat, de nouveaux investissements, d'une réorientation ou d'une diversification de l'activité ou encore via la remise à plat de l'actionnariat (avec éventuellement un changement de nom de l'entreprise) ; le redémarrage n'est bien sûr pas systématique, et l'arrêt de l'activité est une option, comme le montre la diminution drastique du nombre d'entreprises minières en NC après le boom du nickel des années 1967-72.

Cet essai de modélisation qualitative des trajectoires des PME minières ne vise pas à les enfermer dans un schéma réducteur. Leur hétérogénéité est très grande, et ce de plusieurs points de vue.

Tout d'abord, la profondeur historique de leur trajectoire est très diverse, des premiers temps coloniaux aux périodes post-accords de Matignon. L'activité minière des établissements Ballande, maison de commerce coloniale, démarre en 1878 avec l'obtention de la concession de Kua tandis que Bernheim se met à son compte en 1889. Montagnat comme Pentecost appartiennent à une génération post-2^{nde} guerre mondiale/post-Indigénat puisqu'ils se lancent dans l'activité minière dans les années 1950 (le premier dans l'extraction de chrome à Bélep en 1954, le second en 1951 sur la base d'un contrat de livraison de minerai au Japon). Jacques Lafleur reprend à la même époque, en 1956, les activités minières que son père, Henri Lafleur, avait démarrées en 1936 (après une période allant de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale aux années 1930 pendant laquelle les petits mineurs disparaissent du paysage calédonien ; cf. *supra*), et il fondera en 1978 la SMSP. Parmi les « petits mineurs » encore actifs, Mai et Gemini sont les plus récents (respectivement 1998 et 2003). Les tâcherons kanak naissent dans les années 1990 et 2000 (la SOMIKAT en 2007 par exemple) tandis qu'émergent encore de nouveaux sous-traitants comme MINEX bien plus récemment encore.

Ensuite, cette trajectoire a pu connaître des inflexions qui ont entraîné une sorte de changement de statut de l'entreprise. Ainsi Ballande, actuel pilier du groupe des « petits mineurs », a connu une forme d'involution de son activité, passant du statut de mineur-métallurgiste et concurrent direct de la SLN à celui d'entreprises d'extraction après le progression rachats de ses hauts fourneaux par la SLN dans les années 1930. Inversement, la SMSP, créée par l'entrepreneur politico-économique Lafleur et rachetée par la province Nord via la SOFINOR en 1990 va rapidement devenir un des très gros exportateurs de minerai avant d'accéder après l'accord de Bercy de 1998 au statut de métallurgiste dans le cadre du projet Koniambo monté avec le canadien Falconbridge absorbé en 2006 par Xstrata puis en 2013 par Glencore.

Enfin, les facteurs expliquant les évolutions de ces entreprises et les mécanismes les faisant passer d'une phase à l'autre sont divers, bien qu'on puisse les faire entrer dans les grandes catégories de l'économique, du social et du politique. Nous verrons que c'est justement cette combinaison de facteurs qui permet de rendre compte des transformations des entreprises d'extraction minières indépendantes calédoniennes, au-delà de leur seul rôle d'« amortisseur de la conjoncture », identifié en particulier par Freyss (1995) à l'exemple des périodes de boom et de récession des années 1960 et 1970, rôle bien compris et revendiqué par le SEM⁵². L'idée est simple : ce sont ces petites entreprises qui, en se multipliant en période d'expansion et en disparaissant ensuite, absorbent les chocs liés aux fluctuations de la conjoncture mondiale du nickel tandis que l'entreprise dominante, en l'occurrence la SLN, tel un énorme tanker lancé sur son erre, réagissait de manière beaucoup plus lente et limitée, dans un sens comme dans l'autre. Dernier point, comme noté pour la phase 5 du modèle, les entreprises, entre phases de croissance et moments de blocages, entre arrêts, mutations et redémarrages, peuvent avoir plusieurs vies – ce n'est pas le cas de toutes, mais derrière des entreprises qui disparaissent, ce sont aussi des entrepreneurs qui « rebondissent ».

Par ailleurs, le phasage, logique d'un point de vue analytique, est parfois difficile à identifier empiriquement (télescopage de l'accumulation et du démarrage) ou il se trouve modifié, lorsque par exemple la fondation de l'entreprise (son démarrage formel) précède l'accumulation nécessaire à son démarrage opérationnel. C'est le cas quand l'entreprise est le produit d'un accord local, lui-même résultant d'un conflit antérieur (comme dans le cas de la SOMIKAT à Thio). Cela peut également être le cas lorsqu'une entreprise se crée en reprise d'une autre, comme GEMINI avec Berton au début des années 2000.

⁵² Syndicat des Exportateurs de Minerais, octobre 2016.

3.3.2.1. Accumulation primitive

La naissance d'une entreprise minière résulte de processus préalables qui construisent les conditions de sa faisabilité. Les mécanismes sont à cet égard variés car ils doivent permettre à la fois à l'entreprise de construire le capital, notamment économique, mais aussi politique à différentes échelles, et technique, lui permettant de devenir mineur

La diversification des activités d'une entreprise constitue un premier type. Dans le cas de l'armateur Ballande, il s'agissait initialement de rentabiliser les trajets des bateaux revenant de Nouvelle-Calédonie où la compagnie commence à opérer en 1859 (de manière régulière en 1863). L'exportation de minerai va constituer la solution idéale, déterminant l'entrée de Ballande dans le secteur en 1878. Le capital initial est le capital marchand colonial associé à un important capital politique et relationnel (liens avec le ministère de la Marine en particulier).

La trajectoire de Georges Montagnat relève aussi de la diversification, mais ici d'une entreprise individuelle et familiale. Son père travaillait à la Société des Hauts Fourneaux de Nouméa, et lui-même a fait ses débuts comme exploitant de bois pour la mine de chrome de Thiébaghi. Du milieu des années 1930 jusqu'aux années 1950, devenu son propre patron, il développe ses activités d'exploitation de bois, ouvre une scierie et réalise quelques routes dans la région de Koumac. C'est avec le constat de l'essoufflement de l'activité de Thiébaghi au milieu des années 1950 qu'il revend sa société d'exploitation de bois et le contrat avec Thiébaghi à son frère Edouard associé pour l'occasion avec Théo Frouin et qu'il envisage une reconversion dans l'activité minière en 1956.

Un deuxième grand mode d'accumulation primitive correspond à des trajectoires coloniales classiques d'entrepreneurs politico-économiques, sortes de *big men* (Médard, 1992) capables de faire fructifier des capitaux variés dans différents secteurs (politique, mine, élevage, foncier, etc.), stratégie qu'exprime le terme anglais de *straddling*. Pour bien comprendre ces stratégies et mécanismes, il faut bien sûr aller au-delà des trajectoires individuelles et prendre en compte les alliances matrimoniales et la circulation des élites entre postes politiques et économiques, ce qui nous entrainerait au-delà de l'ambition de ce projet.

Henri et Jacques Lafleur constituent à cet égard des figures emblématiques et la chronologie de leurs activités montrent qu'il est difficile d'établir un phasage allant du politique à l'économique ou l'inverse. Henri Lafleur démarre la sous-traitance minière en 1936 et est élu au Conseil général en 1937, tandis que son fils Jacques reprend les affaires familiales, en particulier minière, en 1956 et n'entre formellement en politique qu'en 1972, élu à l'Assemblée territoriale (il s'était présenté à la députation dans les années 1960 et avait été battu par Maurice Lenormand). La trajectoire de la famille Pentecost, à partir d'Édouard Pentecost, entre aussi dans cette catégorie, même si la composante entrepreneuriale économique semble prendre le pas sur une carrière politique plus tardive (années 1960).

Plus récemment, on a pu observer des stratégies d'entreprises ayant accumulé dans le chalandage avec de se lancer dans l'activité minière. C'est le cas de GEMINI et de la SONAREP, cette dernière étant le fruit de la SOREP et de la SONAPO, une société de roulage et une société de chalandage. La participation aux grands chantiers de construction des usines au nord et au sud a pu constituer pour certains un moment d'analogie de constitution d'un capital et d'une expertise technique et financière comme nous le verrons plus loin.

Un troisième grand mode d'accumulation s'organise autour de l'enjeu matériel. Pour les petits entrepreneurs des années 1950, le matériel de guerre laissé par l'armée états-unienne

après la seconde guerre mondiale a pu jouer un rôle important dans la constitution du capital opérationnel initial, et l'accès au crédit a également été décisif. L'acquisition du matériel pour pouvoir se lancer comme mineur peut également participer du récit des entreprises sur elles-mêmes. L'histoire de Georges Montagnat ayant dormi sous sa première pelle, comme cela a pu nous être raconté participe ici pleinement de l'histoire « pionnière » associée aux fondateurs de certaines entreprises minières. L'autre versant de ce type de récit pourrait être la place prise par le matériel dans le récit de la transformation de la SMSP de « petit mineur » en acteur de la métallurgie mondiale comme cela apparaît ici dans la revue interne de la SMSP et l'ouvrage de Paul Néaoutyine :

« C'était une entreprise en grande difficulté, sans aucune banque prête à accorder de crédit, une simple société de sous-traitance de la SLN qui alimentait l'usine de Doniambo avec des minerais de hautes teneurs qu'il était de plus en plus difficile de trouver. Pour survivre, nous avons acheté ses vieilles mines de la SLN et mis en valeur ces gisements qui n'avaient plus de valeur économique pour l'industrie locale. Il nous a fallu trouver des clients et négocier ces financements avec ces derniers afin de sauver l'entreprise, car les banques locales refusaient de nous aider. En 1992, nous avons dû nous endetter pour plus d'un milliard de francs auprès de nos clients japonais avec caution personnelle, afin de constituer un patrimoine minier. La société doit être coute que coute une société minière à part entière et développer nos propres canaux d'exportation. Dans les moments de grande difficulté le personnel a fait des concessions importantes pour que la société puisse survivre » Do Ouollo, 2013.

« Les experts et ceux qui, chez nous, ont participé à la négociation ne pouvaient pas ignorer qu'on avait payé des titres qui n'existaient pas, qu'on avait payé la contre-valeur d'actif qui était obsolète, aussi bien les camions que les équipements miniers, j'en déduis qu'il devait y avoir une contrepartie quelque part... Le résultat ne s'est pas fait attendre. Sans trésorerie, nous ne parvenons pas non plus à trouver des partenaires bancaires et financiers » Paul Néaoutyine, 2005.

L'un des paradoxes de ce récit réside dans le fait que le matériel dont avait hérité la SMSP à ses débuts a été transféré par la suite à de petites entreprises minières kanak de tâcheronnage qui ont également eu bien du mal à démarrer leur activité avec un équipement toujours plus vieillissant.

Pour autant, le cas des tâcherons kanak, comme la SOREN, la SOMIKAT, la SERKA, ou la SONAREP également, entre dans une autre catégorie d'accumulation primitive puisqu'il s'agit de création ex-nihilo construites sur la base des dispositifs spécifiques combinant actionnariat populaire, prise en compte d'une base foncière coutumière (via les GDPL en particulier) et appui des pouvoirs publics. En province Nord, la SOFINOR via la SODEPAR, associée à l'ICAP, est ainsi devenu actionnaire majoritaire de petites entreprises de tâcheronnage dans une logique de redistribution de la rente minière par le travail et l'entrepreneuriat comme nous y reviendrons dans la seconde partie de cette section portant sur la sous-traitance et le tâcheronnage, parce qu'elle s'inscrit clairement dans cette perspective.

3.3.2.2. Démarrage

Les phases de démarrage et d'accumulation primitive peuvent être très étroitement imbriquées comme le montre les cas de certains petits mineurs historiques (cf. *supra*). L'événement déclencheur peut être simplement une évolution de la conjoncture économique et de la rentabilité de la mine comparée à d'autres activités, comme nous l'avons vu plus

haut pour Montagnat et Ballande. C'est encore plus net dans la phase pionnière de l'extraction du nickel en Nouvelle-Calédonie à partir de 1873, phase marquée par une instabilité radicale du secteur. L'activité minière émergente cristallise une pluralité d'acteurs qui prospectent, spéculent, exploitent, vendent, transforment parfois. Ces fonctions ne sont pas nécessairement incarnées par des groupes d'acteurs séparés et on observe des passages rapides d'une fonction à l'autre (de prospecteur à extracteur, d'extracteur à spéculateur, etc.) et d'un statut à l'autre (de prospecteur ou mineur indépendant à celui d'employé ou contractuel d'une grande maison). Yann Bencivengo évoque le foisonnement des sociétés minières locales à l'époque, le fait que ce sont les mêmes hommes qui les dirigent et plus généralement leur absence de pérennité dans la majorité des cas. Il évoque ainsi la pluralité des profils et la souplesse des parcours de l'époque :

« Les principaux petits mineurs de la période se nomment Plaignet, Fullet, Caulry, Jeantet Bouteiller, Dubuisson, ou Bernheim à ses débuts. Certains, comme Fullet, sont des propriétaires terriens qui se lancent dans la mine. Si Fullet présente l'image d'un petit exploitant qui travaille avec persévérance à la réussite de sa mine, le parcours de la plupart d'entre eux est loin d'être rectiligne. Jeantet et Caulry sont des ingénieurs qui ont été employés par Le Nickel avant de travailler pour leur compte. Reichenbach est un négociant. Dubuisson est un commerçant qui a participé à de nombreuses affaires minières et qui a été le représentant de Higginson pour la société Le Nickel en Nouvelle-Calédonie en 1882-1884. Bouteiller est un libéré qui s'est lancé dans l'exploitation minière. Quant à Bernheim, il aurait fait ses premières armes dans l'activité minière en 1884 comme contremaître à la société Le Nickel, puis à partir de 1885 pour la maison Ballande, avant de s'installer à son compte en 1889⁵³. Plusieurs d'entre eux, on le voit, ont travaillé à un moment ou à un autre pour la société Le Nickel. Tous ont eu des affaires à traiter avec elle. » (Bencivengo, 2014)

Le passage de l'une à l'autre de ces fonctions s'inscrit dans une conjoncture instable marquée par la récurrence rapide des booms et des récessions. En effet, lors du rush minier de 1874-1877, les déclarations de concessions se multiplient sans pour autant que les découvreurs puissent les exploiter faute de moyens. Ils revendent alors leurs mines à bas prix à de plus gros propriétaires en capacité de les exploiter. Ces rachats s'inscrivent dans les crises successives que traversent le cours du minerai en 1878 puis en 1885 et auxquelles « seuls les puissants survivent ». Si une reprise s'engage en 1889 elle est suivie par une nouvelle récession en 1892 conduisant certains mineurs, comme Lucien Bernheim à exploiter d'autres minerais que le nickel, comme le chrome. Si jusqu'à la veille de la Première Guerre Mondiale, les périodes d'embellie et de crise se succèdent⁵⁴, pour Yann Bencivengo, elles dessinent « plus des paliers que de véritables reculs » contraignant les petites sociétés à suspendre leurs activités, voire à les arrêter définitivement. La période allant de l'immédiat après-guerre jusqu'au milieu des années 1930 est ainsi marquée par la disparition des petits mineurs du paysage calédonien (cf. *supra*).

Dans plusieurs cas récents, l'événement déclencheur est localisé souvent sous la forme d'un conflit opposant certains groupes et/ou entrepreneurs à l'entreprise minière dominante, en général la SLN, désormais la NMC également (parfois Montagnat comme dans le cas de la SOMIKOB). Le conflit constitue en effet un mode de gouvernance des relations avec les populations pour une entreprise comme la SLN : « Avec la SLN, il faut toujours se battre pour obtenir quelque chose » (ancienne secrétaire générale de la mairie de Thio ; entretien

⁵³ La France Australe, 19 novembre 1891. Benoît Delvinquier et Luc Legeard, "Lucien Bernheim", 101 mots pour comprendre la mine..., op. cit., pp. 23, 24.

⁵⁴ Une nouvelle période de croissance s'étend de 1897 à 1902, puis de nouveau une longue récession de 1903 à 1910 avec deux minima en 1903-1904 et 1909, puis enfin une modeste reprise qui précède la guerre (1911-1913).

26/11/2010). C'est le cas de la longue genèse de la SOMIKAT à Thio, inscrite dans l'accord signée en 1996 entre la SLN, les représentants coutumiers, la mairie, la province Sud et la subdivision, mais qui devra attendre plus de 10 ans avant de voir concrètement le jour en 2007 (Le Meur, 2017). La SOREN, la SOMIKOB, la SERKA sont également des produits de conflits et accords locaux, qui combinent l'application d'une politique publique de rééquilibrage via l'inclusion des clans dans la constitution de la société, la mise en place d'une économie participative et des revendications de contrôle de l'accès à la ressource sous différentes formes. Ces situations de conflit peuvent provenir soit d'une revendication adressée à la société minière pour accéder à du travail, soit de l'entreprise qui cherche à ouvrir une mine et donc des personnes intéressées pour y travailler. Cet ancien gérant de plusieurs sociétés de roulage évoque ainsi cette cyclicité qui renvoie aussi à une forme de normalisation des relations entre sociétés minières et populations locales (*cf. infra*)

« Alors comment procède-t-on quand il y a un contrat, j'essaye de garder un peu la trame de ce que vous avez à faire... alors, il y a un appel d'offre qui se fait généralement, la règle générale, un appel d'offre, appel à candidature pour descendre le minerai. Or sur le territoire c'est ce qui devrait se faire hein la logique, bon ça ne se fait pas. Pourquoi? Ben tout simplement parce-que sur tous les sites, autour des sites, il y a des tribus. ça c'est passage obligé. Par conséquent le mineur, qu'est-ce qu'il fait? Il dit bon sur ce site là on va soutirer par an pendant 10 ans 600 000 t., il nous faut des camions de tel tonnage et il nous en faut dix. Qu'est-ce qu'ils font? Ils vont voir les coutumiers et des calédoniens locaux dont certains ont des camions, et il leur dit voilà on peut prendre 8 rouleurs pour la descente. ça c'est la théorie, c'est pas toujours facile, parce-que il y a des blocages et tout ce qui s'en suit, bon... ça se fait comme ça. »⁵⁵

On observe ainsi souvent un décalage temporel entre la création de la société et son démarrage effectif. Celui-ci peut également être lié à une combinaison entre diversification et reprise de l'activité minière d'une autre société. Le cas de Gémini est sur ce point éclairant, la société étant originellement dans le chalandage mais ayant repris la société Berton en faillite avec tous ces actifs et dettes, plusieurs années ont été nécessaires au démarrage de l'activité minière.

Le conflit n'est pas une étape indispensable et certaines entreprises de tâcheronnage minier sont nées d'initiatives et/ou d'arrangements locaux, comme KUNEKA, pour la première option et DHONON pour la seconde, issue d'une entente directe entre la direction de la SLN et un entrepreneur local.

3.3.2.3. Montée en puissance

L'étape de montée en puissance des sociétés minières renvoie bien souvent à l'acquisition des précieux sésames que sont les mines (concessions), l'APM et les premiers contrats pour l'export international, les uns et les autres étant relativement indissociables. Le cas de Montagnat est très éclairant. Il montre bien la progressive montée en puissance, étalée sur une dizaine d'année qui lui permet de passer du statut de tâcheron à celui de (petit) mineur détenteur d'une APM. Cette croissance repose sur des liens très forts, quasi organiques avec les autres petits mineurs de la place (Ballande, Lafleur, Pentecost).

Georges Montagnat débute dans le métier de mineur en extrayant du chrome à Belep comme tâcheron pour Henri Lafleur, exportateur de nickel vers le Japon. Cette

⁵⁵ Entretien, le 25.04.2018.

première tentative se solde par un échec en raison du manque de rentabilité du gisement, mais Henri Lafleur lui propose alors d'exploiter le nickel de plusieurs de ses mines à Ouaco en 1955, dont deux en amodiation. Le contrat sera de courte durée, et dès 1956, c'est avec Édouard Pentecost qu'il signe un contrat d'exploitation toujours à Ouaco. Il y exploite plusieurs concessions jusqu'en 1963 tandis qu'Édouard Pentecost, dépositaire des marques Caterpillar et Citroën lui fournit des engins permettant d'améliorer le rendement. À la fin des années 1950, il exploite également quelques mines pour Louis Ballande à Kaala-Gomen, tout en continuant à prospecter avec l'ambition d'acquérir des titres miniers et de devenir exportateur de minerai. Si l'achat de titres demandait des ressources financières dont la société ne disposait alors pas, Clément Brunelet lui propose de racheter son domaine minier de Houailou avec un contrat d'exportation vers le Japon en 1962, contre le roulage et le chargement du minerai. Enfin, en 1964, il obtient sa première autorisation personnelle minière (APM) et devient exportateur de minerai.

La montée en puissance de Montagnat suit une logique d'expansion capitaliste classique, ce qui n'exclut pas (bien au contraire) la mise en valeur d'un capital politique et relationnel.

Montagnat se constitue dans les années 1960 un important domaine minier soit par achat de titres, soit par transformation de permis de recherches en titres d'exploitation. Il exploite des mines à Bourail, La Foa, Poya, Canala, Nakéty, avant d'acheter la mine Crabe de Ouinné en 1967 et d'y lancer l'installation d'un centre minier en 1969. En plein « boom minier », il y fait construire un village minier qui devient rapidement le symbole de sa réussite. Les rotations par les airs étant indispensables au bon fonctionnement du centre de Ouinné, elles permettent également le développement d'une flotte aéroportée pour l'exploration. En 1976, le domaine minier est apporté à la société familiale Georges Montagnat et Compagnie. Si ce domaine minier est très dispersé, il existe des ensembles homogènes que la société est décidée à consolider, par l'amodiation notamment avec la SLN. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, le groupe tente une diversification vers l'exploitation de chrome dans la baie de N'Go notamment en rachetant l'entreprise Calmines. En 1982, la société est transformée en société anonyme, la Société Minière Georges Montagnat (SMGM), qui exploite depuis un domaine minier réparti entre Ouaco, Ouinné et Tontouta.

La croissance et la pérennisation d'une entreprise familiale passe souvent par une transmission intergénérationnelle réussie, comme dans le cas des Lafleur ou encore Pentecost.

Après la mort d'Édouard Pentecost en 1971, c'est son fils qui reprend les mines du groupe Pentecost. Dès 1956, il prend une part active aux activités minières de son père. Il dirige en particulier des travaux de recherches et d'exploitations dans les régions de Téoudié, Népoui et Poya. Il devient ensuite le directeur général du groupe Pentecost. Lors de la succession de son père, il apparaît alors le mieux à même de poursuivre les activités minières du groupe. En 1973, les mines Pentecost deviennent la Société Anonyme Mines, Minerais et Métaux Nouvelle-Calédonie (SAM3 NC). Ses actionnaires décident d'amodier le domaine minier à Michel Pentecost dans le cadre d'une convention de partage partiel de l'ensemble de la succession. Michel Pentecost qui prend en charge le passif de la société, reçoit l'ensemble du matériel provenant des mines Pentecost. Employant environ 200 personnes, la société poursuit l'exploitation des garniérites. En 1993, les livraisons à Pamco cessent et seul le contrat avec le fondeur japonais NKK pour ses essais d'un nouveau procédé se poursuit. Resta lors l'exportation moins rémunératrice de latérites vers l'Australie. En proie à des difficultés financières croissantes, la société dépose le bilan en 1998 avant d'être rachetée par la SMSP (Bencivengo, 1999 : 161-162).

La trajectoire de Maï est également intéressante de ce point puisque Jules Maï a commencé comme magasinier chez Pentecost avant de se lancer lui-même. La constitution du domaine minier et l'acquisition des mines Ada et Graziella au Mont Dore ont également pris près de dix ans avant que la société ne puisse décrocher son premier contrat à l'export. Moment clé dans sa trajectoire, il a joué le rôle d'intermédiaire (ou de « sherpa ») entre la SLN et les populations locales dans la réouverture de mines à Poya après les troubles violents des années 1980⁵⁶, réouverture qui a donné lieu à ce qui est sans doute un des premiers accords locaux écrits entre la SLN et les populations locales (en l'occurrence la tribu de Ouaté ; accord du 10/01/1989). Le développement des entreprises minières suit le rythme des contrats de tâcheronnage et le rythme de leur croissance dépend aussi fortement de leur capacité à construire leurs compétences techniques et à mettre en place des instruments de gestion suffisamment efficaces. La question de leur professionnalisation est donc essentielle à leur développement, voire à leur survie.

3.3.2.4. Tensions et blocages

La trajectoire des entreprises minières, grandes ou petites, indépendantes ou sous-traitantes, est émaillée de tensions et de conflits. Ils sont de plusieurs ordres et leur impact est variable, allant jusqu'à mettre en danger la survie de l'entreprise dans certains cas.

Un cas ancien et emblématique concerne à la fin du XIX^e siècle Ballande et la SLN :

En 1884, alors que la société détentrice de deux mines dont la production passe sous le contrôle de la SLN, la société tente de monter un système allant de la mine à l'affinage mais un intermédiaire peu délicat la met en conflit avec la SLN et en 1889, Ballande doit accepter un compromis lui imposant de renoncer durant dix ans à toute activité minière. Le groupe se recentre sur le commerce, et ce n'est qu'en 1902 qu'André Ballande entreprend de reconstituer son domaine minier.

Les rivalités entre entrepreneurs peuvent être marquées par des coalitions d'acteurs complexes et parfois entrer en conjonction avec des intérêts politiques comme le montrent les difficultés de Pentecost, qui cherche des alliances avec les Japonais, face à la SLN dans les années 1960, à un moment où l'État français tente de reprendre la main sur la politique minière locale, et les stratégies de « petits mineurs ».

En 1951, Pentecost décroche un contrat de livraison de minerai au Japon. L'exploitation des concessions qu'il possède ou qu'il amodie à Kouaoua et à Népoui peut alors débuter. Le premier contrat rempli, il obtient un contrat d'exclusivité avec Mitsubishi pour la livraison du minerai brut. Désirant s'associer avec un métallurgiste, et devant la réticence de l'État français face au rapprochement avec des fondeurs japonais, il fait le voyage à Toronto en 1957 pour rencontrer le président d'Inco. Pentecost obtient une caution bancaire et échange d'une option d'achat d'Inco sur ses mines. Mais les desseins de Pentecost sont contrecarrés par la SLN qui offre à Mitsubishi la vente exclusive de ses ferronickels en 1963. L'annonce faite en 1966 par le gouvernement français de favoriser la création d'une deuxième usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie donne l'espoir à Edouard Pentecost qu'il va enfin parvenir à réaliser ses projets avec le concours d'Inco. La fin du boom du nickel en 1971 condamne le projet d'une seconde usine, alors que la SLN accroît les capacités de son usine de Doniambo. D'autre part, la SLN passe un accord avec

⁵⁶ Entretien ancien élu provincial du 21/11/2016.

Mitsubishi pour lui vendre son minerai cru. Mitsubishi accepte tout en maintenant ses achats auprès de Pentecost. (Bencivengo, 1999 : 161-162).

Ces conflits peuvent également porter sur l'actionnariat et la question plus large de la redistribution des revenus générés par l'activité minière. Le cas des PME de tâcheronnage kanak peut-être éclairant de ce point de vue : les conflits peuvent intervenir lors de la remise à plat des modes d'actionnariat ou de la renégociation de ceux-ci ou être traversés par des rivalités de partis politiques, comme le montrent les tensions aiguës qui ont abouti fin 2016 au « débarquement » de l'équipe qui dirigeait la SONAREP au profit d'un collectif proche de la FSMK. Un des arguments conflits portaient sur l'usage des bénéfices de l'entreprise, entre réinvestissement dans ses capacités opérationnelles et développement local (station services et petit centre commercial).

Ces conflits illustrent la manière dont l'enjeu minier devient véritablement non plus seulement une question de compensation pour l'accès à la ressource et aux emplois, mais d'accès à des outils de production (*cf. infra*) Leur enchâssement dans des conflits plus larges et à *fortiori* politiques comme l'a montré les différentes ramifications du « conflit des rouleurs » de 2015 soulignent également la difficulté pour les entreprises d'extraction et ce qu'elle que soit leur taille de maintenir leur existence et de défendre leurs intérêts dans un secteur devenu extrêmement concurrentiel (*cf. 3.2.2*).

3.3.2.5. Redémarrage ou bifurcation dans les trajectoires

Certains conflits sont mortels pour l'entreprise, d'autres non. Le cas du conflit entre Ballande et la SLN évoqué plus haut est extrême et pourtant le premier a su reprendre la main, parce qu'il avait une surface économique lui permettant une stratégie de repli, pour redevenir le principal concurrent de la SLN avec la construction de l'usine de Doniambo, et avant de subir de nouveau la loi du plus fort dans les années 1930.

Lorsque Ballande relance ses activités en 1902, il commande des mineurs dont il achète la production, puis il exploite la mine la *Dumbéa*, ce qui contribue à lui permettre d'ouvrir en 1907 en Belgique une fonderie, puis en 1909 de créer la Société des Hauts Fourneaux de Nouméa, avant d'inaugurer l'année suivante à Doniambo une usine de première fusion. Pendant la Première Guerre Mondiale, l'occupation de l'usine belge par les Allemands et la réduction des expéditions, ralentissent l'activité, qui reprend après-guerre. En 1922, la compagnie mère devient une société anonyme et prend le nom d'Établissements Ballande. En 1927, les Hauts Fourneaux et les mines fusionnent sous le nom de Calédonia (Newbury, 1955, p. 112), puis la crise financière s'annonçant conduit Ballande à accepter en 1931 la fusion de Calédonia avec la SLN dans la société Calédonickel. En 1933, toutes les entreprises métallurgiques calédoniennes et internationales sont vendues et le groupe ne conserve que les mines. Ainsi en 1937, l'absorption de Calédonickel par la SLN est complète (incluant l'ensemble des actifs miniers et industriels dont Calédonickel avait reçu la jouissance) et la société détient l'usine de Doniambo en pleine propriété et y installe en 1939 la direction de sa succursale. Depuis cette époque, le groupe Ballande partisan de la diversification horizontale, exploite son domaine minier lors des périodes les plus propices, l'utilisation de la sous-traitance lui permettant de faire face aux à-coups du marché. Longtemps deuxième exportateur de nickel, Ballande a exploité des concessions minières à La Tontouta, Nakéty, Kaala-Gomen et depuis 1969, l'essentiel de l'extraction provient du domaine minier de Monéo (sources : Newbury, 1955 ; Bencivengo, 1999, p.147 ; Bencivengo, 2010).

L'enchâssement dans des conflits plus larges n'est pas non plus forcément synonyme de disparition de la société. Le cas de la SMGM qui commence l'exploitation de la mine d'Etoile

du Nord en plein cœur des Évènements et d'une crise économique majeure, parce que la SLN n'arrive plus à accéder au massif montre ici également comment une entreprise peut rebondir en changeant de stratégies de développement, et le pérenniser d'ailleurs – l'Etoile du Nord est toujours en activité après trente ans. La société peut également renaître sous de nouvelles formes : la fin de la SOREN n'a pas signifié la disparition de la participation des entreprises locales au tâcheronnage à Poya, son éclatement a plutôt révélé l'importance des dynamiques locales d'entrepreneuriat individuels et la nécessité pour le mineur de composer avec elles (*cf. infra*)

Au final, ce modèle permet de rendre compte à la fois de l'instabilité qui caractérise la vie des sociétés d'extraction minières mais aussi de leurs capacités de résilience et de mutation. Certes les crises économiques qui ont suivi le boom minier des années 1970 ont divisé par trois le nombre de « petits mineurs » et certes la crise des années 1990 a également contribué à la disparition d'autres entreprises, mais elles ont été rachetées par d'autres - Pentecost par la SMSP, ou Berton par GEMINI- permettant à de nouvelles d'émerger ou de se développer. Les trajectoires d'entreprises identifiées ici restent diversifiées avec des profondeurs historiques variées, forcément différentes entre les Établissements Ballande (1878), qui ont déjà traversés plusieurs cycles politiques et économiques différents, et des sociétés telles que la SOMIKAT, créée en 2007. L'enjeu n'est pas ici de montrer que les conflits locaux qui les traversent sont un signe de « désordre », mais de souligner que s'ils « rendent inhabituellement difficile la vie des sociétés minières » (Filer, 1997), ils sont également productifs. Ils illustrent les transformations profondes du paysage économique et politique de la Nouvelle-Calédonie depuis bientôt trente ans. Les conclusions du rapport du projet Gouvernance minière restent sur ce point toujours d'actualité, même si les études de cas de conflit qui y étaient mobilisées portaient surtout sur les relations avec les métallurgistes.

3.3.3. SOUS-TRAITANCE ET TÂCHERONNAGE : ENTRE RELATIONS DE COMPENSATION ET RELATIONS DE PRODUCTION.

Pour expliciter quelques-unes des transformations récentes qu'illustrent les cycles de vie des sociétés d'extraction minière nous allons réinterroger ici les conclusions du rapport sur la sous-traitance du projet Gouvernance minière. Celui-ci montrait en effet, à l'aune de recherches menées sur les conflits et accords locaux entre les trois métallurgistes et les sociétés locales, à quel point la sous-traitance reflétait la mise en place de relation de compensation en normalisant la reconnaissance foncière au travers d'accords locaux de différents types (PV de palabre pour KNS, le Pacte pour un développement durable pour Vale et le protocole d'accord sur le conflit des coutumiers de Thio en 1996 pour la SLN)⁵⁷. Or, les enquêtes menées dans le cadre du projet ici présent permettent d'élargir les analyses au travers d'une réflexion sur les sociétés non plus seulement de sous-traitance mais de tâcheronnage et de s'intéresser aux relations spécifiques que peuvent entretenir les sociétés d'extraction minière indépendantes avec leurs propres sous-traitants locaux. Ces dynamiques vont-elles toujours dans le sens de relations de compensation ou bien témoignent-elles de nouvelles transformations ? Nous argumentons ici qu'elles révèlent la cohabitation de relations de types compensatoires et de relations de type productives, en particulier vis-à-vis de l'évolution des entreprises de tâcheronnage.

⁵⁷ Voir Horowitz (2012, 2016), Levacher (2016a et b), Le Meur et Levacher (2015), Le Meur, Horowitz, Mennesson (2013)

L'activité des petites et moyennes entreprises d'extraction minière, s'inscrit dans un tissu d'acteurs et d'opérations très complexe qu'il est difficile de réduire à la notion trop linéaire de filière. Ces acteurs et activités construisent plutôt un paysage minier ou *minescape* (Ey & Sherval 2016) à la fois au sens matériel et métaphorique, en termes d'organisations et de représentations, dont on se rend compte qu'il relève d'une analyse en termes de réseau sociotechnique. L'enjeu n'est pas tant une fois encore de décrire que de comprendre les différents acteurs qui participent cette activité chaque jour et de resituer les enjeux économiques et politiques qui traversent leurs relations actuelles.

3.3.3.1. Production du minerai, sous-traitance et tâcheronnage

Un second niveau de temporalités concerne celui de la production qui incorpore lui-même des matérialités spécifiques : qui renvoient à l'aménagement du site, la production elle-même (gestion des teneurs et des ratios, gestion du « front de mine », les techniques, les savoirs ou encore au matériel utilisé). Ces éléments constituent autant de critères de « faisabilité » technique de l'activité d'extraction minière. Cette faisabilité est également sociale, dans la mesure où elle repose pour beaucoup sur le travail avec des sous-traitants et des tâcherons.

La sous-traitance sur site minier se distribue dans la pratique vers des tâches plus ou moins importantes de la production et certaines activités semblent aujourd'hui de plus en plus couramment sous-traitées à des entreprises individuelles ou à des entreprises de taille variable du secteur, allant de l'entreprise indépendante responsable d'un site, à la petite entreprise, voire à l'entreprise individuelle responsable d'une tâche spécifique. La quantité des tâches accomplies sur site minier est donc à l'origine d'une confusion relative entre les deux expressions de « sous-traitance » et « tâcheronnage » que nous pouvons éclairer en nous intéressant à la temporalité de ces tâches, et à leur matérialité.

La figure 10 ci-dessous synthétise quelques-unes des activités identifiées comme faisant partie de la vie d'un site minier et celles qui font actuellement appel à de la sous-traitance. Il ne s'agit pas d'un site minier en particulier mais d'un modèle élaboré sur la base des visites de sites et des entretiens réalisés.

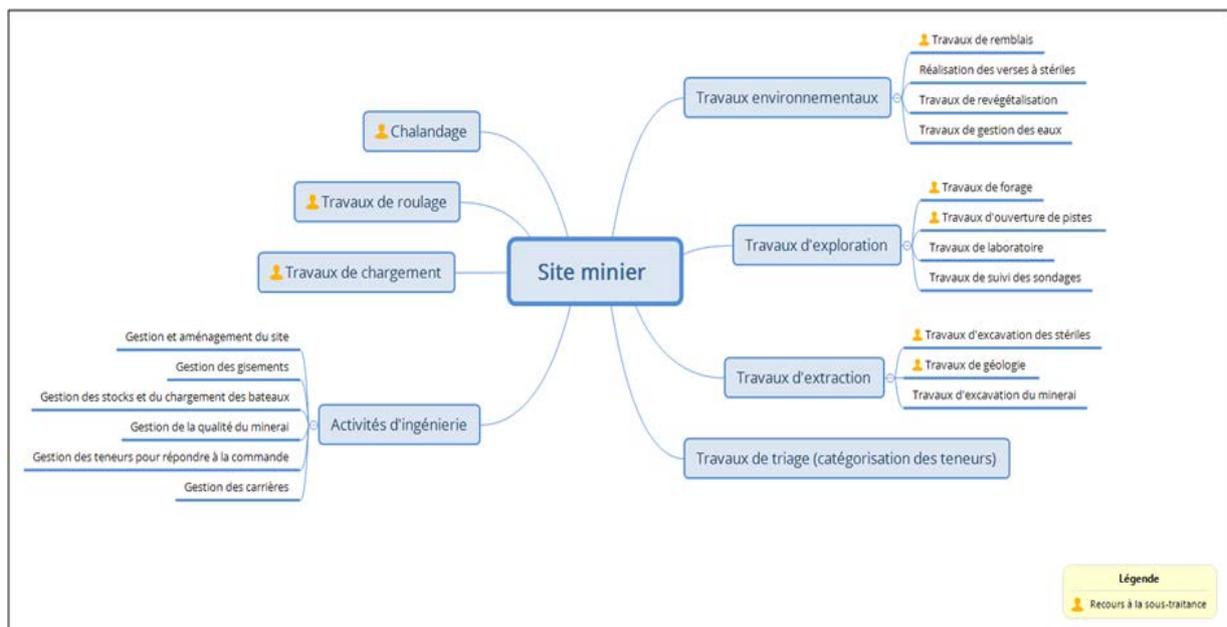


Figure 10 : Exemples de recours à la sous-traitance sur site minier

Le tâcheronnage n'a que très peu fait l'objet de recherches en sciences sociales. Il désigne selon le Larousse avant tout des « petits entrepreneurs qui surtout au XIX^e siècle travaillaient le plus souvent à la tâche ». En Nouvelle-Calédonie, le terme pourrait en ce sens être hérité des pratiques minières de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle, lorsque des détenteurs de titres miniers embauchaient de petits entrepreneurs pour exploiter leurs mines. Elle apparaît liée en ce sens à la prégnance du rôle de la SLN dans l'émergence même d'un groupe professionnel comme celle des « petits mineurs ». Pour certains acteurs en effet, la notion de tâcheronnage apparaît comme « inventée » même par la relation établie entre la SLN et quelques-unes des sociétés qui exploitent pour elle⁵⁸. Pour la SLN qui dispose d'un département dédié aux relations avec les tâcherons, le terme ne semble pas réellement distinct de la sous-traitance. Le département traite de l'ensemble des relations de la société à ses sous-traitants qu'elle que soit l'activité qu'ils pratiquent ou l'importance de la société en termes de salariés. Faisant référence pour cela au fait qu'il y ait « des gros tâcherons » et des « petits tâcherons » et aux capacités diversifiées de flexibilité que cela induit⁵⁹, le terme recouvre à la fois des contrats pour des activités dont le paiement est effectué à l'horamètre comme le roulage, et des mines dont la quasi-intégralité des activités allant de l'extraction au transport voire au chalandage, sont confiées à une société qui utilise et supervise son propre personnel et où la SLN ne fournit que le projet d'exploitation et les recherches en géologie effectuées. Le terme de « mine tâcheronnée » renvoie à ce fonctionnement qui fait appel à un « gros tâcheron » qui peut lui-même sous-traiter une partie des activités dont il est responsable. Pour la DIMENC, de la même façon, le critère déterminant de distinction entre tâcheronnage et sous-traitance semble être lié au nombre d'activités dont la gestion est déléguée à une autre entreprise. Le tâcheronnage renvoie à la possibilité pour un mineur de déléguer l'exploitation d'une mine par l'intermédiaire d'un contrat d'exploitation à une société tiers qui s'occupe des travaux pour le compte du mineur, mais où ce dernier reste responsable des impacts de l'exploitation. Les sous-traitants correspondent, pour leur part, aux sociétés qui s'occupent d'une partie de la production minière qu'il s'agisse de roulage, d'arrosage, de travaux environnementaux ou autres pour le compte des mineurs, des amodiataires ou des tâcherons, sur un mode contractuel⁶⁰. De la même manière, pour la NMC le statut de tâcheron renvoie à une capacité des sociétés sous-traitantes à prendre en charge plus d'activités. Ainsi les activités sous-traitées peuvent être plus ou moins proches de la mine elles-mêmes, elles renvoient aussi à l'acquisition de savoirs techniques et scientifiques correspondant aux postes exercés (Cf. 3.3.4.3).

Cette distinction entre « gros » et « petits » tâcherons ou sous-traitants et tâcherons est entretenue par l'existence d'entreprises qui exploitent à la fois leurs propres mines pour leur propre compte et sont des sous-traitantes de plus ou moins grandes ampleurs, pour l'exploitation de mines appartenant à des tiers⁶¹. Les cas de la SMGM et de MKM sont éclairants de ce point. La SMGM a débuté le tâcheronnage avec la SLN dans les années 1980 en pleine crise économique et conserve aujourd'hui la responsabilité de l'exploitation de la mine de l'Étoile du Nord, sous la supervision de la SLN tout en sous-traitant une partie des activités, ici le chargement et le chalandage. MKM pour sa part conserve des activités de sous-traitance avec le chalandage, tout en exploitant des mines en propre.

Au-delà de cette pluralité d'activités qui renvoie aux stratégies de diversification et de développement de ces entreprises et à la flexibilité qu'elles offrent, le statut de tâcheron peut également renvoyer à l'accès à des titres miniers, l'amodiation nécessitant une APM, ou des

⁵⁸ Entretien directeur général d'une société minière, 17.02.2015

⁵⁹ Entretien avec un responsable du service des tâcherons de la SLN, le 18/11/2016.

⁶⁰ Entretien avec le service Statistiques, DIMENC, 18/10/2016.

⁶¹ Pour les premiers cas de tâcherons également sous-traitants, notamment pour la SLN, voir la partie historique du présent rapport (3.2).

types de contrat permettant de faire de l'export, deux critères perçus comme fondateurs d'un statut de mineur (cf. *infra*).

Ces tâches s'inscrivent à la fois dans une temporalité, le tâcheron « prépare le minerai » pour le donneur d'ordre (le décapage constituant une activité limitée à cet égard, à la frontière de l'extraction proprement-dite), et dans une matérialité (cf. *infra*) qui peut également apparaître dans l'organigramme des sociétés d'extraction distinguant la mine de l'environnement minier par exemple et donc les tâches opérées par le mineur lui-même, de celles opérées par les sous-traitants ou le tâcheron et ses sous-traitants. En fonction de la chaîne de sous-traitance adoptée, ces tâches peuvent donc être distribuées entre des entreprises de tailles différentes ayant en charge des activités relativement différentes.

Le « métier » de tâcheron semble ainsi revêtir différentes formes, qui si elles témoignent de la diversité des relations nouées avec les sociétés détenant des titres miniers, peuvent également relever de stratégies de diversification des sociétés afin de sécuriser leur existence ou de stratégies politiques et économiques d'accès au statut de société minière, comme en témoigne les revendications de la Fédération des sociétés minières kanak (cf. 3.2.2). Symétriquement, les critères qui font d'une entreprise un tâcheron renvoient pour le donneur d'ordre aux relations de confiance qui s'établissent entre lui et le sous-traitant et au travail « bien fait », permettant à l'entreprise de démontrer ses capacités de gestion d'un site minier et d'un plus grand nombre de tâches. L'accès à un plus grand nombre de tâches et à plus de responsabilités constitue un enjeu de rapprochement du statut de mineur, enjeu rendu visible par la Fédération sur un mode politique, mais qui ne se réduit à cette dimension. Il témoigne aussi du développement des sociétés et d'une appropriation en cours des outils de production du nickel.

3.3.3.2. Sous-traitance et relations de compensation

La sous-traitance n'est en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs pas seulement une question de flexibilité de la production, elle est devenue au niveau mondial et en particulier dans le secteur minier l'un des outils de négociation de l'insertion locale d'un projet minier et d'accès au « permis social d'opérer » au travers de la compensation (Owen et Kemp, 2017). Si ces dynamiques sont relativement bien documentées vis-à-vis des gros projets miniers, ils sont moins connus dans les pratiques des entreprises minières de taille plus réduite. En Nouvelle-Calédonie, l'intérêt d'observer ces pratiques est qu'elles semblent illustrer une forme de normalisation des rapports sociaux entre les entreprises minières et les populations qui vivent avec la mine, du fait du contexte de décolonisation. Sans revenir de manière exhaustive sur les enjeux liés à la sous-traitance minière déjà largement décrit dans le projet Gouvernance minière, citons cet extrait du rapport qui lui est consacré (Le Meur et al., 2012) pour repositionner les deux dimensions dans lesquelles elle s'inscrit, la compensation et le partage de la rente minière :

« C'est ce contexte complexe [la décolonisation] qui fait de la sous-traitance minière un enjeu qui dépasse le seul fonctionnement d'une filière économique. L'organisation de la sous-traitance renvoie à la question plus large du contrôle de la rente minière, qui est une question inséparablement économique, sociale et politique. Elle est d'ailleurs souvent abordée sous l'angle de la « compensation », terme dont l'usage oscille entre une définition étroite et une définition large :

« *The English word 'compensation' has a strict and narrow sense, in which it represents the cost of damage to one's self, one's body or one's property, and a broader, figurative sense, in which it can apply to almost any form of payment* » (Filer, 1997 : 157).

Dans le secteur minier, la notion de compensation, en principe prévue pour dédommager des dégâts causés par cette activité, tend à inclure les royalties versées à des

propriétaires fonciers (rente minière au sens strict de rente sur la ressource), des droits d'occupation du sol (rente foncière), et différents paiements prévus dans des accords locaux ou les cadres légaux nationaux. [...] Cette vision large correspond à celle qui est privilégiée par les représentants des communautés locales dans leurs négociations avec les opérateurs miniers [...] Ce point de vue large renvoie clairement à la négociation du partage de la rente minière, au-delà de la seule question des dégradations inhérentes aux activités d'extraction et de transformation. »

Ces modalités de relations au contexte minier se déclinent différemment selon les sociétés minières mais tendent toutes à montrer la normalisation des relations avec les populations locales autour de la reconnaissance par le travail de façon directe ou indirecte et l'entrepreneuriat. Elles peuvent s'inscrire dans différents montages institutionnels, organisationnels et actionnarial. La clef de voute de ces organisations repose ainsi pour beaucoup sur l'actionnariat comme moyen de reconnaissance du lien à la terre et dont l'origine est à rechercher dans le principe de l'actionnariat populaire :

L'actionnariat populaire

La notion clef autour de laquelle s'est construit l'entrepreneuriat kanak est celle d'actionnariat populaire. Auparavant, le mouvement coopératif avait connu un premier départ dans les années 1950 et il avait été renouvelé en 1964 grâce à une offre institutionnelle élargie : sociétés civiles, associations loi de 1901, groupements d'intérêt économique. La création du FADIL en 1975 puis de l'ODIL en 1982, qui permet l'introduction des communes dans le capital des GIE, va lancer une troisième vague coopérative étroitement imbriquée à la lutte indépendantiste (Pitoiset, 2002 : 22 ; voir aussi Leblic, 1993). C'est à cette époque, en 1982, qu'est créé le groupement de droit particulier local (GDPL), institution typiquement néo-calédonienne (endémique...) et réservée aux personnes de droit particulier. La personnalité morale lui est reconnue en 1985 et c'est à partir de 1989 que le GDPL devient l'instrument central de la réforme foncière sous l'égide de l'ADRAF d'État créée dans la foulée des accords Matignon-Oudinot.

Anne Pitoiset (ibid. : 24-25) insiste sur les formes d'hybridation institutionnelle qui marquent les montages des projets kanak, qui peuvent mobiliser conjointement GDPL, GIE, SARL, société civile dans une même initiative économique. Comme elle le note, cette complexité va se cristalliser autour de la notion fédératrice d'actionnariat populaire, comme base à la création de « sociétés anonymes sans appel public « l'épargne, constituées dans un esprit d'association » (ibid. : 40). La forme « société anonyme » ne dit certes rien de la réalité de cet anonymat dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise qui regroupe des personnes morales et/ou physiques. Par ce tournant sont tirées les leçons des résultats très mitigés des coopératives et GIE. L'émergence d'un tissu d'entreprises sous-traitantes doit être également replacée dans le contexte de la création de sociétés d'économie mixte (SEM) à l'échelon provincial (SOFINOR, PROMOSUD, SODIL) qui vont orienter les interventions de développement dans des secteurs précis (en premier lieu la mine en ce qui concerne la SOFINOR, après le rachat de la SMSP à J. Lafleur). La SOFINOR fait même plus qu'orienter le développement en ouvrant « le capital de certaines de ses filiales aux actionnaires locaux jusqu'à 49% maximum. L'ICAP intervient comme porteur de parts, la SOFINOR comme gestionnaire et garant de l'assise financière » (Pitoiset, 2002 : 40).

L'actionnariat populaire va donc constituer la clef de voute des montages institutionnels complexes qui se développent dans les années 1990 et, à une échelle supérieure, dans les années 2000, avec le démarrage des chantiers des deux projets du Sud et du Nord. Dans ces deux cas, une société à actionnariat simplifié (SAS) a été créée, qui se situe au centre du dispositif de sous-traitance et organise (avec des différences selon les sites, nous le verrons) l'interface entre le tissu entrepreneurial local et l'opérateur

minier. Schématiquement, on peut dire que la SAS de Goro a le monopole de cette interface tandis qu'à Vavouto, KNS traite directement avec les sous-traitants.

Les SAS sont elles-mêmes constituées sur la base de sociétés civiles de participation (SCP) regroupant des GDPL (fonciers ou non fonciers) et des petits porteurs individuels. Tout l'enjeu des formes institutionnelles qui se développent à partir des années 1990 est de « désenchâsser » la conduite des projets économiques des formes sociales d'échange et de redistribution qui structurent la société kanak, tout en se gardant de plaquer des formules conçues ailleurs et déconnectées du fonctionnement social local. L'apparente contradiction de cette dernière phrase sert à montrer la difficulté de l'équilibre à atteindre. »

Extrait de Le Meur, Grochain, Kowasch, et al. (2012), « La sous-traitance comme interface. Rente minière, contrôle des ressources et arènes locales en Nouvelle-Calédonie », Document de travail 10/12 du projet Gouvernance Minière, pp.21-22.

On peut aujourd'hui distinguer plusieurs formes d'intéressement via l'actionnariat reflétant l'adaptation à chaque contexte spécifique :

- 1) Les entreprises dont l'actionnariat est fondé sur les « petits porteurs » individuels, et l'ICAP. C'est le cas par exemple de la SARL Moneho, sous-traitant du groupe Ballande à Cap Bocage.
- 2) Les entreprises montées conjointement avec des sociétés donneuses d'ordre et où le capital est apporté essentiellement par cette dernière en combinaison avec de l'actionnariat individuel ou d'autres entreprises locales. C'est le cas de Dhonoon en relation avec la SLN ou encore de Penyi avec la SMSP à la fin des années 1990, sociétés qui ont toutes disparues rapidement.
- 3) Les entreprises dont l'actionnariat combine « petits porteurs » et structures économiques ou foncières d'interface, comme les GIE ou les GDPL (économiques ou fonciers), l'ICAP et éventuellement une participation de l'entreprise donneuse d'ordre. C'est le cas par exemple, de Ouatemi créée en 1998 pour l'obtention de contrats locaux avec le groupe Ballande, avant que la SMSP décide de faire d'eux des partenaires de Penyi SA. Rapidement dissoute pour des raisons expliquées plus haut (cf. 3.3.2) la société est recrée immédiatement sous l'appellation Miteoua, son capital qui s'élève à 14 millions CFP est porté par un emprunt effectué par le groupe Ballande pour son conseil d'administration où y siègent 9 représentants des trois chefferies et l'Institut Calédonien de Participation. Après des difficultés liées à la main d'œuvre durant six années, la situation de Miteoua est bonne, le gérant de l'entreprise a également créé une société d'environnement Pokoéta pour la population de la tribu de Ouassé, elle travaille en sous-traitance pour la société GEMINI.
- 4) Les entreprises qui combinent actionnariat populaire et l'actionnariat public, comme c'est le cas des entreprises montées en partenariat avec la province Nord et l'ICAP à partir des années 1990. En 1990 la SMSP, appartenant encore au groupe des « petits mineurs historiques » (cf. 3.2.1), passe aux mains des indépendantistes de la province Nord qui rachète la société. Une société d'économie mixte, la SOFINOR, est créée afin de réunir les 1,8 milliards de franc cfp nécessaires à la transaction. Cette transaction s'inscrit dans la volonté de rééquilibrage économique prévu par les accords de Matignon-Oudinot de 1988. La SMSP devient un outil de développement économique pour les indépendantistes de la province Nord. L'objectif est d'intégrer les populations locales dans l'activité minière, en soutenant, via la SOFINOR, l'émergence des PME dans la sous-traitance et le service aux sociétés minières, puis le tâcheronnage. La SOFINOR, à sa création, est une société de financement et

d'investissement qui doit créer les conditions du rééquilibrage économique en consolidant les activités minières dans un objectif de durabilité et de diversification. La SODEPAR, quant à elle, a été créée en 1991 pour promouvoir toute entreprise qui pourrait apporter de la valeur ajoutée et du développement économique dans la province. Au départ, le secteur minier de l'extraction à la sous-traitance minière semble être un secteur des plus attractifs pour cette structure : « à l'époque quand ça a été créé c'était plus facile de créer des activités minières pour développer l'économie. »⁶².

Avec la SODEPAR, la province a donc pour objectif, grâce à un interventionnisme temporaire, de financer l'économie du pays à une autre échelle que celle du projet métallurgique du Nord. En effet, ces sociétés doivent à terme devenir autonome financièrement et techniquement tout en pouvant servir d'appui au projet métallurgique. Cette vision est notamment à l'époque portée par Raphaël Pidjot dont le parcours professionnel est dirigé vers l'organisation de la SMSP : Chargé de mission au service du plan, puis chef du service des finances de la région Nord, secrétaire général de la région Nord, chargé de mission au cabinet de Jean Marie Tjibaou, directeur de cabinet du président de la province Nord et chargé du dossier SMSP, puis directeur général de la SOFINOR, toujours en charge du dossier SMSP. Considéré comme un jeune et talentueux étudiant en économie et finance, en 1996 il vend son idée de l'actionnariat à travers des partenariats qui deviendra avec André Dang, l'actionnariat 51 % et 49 % pour la société partenaire qu'elle soit en tribu ou que ce soit une firme multinationale ; c'est pour lui la sous-traitance régionale qui permet de faire participer la population aux activités de la SMSP. C'est à cette période et avec son appui que sont créées la SONAPO (chalandage de minerai) et la SOREP (roulage de minerai), devenues par la suite la SONAREP à Poum, la SERKA (exploitation et roulage de latérites) à Kaala-Gomen, la SOREN à Ouate, la Société de roulage de Ouaco qui a disparu aujourd'hui, et PENYI (exploitation de latérites) participant à la création de 114 emplois, avec un contrôle des sociétés minières locale durant 7 ans, avant de se dégager si les conditions d'une exploitation viables sont réunies. « À l'époque, il fallait que toutes les communes minières créent leur société. »⁶³. Au niveau de la constitution de la SERKA comme d'autres sociétés de l'époque, le modèle était le suivant : l'actionnaire majoritaire était la SODEPAR (51 %) et les autres actionnaires les « petits porteurs » provenant des clans autour des mines. Ils possèdent individuellement d'une à 100 actions selon le modèle (en général plutôt une ou deux voire 10) dans la société d'une valeur de 10 000 francs cfp par action. Ces sociétés ont été montées selon une double logique d'engagement à créer des entreprises dans le secteur minier et de satisfaction des revendications, les conflits à propos de l'accès au travail ou des pollutions environnementales étant bien souvent à l'origine de leurs créations comme nous le verrons plus loin. D'autres types d'actionnariat public existent également dans les sociétés de sous-traitance, directement *via* les sociétés d'économie mixte de la province Nord.

- 5) Les entreprises dont l'actionnariat combine différentes structures économiques d'interface que sont les GDPL et les Sociétés civiles de participation. Ce format adopté pour le financement des SAS dans les grands projets de Goro et Vale implique différents types de structures organisationnelles sur lesquelles nous ne reviendrons pas dans le détail ici parce qu'elles ont été largement traitées dans le cadre du projet Gouvernance minière. Elles incitent néanmoins à revenir sur la pluralité des structures organisationnelles utilisées pour formaliser la

⁶² Entretien, directeur d'une société d'actionnariat populaire, 17.05.2018

⁶³ Entretien Président d'une PME minières à actionnariat populaire, 22.03.2018

reconnaissance du lien à la terre et les contributions des petits porteurs pour interroger ces formats au regard des activités minières de moins grandes ampleurs. Les formats adoptés autour des projets de Goro et KNS privilégiaient en effet l'utilisation ou la création de GDPL économiques, parfois à également à base foncière, actionnaires de sociétés civiles de participation. Elles ajoutaient ainsi un niveau organisationnel de reconnaissance, en sus des « petits porteurs » sans exclure la possibilité pour des individus de s'engager également par ce biais. L'objectif était d'avoir des structures, qui comme n'importe quelle structure d'actionariat, financent des entreprises pour bénéficier ensuite des résultats économiques générés. Ce format expérimenté avec la création de la SOMIKAT à Thio a évolué avec l'ampleur des projets concernés. Et il reste d'actualité vis-à-vis des sociétés fondées l'actionariat individuel, en ce qu'il permet également de réimpliquer des actionnaires parfois désintéressés du développement de l'entreprise. Ce type de montage institutionnel demande également un travail sur la reconnaissance foncière qui n'était pas forcément pensé dans les mêmes termes dans les années 1990. (cf. *infra*).

Que nous disent ces formats de participation et l'implication mutuelle des populations locales et des entreprises minières dans la sous-traitance et le tâcheronnage, des logiques de compensation à l'œuvre dans le secteur ? Les conclusions du rapport sur la sous-traitance du projet Gouvernance minière souligne à ce propos que « *l'intérêt porté à la sous-traitance et plus largement à une perspective développementiste dans la gestion locale des conflits miniers est relativement récent. L'analyse des conflits et accords conclus à l'issue de dégâts miniers dans les années 1950-1970 montre que ceux-ci se sont essentiellement résolus dans le cadre d'une logique de compensation directe, au gré à gré entre les représentants des populations touchées et les opérateurs miniers, sans institutionnalisation ou inscription dans la durée.* » (p.34). Leur institutionnalisation renvoie en effet aux éventuels accords locaux auxquels les conflits donnent lieu et dont l'une au moins des contreparties seraient l'accès au travail ou à une autre contrepartie économique : l'accord des coutumiers de Thio de 1996, le PV de palabre de Koniambo de 2002, l'accord signé par la SLN à Tiébaghi en 2004, ou le Pacte pour un développement durable du Grand Sud de 2008⁶⁴ sont particulièrement mentionnés à ce propos, et l'accord mentionné plus haut et signé en 1989 entre la SLN et la tribu de Ouaté fait figure de précurseur à cet égard. La SLN a ultérieurement développé des modalités d'accords plus larges, intégrant les provinces et les communes sur ses différents sites.

À regarder du côté des entreprises qui font uniquement de l'extraction minière, l'ancrage dans le travail direct ou indirect comme gage d'une légitimité locale est revendiqué par les entreprises d'extraction au travers du Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai (le SEM) comme légitimant leur rôle dans l'économie de territoires où peu d'activités économiques se développent. Ils rappellent ainsi l'importance « consacrée » par le *Schéma de mise en valeur des richesses minières* des entreprises minières indépendantes dans la stabilité sociale au travers du maintien des emplois⁶⁵, chiffres à l'appui. Il passe par des politiques d'emploi direct et un recrutement dans des bassins d'emplois relativement localisé (cf. 3.3.4.1 sur la construction de l'emploi local dans la pratique). Il peut aussi faire appel à des dispositifs d'insertion par le travail pour les jeunes en difficulté comme dans le cas de MKM en lien avec la mairie du Mont-Dore. Concernant les

⁶⁴ Dans ce dernier cas le lien entre travail et compensation n'est pas évident d'ailleurs, en raison notamment de la fragmentation des revendications comme des réponses qui leur ont été adressées (Levacher, 2016).

⁶⁵ « Éléments de réflexion sur la place des exportations dans le paysage minier calédonien », présentation du Syndicat des Exportateurs de Minerais, octobre 2016.

possibles accords locaux, nous en avons trouvé qui abordent la sous-traitance en termes de compensation et le plus ancien serait celui de Ouate, déjà mentionné et qui constitue l'une des origines de la SOREN en relation avec la SLN.

Le maintien de relations sociales stables avec les populations qui vivent avec et de la mine peut également se dégager de ses logiques de travail pour entrer dans des dispositifs de financement direct, d'aide et de participation aux événements locaux. Cette forme de compensation qualifiée de « sociale » par un interlocuteur⁶⁶ renvoie à des dispositifs du type mécénat et se fait plutôt au fil des demandes qui sont adressées : ces opérations peuvent aller de prêt et d'achat de matériel pour la construction de maison, à des aides aux associations locales, sous forme de dons ou d'achat matériels selon les entreprises concernées. Elle renvoie à une forme paternaliste de management qui peut aussi redoubler les relations de dépendance déjà présentes dans la sous-traitance par des logiques d'assistance gestionnaire et administrative, pratique qui aurait disparu au sein du groupe SMSP : « à l'époque il faisait tout, la compta, le machin, les factures, les trucs »⁶⁷.

3.3.3.3. « On fonctionne comme un industriel, les projets qui marchent, marchent, ceux qui ne marchent pas, on les arrête. » Sous-traitance et relations de production.

La question de l'accompagnement à la gestion administrative et financière des sociétés sous-traitantes peut ainsi illustrer une perspective inverse dans le cas des sociétés portées par la province Nord, perspective plus tournée vers la production. Ce regard nouveau porté sur ces sociétés est avant tout lié aux transformations de la SOFINOR et à la séparation de la branche métallurgique et le pôle de diversification qu'est aujourd'hui Nord Avenir, créée pour les opérations de développement qui relève de 4 filières, l'hôtellerie, l'aménagement du territoire (SODEAN), l'agroalimentaire et la SODEPAR (Société de développement et de participation) qui regroupait depuis les années 1990 des petites sociétés dites d'actionariat populaire. Il y a eu des débats à la province pour savoir si les sociétés minières devaient ou pas passer du côté du pôle mine et métallurgie mais il a été considéré qu'elles étaient encore en développement.

⁶⁶ Entretien directeur général d'une société d'extraction minière, 17.02.2015.

⁶⁷ Entretien ancien gérant de plusieurs sociétés de roulage sur mine, 25.04.2018.

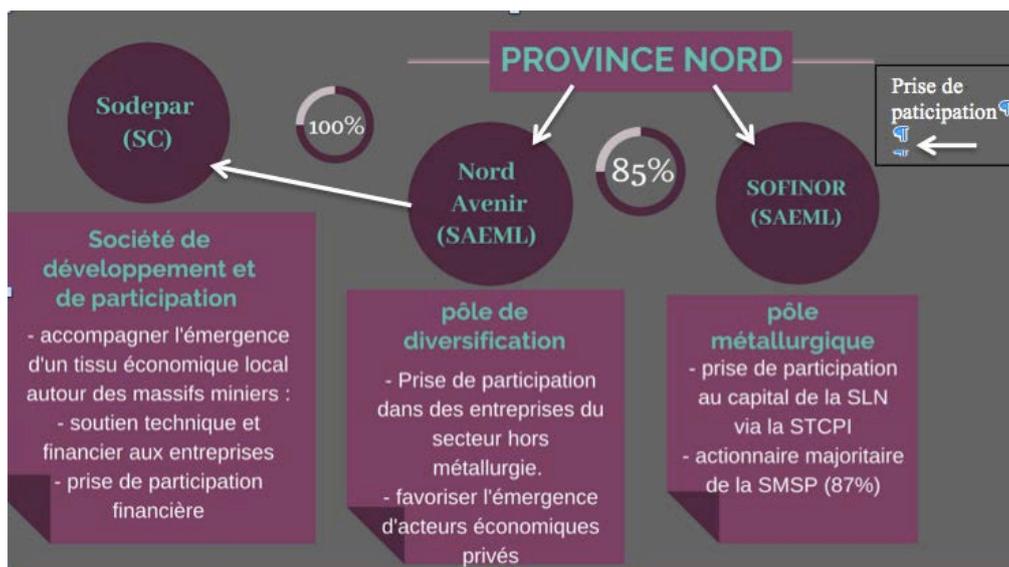


Figure 11 Organisation des activités et du financement des sociétés d'économie mixtes en province Nord depuis 2014

Le directeur de la SODEPAR explique ainsi les effets de cette réorganisation de la SOFINOR :

« Il y a un peu deux versions de la SOFINOR, avant et après l'usine du Nord : la première visait un peu à soutenir quoi qu'il advienne le développement industriel, la seconde selon laquelle les sociétés doivent devenir rentables. »⁶⁸

Les effets de cette réorganisation sont relativement sans appel pour plusieurs sociétés créées avec l'appui de la SODEPAR, puisque la reprise de la gestion génère un effort important de rationalisation économique et de rigueur pour permettre aux sociétés concernées de se développer, de rembourser des dettes contractées pour le parc à engin également, de faire des bénéfices, et à terme de faire en sorte que les petits porteurs puissent toucher des dividendes. Il s'agit de mettre fin à des rapports de pouvoir déséquilibrés, des dettes importantes, un matériel acheté à bas coûts et parfois en mauvais état, à l'origine de la difficulté à satisfaire les contrats et à maintenir une assiette financière stable. Cette rationalisation s'est traduite pour ces sociétés par une reprise en main du management par la SODEPAR, une plus grande rigueur de gestion financière et dans les opérations techniques, la rationalisation de l'activité, la renégociation des tarifs quand cela s'avérait nécessaire et l'adoption d'une nouvelle stratégie vis-à-vis du parc d'engins fondée sur la location et permettant de faire face de manière plus souple à la difficulté d'avoir une vision à long terme. La métallurgie et la sous-traitance minière n'étant plus gérées par une seule et même structure, l'objectif est de parer à des relations de pouvoir asymétriques en termes de négociations et de gestion d'entreprises qui défavorisaient les sous-traitants par le passé. Il s'agit de rétablir une logique d'entreprise propre chez le sous-traitant ou le tâcheron qui doit défendre ses intérêts⁶⁹. Cette rationalisation économique a également conduit la SODEPAR à revendre ses parts aux actionnaires de la SONAREP qui le réclamaient, souhaitant en particulier éviter un scénario de conflit et d'interruption de l'activité qui aurait mis en risque la société.

⁶⁸ Entretien le 27 avril 2017.

⁶⁹ La division des activités de la SOFINOR entre les deux branches métallurgie et diversification ne va à ce propos pas sans ambiguïtés puisqu'elle implique de renégocier des tarifs avec des sociétés parfois portées par l'autre bras.

Ces stratégies peuvent également privilégier des demandes d'aide au montage d'entreprises individuelles ou de type SARL. Le projet Gouvernance minière soulignait déjà le rôle relativement structurant joué par la mise en œuvre des deux projets miniers du Nord et du Sud dans l'émergence de trajectoires d'entrepreneurs individuels. Cette perspective semble ici se confirmer en ce que certains de ces entrepreneurs ont également diversifié leurs activités et acquis un capital économique et social leur offrant une plus grande légitimité pour les sociétés minières donneuses d'ordre. Néanmoins, comme dans le cas des SAS, les entrepreneurs ne suffisent pas toujours à garantir la stabilité de la société et l'assise foncière et la légitimité locale du sous-traitant ou du futur tâcheron, ce qui implique parfois de repenser les dispositifs d'exploitation. L'exemple de la SOREN est de ce point de vue éclairant : originellement fondée autour de la tribu de Ouate à Pouembout, les activités de la société ont été déplacées vers Poya au milieu des années 2000 mais les contestations de l'assise foncière et d'absence d'ancrage local de la société, de la part d'entreprises de Poya revendiquant leur antériorité, dans un sens tout autochtone d'ailleurs (« j'étais là avant ») ont finalement joué (entre autres éléments) dans l'arrêt des activités. Elles ont finalement cessé à l'issue de leur dernier contrat mais au fil de son histoire mouvementée, plusieurs sociétés toujours dans les services à la mine ont émergé, portées par des entrepreneurs individuels. Lorsqu'en 2016 l'ouverture d'une petite mine tâcheronnée dans la région a été envisagée, l'opérateur a dû inventer un nouveau montage pour tenir compte de l'omniprésence d'entrepreneurs individuels, d'origine ethniques différentes qui plus est, et non plus seulement d'une revendication collective d'accès aux emplois. Il a fallu aussi s'assurer que tous puissent travailler ensemble sur un site unique et de façon rationnelle c'est-à-dire sans avoir à diviser l'exploitation par zones. Il était en même temps indispensable d'équilibrer reconnaissance des liens au lieu et revendications des entrepreneurs locaux, tout en s'appuyant sur des profils d'entrepreneurs solides, toutes les entreprises concernées n'étant pas toutes dotées des mêmes capitaux techniques et financiers. Émergent ainsi des alliances inédites entre GDPL économiques kanak et petits entrepreneurs caldoches, les premiers apportant une légitimité coutumière et une assise foncière, qui vaut « permis social d'opérer » tandis que les seconds apportent le matériel et une expertise technique. Cet exemple est probablement le plus illustratif de la pénétration de l'économie minière dans le monde kanak mais pas seulement. Il illustre aussi la professionnalisation des entrepreneurs et les effets d'entraînements qu'ont pu avoir la construction des deux usines. Ils amènent aussi les sociétés d'extraction à revoir leurs modalités d'organisation du travail en fonction de revendications de plus en plus ancrées dans des rationalités économiques. Sans idéaliser, cet exemple montre aussi comment se constituent dans l'arène minière des alliances trans-ethniques qui sont aussi des manières de donner corps, sur un mode économique, à la notion de destin commun.

La préoccupation principale des opérateurs est ici relativement claire, l'enjeu est aussi de rationaliser la production et d'augmenter la productivité du tâcheronnage en accompagnant les tâcherons dans l'exploitation d'un point de vue technique et en faisant parfois une condition obligatoire de l'ouverture de la mine. Cet appui peut se faire en interne mais aussi au travers de consultants. L'un d'eux explique :

« Ce que les politiques et ce que les industriels devront bien faire attention également c'est l'accompagnement, parce que souvent des gens ont été lâchés [...] du jour au lendemain, la personne qui travaillait au champ, se retrouve avec des engins à gérer des trucs, ça s'improvise pas mineur du jour au lendemain, donc il y a un manque. Il y a un manque au niveau accompagnement, suivi, pour ces gens-là, souvent [...] Au niveau de la maintenance, la maintenance c'est quand même primordial quoi, un mauvais suivi des engins, un mauvais entretien des engins, pas de formation pour les chauffeurs, si le matériel se dégrade trop vite, les coûts d'exploitation, les coûts d'entretien explosent. Et la structure n'est pas viable quoi. Bah, on voit bien que, de ce que je comprends, il y a deux points vraiment stratégiques : c'est le matériel et la maintenance du

matériel d'un côté et puis le pilotage du front de mine qui doit être le plus précis possible pour euh, rationaliser au maximum »⁷⁰

L'approche visée par ce cabinet de consultants souligne que la rationalisation doit également porter sur la productivité « bien gérer, les ratios, c'est important, ratio et teneurs, les distances de roulage, les gisements, les mises en verses », et le management :

« Il faut réussir à expliquer aux gens, à tous ceux qui travaillent l'intérêt de pourquoi on fait ceci, pourquoi on fait cela. Si vous voulez que les gens adhèrent sur le long terme, il faut leur donner les tenants et les aboutissants parce que leur dire « bah tu fais ça, ok ça va marcher une journée, deux jours, mais si le gars il voit pas pourquoi il faut le faire ce truc là, au bout d'un moment il va pas y prêter attention et il s'en fout quoi. Tandis qu'en leur expliquant que voilà, comment ça marche et comment on doit faire pour que ça soit le plus rentable possible, il y a un intérêt derrière. Et c'est pour eux aussi. [...] Donc on a aussi une notion de management et de formation auprès des gens pour leur inculquer aussi les bonnes pratiques. »

Au-delà des enjeux de formation sur lesquels nous reviendrons plus loin, ce qui surgit aussi avec l'émergence d'une dynamique plus productive, c'est la relation finalement de moins en moins directe d'accompagnement des entreprises minières au fil de la structuration de la relation entre la SMSP et la SOFINOR puis Nord-Avenir. . Raphaël Pidjot dans les années 1990 allait rencontrer directement les maires ou les chefferies pour les inciter à monter des sociétés dans le secteur, comme le garde en mémoire certains fondateurs de société à actionnariat populaire :

*« La création de la S***** c'est lié à la SOFINOR ?*

*En fait la création de cette société-là ça a été pensé politiquement par Raphael Pidjot à l'époque. Vu que les mines ça a été, on va pas dire données, mais ça a été travaillé sans contrepartie à l'époque. Pour remercier les clans propriétaires, les gens du coin, parce que quand même chez nous les Kanak c'est leur histoire qui parle, c'est leur montagne, coutumièrement, on le dit [...]. Et Raphaël il avait proposé au président de l'époque de la S*****, de dire qu'on va convoquer les clans autour des massifs et on va créer une société pour vous de préparation pour la SMSP. Préparation c'est-à-dire le stérile, la latérite, mettre le nickel à découvert et la NMC, il travaille le nickel. »⁷¹*

Son décès en 2000 a probablement constitué une première étape dans cette désindividuation de la relation de la SMSP/SOFINOR à la création d'entreprises minières et peut-être (l'hypothèse serait à vérifier) la perte de la vision dont il était porteur pour ces entreprises. La structuration de la SOFINOR articulée autour du projet métallurgique de la province a en tout cas focalisé l'attention pendant les années qui ont suivi. Les efforts de reconnaissance investis dans la mise en œuvre du projet minier de KNS notamment ont également dessiné les contours de manières de penser la reconnaissance foncière via la sous-traitance qui sont toujours à l'œuvre dans les pratiques actuelles de la NMC: l'appel à des experts et acteurs externes en capacité de mener les concertations nécessaires d'une part à la stabilisation de la reconnaissance foncière avec l'ADRAF, et d'autre part à l'organisation technique des relations de sous-traitance ou de tâcheronnage via des consultants et des cabinets spécialisés. Ces acteurs, cabinets, bureaux d'études et consultants y compris dans l'accompagnement technique contribuent tout autant que les structures qui progressivement remplacent l'actionnariat populaire direct, à la construction

⁷⁰ Entretien, le 10.05.2017.

⁷¹ Entretien salarié, 17.04.2018

d'un réseau sociotechnique spécifique aux relations entre petites, moyennes et grosses entreprises minières.

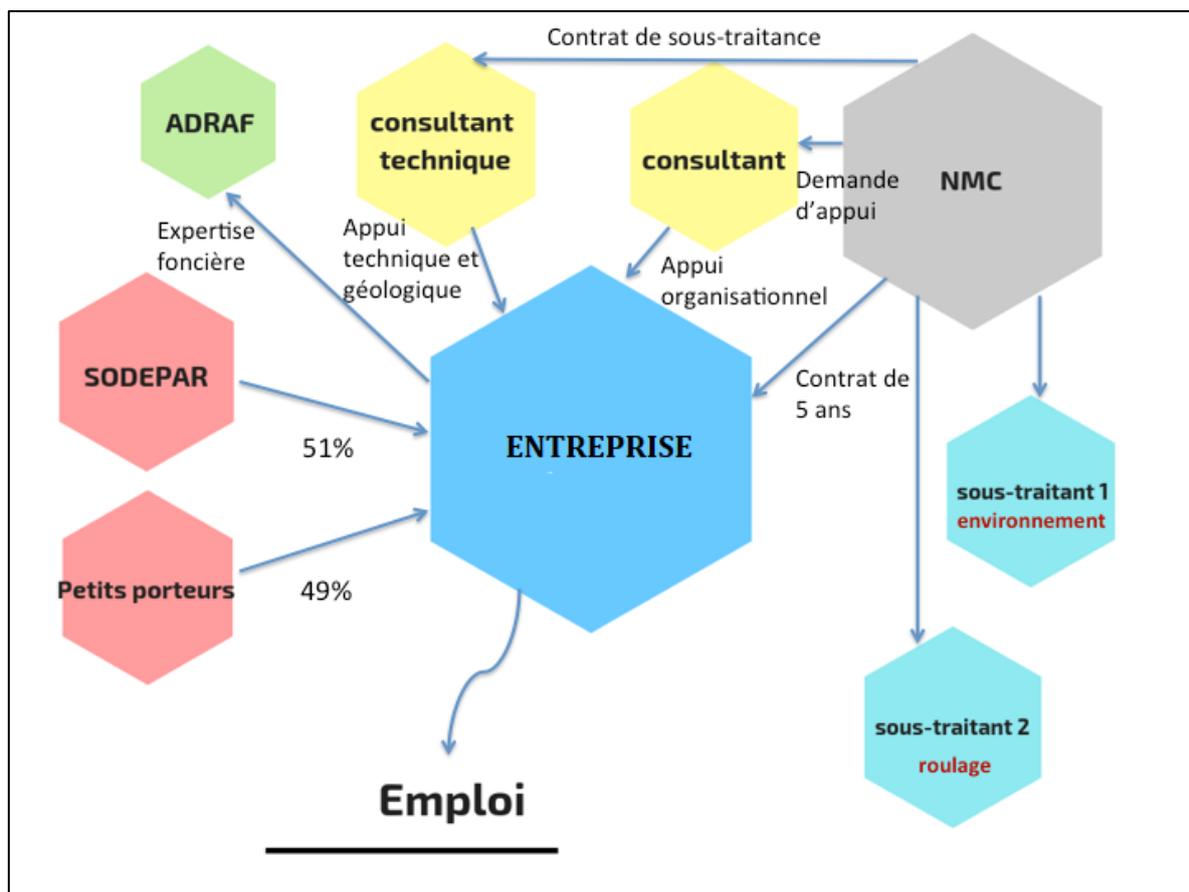


Figure 12 : Constellation des acteurs et des interactions autour d'une entreprise de tâcheronnage

Ces démarches permettent aussi de ré-impliquer les actionnaires dans la société. Là aussi le travail effectué pendant les gros projets sert de références et vise le remplacement progressif de l'actionnariat populaire par la création de sociétés civiles de participation.

Sans entrer dans les détails financiers de ce montage, notons qu'il permet, comme dans les gros projets, d'une part de dissocier le monde des affaires du monde coutumier et d'interagir avec un seul mandataire et non une centaine comme c'est le cas aujourd'hui. Désormais, il s'agit même de ne plus avoir de petits porteurs individuels mais un seul interlocuteur présent dans le conseil d'administration qui gère la redistribution auprès des GDPL et la circulation de l'information: On est bien dans une des phases du cycle modélisé plus haut et dont les séquences sont marquées par des choix sociaux et politiques tout autant que par des déterminants économiques.

Du côté des actionnaires, l'entrée dans une dynamique plus productive peut aussi apparaître paradoxalement comme un produit des difficultés des sociétés à générer des bénéfices et des dividendes. Le désintérêt progressif des petits porteurs envers des structures peu distributives peut les conduire vers des stratégies d'accès aux emplois et de salariat pas forcément envisagées jusque-là. Un ouvrier dont la famille est actionnaire nous explique :

*« La S***** c'est plutôt pour nous c'était comment dire c'est si tu veux là où il y a le massif de (...), c'est chez mes tontons. (...) Pour nous c'est quelque part il fallait*

*qu'on entre à la S***** pour travailler là-bas pour montrer qu'on est là aussi. Et dans notre famille on est tous actionnaires dans la S*****. C'est nous les petits porteurs (...). C'est une entreprise qu'on veut qu'elle marche quoi. Mais ça fait combien d'années qu'on a pas eu de dividendes... »⁷².*

L'actionariat peut ainsi également se combiner avec des stratégies d'embauche dans l'entreprise permettant de mieux en comprendre les mécanismes économiques.

La relation plus ou moins directe aux sous-traitants et aux populations locales en général peut être analysée de la même manière chez les sociétés minières indépendantes en fonction de la structuration des holdings. Néanmoins, il est difficile à ce stade de dégager un schéma tant leurs développements sont inscrits dans des histoires de sites spécifiques. Il est évident qu'une société comme GEMINI qui n'exploite qu'un site en tâcheronnage pour deux grosses sociétés sur le massif de Bogota est bien plus au contact des populations et en relation avec les sous-traitants que les entreprises pour lesquelles le minerai est extrait. Il en va de même pour la SMGM à Etoile du Nord avec la SLN. Même s'il y a des relations de « supervision », l'essentiel du travail de légitimation locale est effectué par le tâcheron lui-même et ce d'autant plus que le site participe de l'histoire des entreprises minières. Dans le cas des holdings familiales de MKM et SMT, on peut distinguer quasiment une société par site minier d'autant plus marqués par des histoires spécifiques qu'elles sont anciennes et en lien avec les histoires familiales. Plus qu'une logique de groupe, il est nécessaire de retracer les histoires des sites pour comprendre la variabilité des modes de management en interne. À l'inverse de la structuration de la SMSP, dont le récit est bâti sur le projet de devenir « métallurgiste », les récits des entreprises d'extraction indépendante se bâtissent sur des mines, tout autant que sur les figures pionnières ou l'acquisition du premier client à l'export, entremêlant histoire familiale et histoire économique. Nous verrons plus loin néanmoins que vis-à-vis de la montée en compétences, les politiques de formation développées passent par l'apprentissage « sur le tas » avec les pairs localement.

L'analyse en termes sociotechniques menées ici permet clairement de compléter les résultats du projet Gouvernance minière et d'affiner la compréhension des dynamiques relationnelles qui animent le secteur minier en Nouvelle-Calédonie. Elle permet de nuancer le point de vue énoncé par Pierre-Yves Le Meur et Colin Filer (2017) sur la montée en puissance des relations sociales de compensation par rapport aux relations sociales de production dans le monde minier, du fait de la démultiplication des forces productives diminuant la demande en travail et aussi de la montée des revendications environnementales et sociales de populations riveraines, que les firmes ne peuvent plus traiter comme des externalités. L'entrée dans les logiques plus productives évoquée ici va aussi dans le sens d'une appropriation de l'activité minière non plus seulement à l'échelle de la métallurgie mais aussi de l'extraction. En y regardant de plus près, les transformations récentes de la perspective de NORD AVENIR sur les entreprises de soutien au secteur minier semblent bien marquer une relative évolution des logiques de compensation au profit d'une dynamique plus productive, la seconde découlant des premières (même si à un niveau supérieur, on pourrait les analyser comme découlant de dispositifs de compensation). Les trajectoires de la SOREN, y compris dans sa disparition, ou de la SERKA sont de ce point de vue éclairantes. Elles reflètent l'ambition récente de véritablement engager les entreprises qui veulent se monter dans le secteur minier et celles qui existent sur la voie d'une logique rationnelle de professionnalisation, de production, de remboursement de la dette, d'acquisition d'un parc, d'un éventuel accompagnement technique sous différentes formes.

⁷² Entretien ouvrier, 14/06/2018.

Le fait de privilégier également le recours de plus en plus à des contractants indépendants et de réfléchir avec eux la manière d'optimiser l'exploitation d'un site pour que tous puissent y travailler dans une logique de rationalisation du travail et de l'organisation va également dans ce sens.

Il ne faut pas s'y tromper les dynamiques compensatoires ne semblent à l'inverse pas disparaître, mais bien plutôt coexister avec une perspective plus « moderniste » et « productive », qui associent volonté de reprise de contrôle sur la ressources et valorisation du travail. Cet équilibre est visible dans les relations parfois ambiguës entre assistance et volonté d'accompagnement et de professionnalisation. Elle s'ancre dans des pratiques compensatoires qui, au vu de nos observations, semblent plus directes du côté des « petits mineurs » que des « gros groupes » qui privilégient l'accord local et le discours de la RSE. Il est toutefois difficile de généraliser car les pratiques des « petits mineurs » s'inscrivent certes dans des holdings mais aussi, surtout dans des histoires locales. On ne peut réduire les modes de management à une opposition entre politiques relationnelles (ou paternalistes) « directs » et pratiques plus indirectes, médiées par les accords locaux et la rhétorique de la RSE, qui seraient l'apanage des holdings et des multinationales. Les perceptions de l'entreprise familiale et du travail dans une petite entreprise d'extraction minière peuvent à ce propos être éclairantes.

3.3.4. TRAVAILLER DANS UNE PETITE ENTREPRISE MINIÈRE

Les enquêtes réalisées sur plusieurs sites, auprès de différentes entreprises et d'une partie de leurs employés ont permis de mieux comprendre ce que signifie travailler dans une PME minière ou chez les « petits mineurs ». Cette approche « au ras du sol » permet de distinguer quelques spécificités du travail dans ces sociétés et ce qui peut constituer un attrait pour les salariés pour y travailler, alors même que les conditions de travail sont décrites comme relativement difficiles. Cela permet aussi de saisir les différentes temporalités de l'organisation du travail, et celles propres aux savoirs qui sont transmis et circulent de diverses manières. Nous décrivons ici les principales caractéristiques identifiées : les relations familiales entre les employés, la polyvalence, l'autonomie des travailleurs, les conditions et les horaires de travail.

3.3.4.1. Travailler en famille ! Attrait des petites mines et co-construction de l'emploi local

L'une des spécificités des entreprises d'extraction minières indépendantes du territoire réside notamment dans leur dimension familiale, tant en termes de capital, que d'organisation du groupe, ou de l'exercice des postes clés. Chez Maï, cela va jusqu'aux noms de remorqueurs. Ici nous souhaitons interroger cette dimension familiale du point de vue des employés et leurs effets sur ce que nous appelons ici la « co-construction de l'emploi local », à savoir le fait qu'à la politique de recrutement plus ou moins localisée de l'employeur s'ajoute les stratégies des salariés de travailler dans telle ou telle mine.

Au cours de l'enquête, la question du recrutement a avant tout été abordée au travers des bassins d'emploi disponibles et de la capacité de mobilité nécessaire. Plusieurs entreprises d'extraction ayant leurs activités sur la côte Est voire en province Nord, elles ont souligné que l'essentiel du personnel allait d'un centre concentrique extrêmement localisé (les tribus directement mitoyennes du site minier), aux communes alentours générant ainsi également des coûts pour le transport lorsqu'il est assuré par navette ou pour l'hébergement à proximité de la mine pour la semaine parce que le salarié vit ailleurs le weekend. Cette perspective recoupe ainsi celle adoptée pour le projet du Nord notamment.

Même dans les sociétés reposant sur l'actionnariat populaire, l'emploi local reste une manière complémentaire d'assurer une assise stable à l'entreprise et d'éviter les conflits dus aux revendications des tribus directement impactées par les mines pour plus de retombées économiques. Il s'agit pour l'entreprise de « contrôler les sources d'incertitude extérieures que l'organisation doit tenter de *stabiliser* et de *personnaliser*. » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 166). Cette stratégie de recrutement impacte le quotidien du travail : dans certaines sociétés, en cas de deuil, tous les employés sont autorisés à prendre un jour de congé. Mais si tous les employés font valoir ce droit, le recrutement dans ce réseau social local spécifique peut entraver le bon déroulement des opérations sur le chantier. Certains chefs de mine considèrent ainsi que l'emploi local exclusif génère des dysfonctionnements :

*« ce qui se passe c'est qu'on prend les gens de notre communauté, les Kanak, plus particulièrement les gens des tribus en bas [...] mais quand il y a des coutumes chez nous ou un mariage ou un décès tout le monde arrête. Et il y a plus d'activité là-haut sur mine. Maintenant j'essaye de métisser le travail : Blancs, Noirs, Wallis ou Tahitien peu importe et aussi les expériences de chacun. »*⁷³;

« Quand il y a un mort et que t'as embauché quatre mecs de la même tribu, ben les quatre ils sont pas là, et tu peux rien dire.

*- d'où le bassin d'embauche, il faut prendre un peu partout. »*⁷⁴.

La direction tente alors de composer avec ces éléments afin d'assurer une gestion rationnelle et efficace de son entreprise et de satisfaire les demandes sociales tout en prenant en compte les identités de chacun. Symétriquement, la proximité entre le lieu de travail et de résidence est un facteur important dans le choix de l'emploi. Des employés expliquent avoir choisi une mine entre autres pour être proche de chez eux, parfois ce fut même une raison pour démissionner de leur ancien emploi ou d'un autre site minier plus éloigné. Enfin, pour les sociétés, outre le maintien de l'assise sociale, employer des individus qui vivent à proximité de leur lieu de travail permet d'éviter les retards et les absences. De plus, certaines sociétés mettent à disposition un véhicule de service qui assure le ramassage journalier des équipes dans les tribus autour du massif. C'est pourquoi même ceux qui ne viennent pas des environs cherchent à vivre chez des parents ou amis dans le secteur géographique à proximité du site minier pendant la période de travail. On assiste donc à une co-construction du bassin de l'emploi par l'employeur et l'employé.

Les responsables pointent ainsi également l'importance de ne pas avoir une conception purement géographique de l'emploi local. D'une part, il est nécessaire d'élargir son bassin d'embauche pour la prise en compte des alliances matrimoniales.

*« C'est vrai, c'est une société d'ici qui est faite pour les gens d'ici mais il faut pas non plus voir les choses comme ça, parce que je pense que si on fait ça vous voyez en allant sur Koumac, les gens de Koumac ils vont me dire mais, tiens, les gens de Gomen, ils vont chercher du travail à Gomen. Je pense qu'il faut pas trop voir les choses comme ça. Parce qu'on a ça mais faut pas oublier qu'on a une relation de vie privée à la maison. Moi mon épouse c'est une fille de Koumac mais mon fils il est de Koumac, si on fait ça que les gens de Gomen prennent des filles de Gomen, on n'arrivera pas! »*⁷⁵

Cet extrait d'entretien est d'autant plus intéressant que cette stratégie d'ouverture de l'emploi local aux alliances matrimoniales renvoie plus largement aux logiques segmentaires participant des relations sociales dans le monde kanak. Elle renvoie plus généralement aux perceptions de l'entreprise en tant que structure relativement familiale.

⁷³ Entretien, employé, 06.07.2018.

⁷⁴ Entretien employés, 29.05.2017.

⁷⁵ Entretien, employé, 06.07.2018.

Du point de vue des ouvrières et des ouvriers, la dimension familiale d'une PME est un gage d'attractivité certain. La taille d'une PME et les petites équipes qu'elle constitue permet aux ouvriers de créer des liens affectifs plus forts :

« C'est bon parce que c'est une petite mine, il n'y a pas beaucoup de gens, on est tranquille quoi. »⁷⁶

Travailler dans une PME représente ainsi un véritable choix pour certains, « l'ambiance » qui y réside contribue à forger de meilleures conditions de travail :

« On est là à la radio, on rigole (...) c'est ça qui nous fait garder le sourire et puis l'envie, et nous donne envie de travailler. Quand je me réveille de chez moi, pour faire quelques kilomètres pour arriver là-bas, je sais déjà dans ma tête que je vais retrouver une équipe qui met le sourire aux lèvres (...) l'ambiance elle est là. »⁷⁷

Les relations internes sont teintées de cet esprit familial. La motivation d'aller travailler à la mine peut aussi être expliquée par la renommée du petit mineur historique :

« voir les petits mineurs comment ils travaillaient parce que c'est mythique l'Étoile du Nord. (...) et puis Montagnat c'est quand même un des plus gros en petits mineurs du territoire. Après il y a eu Pentecost, il y a eu Lafleur, puis bon il y a Montagnat quand même mais ça me tenait à cœur de travailler avec eux quoi, c'était plus ça. Travailler avec les anciens, on apprend d'autres méthodes et c'est vraiment différent. »⁷⁸

Un employé que nous avons rencontré qui a grandi dans le village de Ouaco raconte :

« Avant il y avait l'OCEF, une grande histoire ici, les boîtes de Ouaco avant à l'époque, l'usine, le temps des cavaliers, [...] le bétail et tout. Après Lafleur il avait aménagé un peu la garçonnière, tous les trucs de cavaliers, il en a construit un peu aussi. Toutes ces maisons-là. [...] C'était le bon temps ! Il avait fait le club, un grand bar là, babyfoot, billard, tranquille. Le club de Ouaco. Les militaires ils étaient en bas. Il y avait un terrain de foot vers le bord de mer en bas. Il y avait les courses de chevaux en face là-bas. L'école qu'il a construite en bas, elle est encore là aujourd'hui, la commune l'a récupérée. »⁷⁹

Les récits d'employés nous font voyager chez les petits mineurs historiques tel Jacques Lafleur. La description des pratiques de type paternalistes et clientélistes fait écho à la culture familiale des PME et des petits mineurs observée ou racontée par des employés : avances sur salaire, création d'infrastructures spécifiques pour les employés ou pour les communes, nombreuses primes, etc.

Grâce à la petite taille de l'entreprise, la circulation de l'information entre les ouvriers et les membres de la direction se fait de manière plus fluide et assure une gestion "localisée" que d'autres sites n'ont pas forcément. La direction étant présente sur le site régulièrement, les problèmes peuvent être discutés directement avec le donneur d'ordre sans intermédiaire. Aujourd'hui, l'ambiance familiale et la proximité entre "chefs" et employés se perpétuent chez les petits mineurs historiques comme dans les PME minières :

« Le grand patron quand il vient il connaît tous les ouvriers par leur prénom. »⁸⁰ ;

« L'avantage qu'on a c'est que le grand chef il est là presque tous les mois. Il y a quelque chose tu parles directement avec lui. Le directeur, il est là tous les mois, tous

⁷⁶ Entretien ouvrier, 15.06.2018.

⁷⁷ Entretien ouvrier, 18.06.2018.

⁷⁸ Entretien employé, 29.04.2017.

⁷⁹ Entretien ouvrier, 17.04.2018.

⁸⁰ Entretien employé, 29.04.2017.

les deux mois, un peu moins souvent, ben il est là et pas d'intermédiaire. Tu prends les grosses boîtes, avant que ça arrive au grand chef, il y a du chemin, après c'est pour ça que les tensions elles montent. »⁸¹.

Cette ambiance est aussi mise en lien avec la réduction de la taille des équipes par rapport aux grandes entreprises et peut également constituer un critère de choix pour intégrer une petite mine :

« À la SLN, t'es une grande équipe. T'es je sais pas combien de personnes. Alors que quand t'es dans une petite mine, là, on n'est pas beaucoup. Ben voilà c'est meilleur l'ambiance que... dans les grandes entreprises. Fin moi c'est ça, j'ai basé sur ça. [...] c'est bon, retrouver la bande pour aller rigoler. C'est mieux quand c'est comme ça. »⁸²

La petite équipe et l'ambiance permettent aussi de tenir au travail dans des conditions difficiles. Les échanges sont à la plaisanterie pour relâcher les tensions. Les employés se retrouvent de temps en temps en dehors de la mine, au terrain de pétanque par exemple.

À la lumière des travaux de Crozier et Friedberg nous pouvons ainsi admettre que ces entreprises fonctionnent grâce à « l'ensemble des acteurs sociaux dont les comportements conditionnent plus ou moins directement la capacité de l'organisation de fonctionner et d'atteindre ses objectifs » (Crozier et Friedberg 1977, 86). Le lieu de travail est un espace en perpétuelle mutation que les acteurs transforment. L'ambiance, la qualité « humaine » de l'entreprise ne proviennent pas de la macro-structure mais bien des acteurs qui y interagissent. *In fine*, le fait de former des petites équipes, qui peut être perçu comme un facteur contraignant pour le développement d'une PME, devient en fait un facteur d'attractivité auprès des acteurs et contribue à pérenniser les emplois mais également à assurer une meilleure qualité de travail par et pour les employés, dans des métiers relativement difficiles.

3.3.4.2. Des conditions de travail difficiles mais des horaires offrant un relatif équilibre entre vie familiale et vie professionnelle

Les échanges avec les ouvriers ont permis d'appréhender leurs conditions de travail au quotidien, mais aussi l'évolution de ces conditions de travail sur mine depuis le boom du Nickel. Un ouvrier à la retraite nous fait le récit des conditions de travail dans les mines des années 1960 :

« À l'époque quand on travaillait à la mine au temps de Jacques Lafleur, au début de la SMSP, la poussière était épaisse comme ça. Quand on descend de la pelle c'est comme si on marche... C'est tout mou, c'est que la poussière parce qu'il n'y a pas d'arroseuse, rien de tout ça. Quand les camions ils montent pour venir chercher le nickel, on voit plus rien ! Avec la poussière et le vent, le camion il recule, on charge, et une fois qu'il part, il refait de la poussière. Quand on descend de la mine on voit même pas c'est qui la personne et en plus, l'engin, la pelle ou le bull il y a pas de cabine, pas de casque, on travaille comme ça, un chiffon sur la tête. J'ai de la chance à cette époque-là j'étais plongeur et je faisais souvent la pêche. Tout le temps j'allais plonger et ce qui sort par le nez c'est que du nickel, la boue. »⁸³

Aujourd'hui, la poussière traduit toujours les effets d'une normalisation pas tout à fait aboutie dans une PME où les conditions de travail restent difficiles :

« C'est fatiguant de se lever et d'aller forcer sur les cailloux.

⁸¹ Entretien chef de centre, 28.05.2018.

⁸² Entretien employée, le 29.6.2018

⁸³ Entretien ouvrier retraité, 17.04.2018.

- Vous avez eu des problèmes de santé ?

O : *Non enfin tu sens le soir voilà on a mal au dos, le nez il est bouché, la poussière, tu sens bien les picotements des yeux, tu sens que dedans il y a les grains de poussière, ça vient pas d'ici, c'est la mine. Là-haut c'est amiante tous les jours »⁸⁴.*

Les ouvriers constatent que les aménagements sur le site sont parfois encore insuffisants, les engins ne sont pas entretenus aussi régulièrement que dans d'autres sociétés, les pannes d'arroseuse ou de climatisation sont récurrentes et les rappels à la sécurité sur le site ne sont pas systématiques. Il arrive que les ouvriers prennent en charge leur sécurité et l'hygiène sur le site en réparant les toilettes eux-mêmes, en utilisant leur tee-shirt pour se protéger de la poussière, en remplissant les godets de leurs pelles dans les flaques d'eau pour arroser le chantier. Au-delà du côté anecdotique de ces récits, ils traduisent les difficultés que rencontrent les PME vis-à-vis de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité dans les mines.

La circulation des ouvriers entre les différentes mines est, entre autres, le résultat de ces conditions de travail. Pour celles et ceux qui ont travaillé dans de plus grandes entreprises, ces variations d'une société à une autres sont plus difficile à accepter :

« Moi je peux rester ici s'ils améliorent la paye et tout ce qui est hygiène et tout. Après ... si c'est toujours pareil, ben ... moi je préfère changer de mine »⁸⁵

Ces entreprises ont conscience de la situation et des risques potentiellement encourus par les ouvriers. Ainsi lorsqu'elles en ont les moyens financiers, elles réalisent peu à peu les travaux de mises aux normes (rénovation des infrastructures, mise en place de contrôle cannabis et alcool, etc.).

Les ouvriers décrivent dans les PME des conditions de travail plus « rudes » qu'ailleurs même si celles-ci tendent vers une rationalisation et une normalisation de l'exploitation minière qui s'accompagne de la mise en place de normes d'hygiène et de sécurité plus strictes et donc une amélioration des conditions de travail.

Finalement, même si une étude plus spécifique sur les conditions de travail sur mine serait nécessaire, il ressort de ces quelques entretiens que les conditions de travail sont difficiles pour les ouvriers, même encore aujourd'hui et que cela peut avoir des conséquences sur l'attractivité d'une PME de ce type. En effet, plus les conditions de travail sont difficiles et plus des problèmes de sécurité peuvent survenir, bloquer le chantier, potentiellement diminuer la production et au final limiter "l'attractivité" de la société dans sa capacité à fournir du minerai auprès des autres acteurs de la filière. Dans les PME de type actionnariat populaire, les employés qui ont travaillé dans d'autres entreprises reconnaissent que la paye est plus faible⁸⁶ que dans les grandes sociétés et chez les petits mineurs historiques. À cause de ces conditions, les plus jeunes ouvriers perçoivent leur emploi dans une PME comme un *passage*, une étape de leur carrière qui leur permet notamment d'acquérir des savoir-faire spécifiques. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

⁸⁴ Entretien ouvrier, 15.06.2018.

⁸⁵ Entretien ouvrier, 05.07.2018

⁸⁶ Des données économiques exhaustives sur les salaires versés selon les types de sociétés auraient permis de valider ou d'invalider cette perception des employés.

D'un autre côté, les horaires de travail compensent les difficultés physiques d'un milieu que l'on peut qualifier d'hostile pour les travailleurs. En effet, l'organisation en "4-4", quatre jours de travail, quatre jours de repos est perçue comme avantageuse pour les salariés : dans la vie quotidienne, les horaires à la journée (06h15/17h30) permettent de partager des moments en famille. Sur mine également, les ouvriers conservent le même chantier à la journée, voire sur les 4 jours. Cet extrait d'entretien traduit bien les contraintes et les avantages à l'œuvre :

« - et les horaires ici, c'est quoi ?

« : nous on est tranquille ! Nous c'est six heures quinze le matin, dix-sept heures trente le soir, tranquille. [...] Ce qui est bien ici c'est que ...t'as la famille, les gosses et puis le soir... C'est la meilleure vie ! Moi il y a eu beaucoup de bonnes propositions, aussi des salaires au niveau pelliste, NMC il m'a proposé, la SLN, certains sous-traitants de la SLN. Si c'est pour faire la route là-bas et pas rester avec la famille... »⁸⁷

Au final, « choisir » une mine, c'est choisir une entreprise, ses horaires de travail et son organisation. Certaines mines comme celle de la NMC sur le massif du Ouazanghou fonctionne sur un autre modèle d'organisation du travail : en trois quarts avec des horaires allant de très tôt le matin à tard le soir⁸⁸. À Koumac, la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) fonctionne quant à elle sur 4 jours mais les employés ne travaillent que du lundi au jeudi. À Koniambo Nickel SAS, cette fois-ci grande entreprise minière et métallurgique, l'organisation est aussi au quart avec des horaires de travail le soir. Les deux entreprises en tâcheronnage (SERKA et SMGM) ont donc privilégié le travail sur 4 jours sur un seul poste. Pour la SMGM, la journée du vendredi est utilisée pour les rattrapages. À la SERKA, les heures non travaillées sont rattrapées pendant les jours de repos, c'est-à-dire les 4 jours où l'employé n'est normalement pas en poste. Ainsi, lorsque les employés prennent des congés, les heures sont rattrapées. Ce sont aussi des difficultés spécifiques à l'activité minière, tels que les intempéries, auxquelles les petites entreprises tentent de trouver des solutions. En effet, une entreprise qui ne réalise que des activités d'extraction sur site minier a intérêt pour sa rentabilité de prendre en compte les jours d'intempéries où la production est arrêtée. C'est sans doute moins le cas pour un métallurgiste qui peut amortir son activité grâce à la valeur ajoutée des produits finis et/ou par le nombre beaucoup plus important d'employés qu'ils emploient (plus de deux cents sur le site minier de la NMC à Ouazanghou).

In fine, le travail sur 4 jours représente pour les petites sociétés, l'assurance d'une meilleure production et pour les employés une gestion de leur chantier en continu. Le fait de travailler le week-end n'est pas forcément apprécié par les employés mais déjà le fait de n'avoir que quatre jours de travail à la suite satisfait les employés. Les horaires de jour et les quatre journées de repos permettent aux salariés de disposer de temps libre pour mener d'autres activités, décrites comme tribales par les employés, mais concernant aussi les employés non-kanak. Ils ont du temps pour s'occuper de leur champ, pour pêcher, pour chasser et participer à la vie sociale locale (cérémonies coutumières, vie familiale, engagement associatif, etc.). Ces temps perçus comme épanouissants compensent au quotidien l'hostilité et la pénibilité de leur travail.

⁸⁷ Entretien ouvrier, 17.04.2018

⁸⁸ Le quart correspond aux horaires que chaque équipe d'employés doit réaliser. Lorsqu'une entreprise fonctionne aux deux quarts, ça signifie qu'une équipe travaille le matin et une autre l'après-midi, aux trois quarts, une équipe le matin, une l'après-midi et une le soir, etc.

3.3.4.3. Évolution de la relation au nickel et à la machine : des savoirs des pionniers aux savoirs techniques académiques

Les PME minières, mais aussi les petits mineurs historiques à leurs débuts ont développé des savoirs pratiques acquis “sur le tas”. Ces savoirs accumulés ont circulé entre les sociétés avec la circulation des ouvriers et des mineurs. Cette circulation des acteurs au sein de la filière était et reste encore aujourd’hui très courante. Cet extrait d’entretien illustre la circulation facilitée des ouvriers, d’une mine à une autre, d’une société à une autre :

« À cette époque c'est le boom, ici, en Calédonie pour le nickel. Et il y avait aussi l'ouverture de la société Lafleur, des mines à Jacques Lafleur, la SMSP. À cette époque il y avait que des petits mineurs partout, il y avait Jacques, Jean Courtot, Camille Gérard et puis Alphonse. Il y avait aussi Robert Frouin. Et à cette époque-là tellement qu'il y avait de travail dans les mines on n'a pas besoin de démissionner ; si on veut aller travailler là-bas le lendemain on part ! »⁸⁹.

Cette circulation permet des échanges, des partages d’expérience et l’acquisition de savoirs spécifiques, notamment à une époque où les services géologiques sont peu développés voire inexistantes dans les petites sociétés minières.

On retrouve ainsi des trajectoires d’ouvriers dont les compétences se transforment avec l’évolution des niveaux de teneur en minerai. Au début de leur carrière dans les années 1950-60, les ouvriers travaillaient au bulldozer pour attaquer les croupes, c’est-à-dire les zones situées en périphérie d’un plateau où les couches sous-jacentes étaient accessibles à la suite de l’érosion.

« Je suis rentré comme chauffeur de bull. Ils m'ont mis à la production mais c'est-à-dire à la production c'est pour charger les camions qui passent à la grille pour (...) pour ramasser la fine pour vendre. Mais à cette époque c'est les "bulls" qui poussaient, tellement que c'est riche. Et même la terre, les arbres et tout ça, les teneurs c'est 3-4% c'est incroyable ! »⁹⁰

Peu à peu, le minerai n’a plus été accessible sur ces croupes, il a fallu creuser le recouvrement de latérites et descendre pour mettre à jour les saprolites qui se trouvent au-dessous des latérites.

Les ouvriers travaillent alors de plus en plus avec des pelles hydrauliques, notamment les « pelles butte » (cf. Figure 13). La pelle butte est une pelle hydraulique qui sert à l’extraction du minerai. L’utilisation de ces pelles augmente dans les années 1980 car elles permettent, avec leur petit godet, une meilleure sélection entre minerai et stérile (rapport de la DIMENC, 1981). La pelle butte a un godet orienté vers le ciel alors que la pelle « rétro », elle, est orientée vers le sol (cf. Figure 13). Aujourd’hui c’est la pelle rétro qui est privilégiée sur les sites miniers car elle permet notamment l’accès à plusieurs niveaux sur le talus et donc à une plus grande rapidité d’exécution. Elle est également moins coûteuse en termes d’entretien.

⁸⁹ Entretien ouvrier retraité, le 17/04/2018.

⁹⁰ Entretien ouvrier retraité, le 17/04/2018.

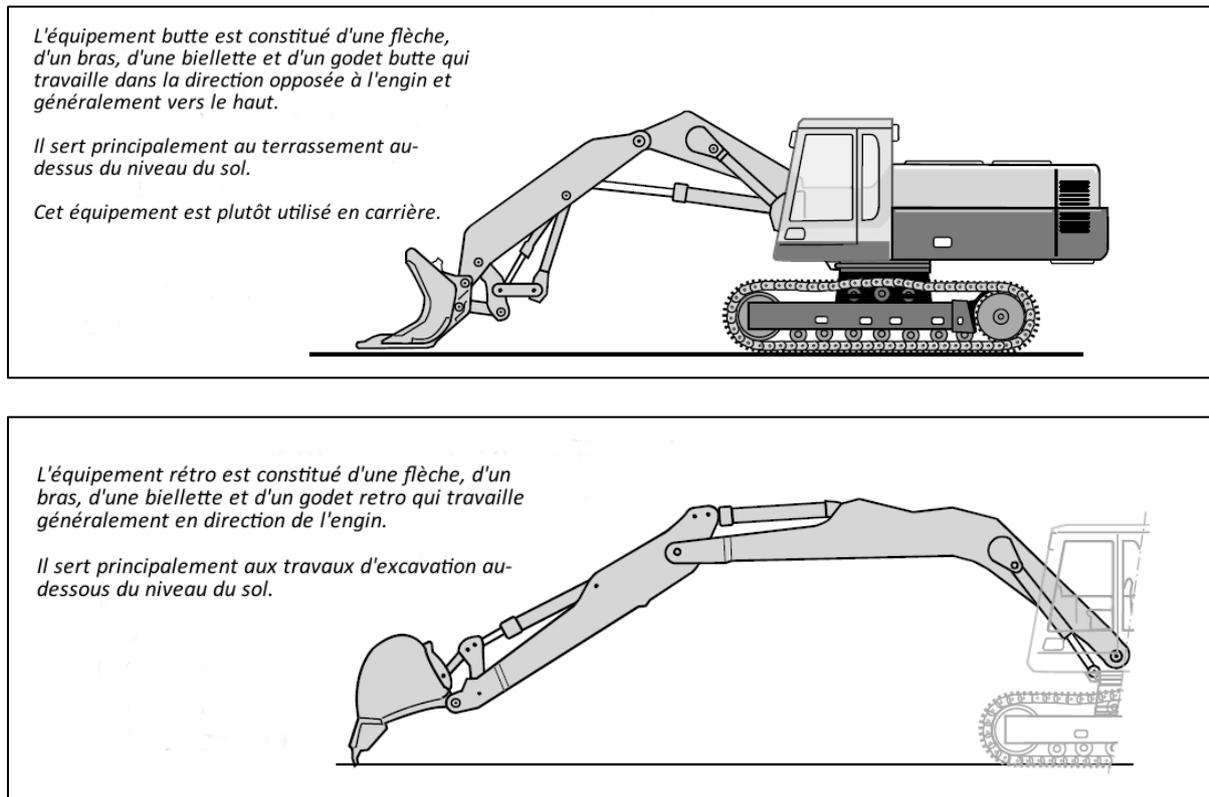


Figure 13 : Pelle butte et pelle rétro (d'après DIMENC 1989)

Avec les pelles buttes, les ouvriers nous ont décrit des pratiques de sélection du minerai à l'œil nu, en plus de la sélection entre stérile et minerai. Cet apprentissage est long, estimé à plusieurs années et construit des savoirs locaux spécifiques. D'anciens ouvriers nous ont expliqué les astuces mobilisées pour savoir où creuser et comment trier le minerai. Ils ont rarement l'occasion d'explicitier ou de systématiser ces savoirs, et pourtant, interrogés sur ce thème, ils décrivent des changements de couleurs rédhibitoires, ou détaillent toute une palette de couleurs :

« À force de faire tu vois la couleur. C'est vert un peu jaune ben c'est minerai mais si c'est trop rouge c'est la terre. [...] si c'est noir, c'est pas bon. Le minerai il est vert-jaune, des fois un peu orange. Quand tu regardes la couleur, c'est un peu dur parce que c'est pas comme si tu travailles à la petite cuillère parce que t'as un gros godet. »⁹¹

Yann Bencivengo (2014) a trouvé dans les archives de la SLN des références à cette forme de compétence acquises par l'observation et l'expérience. En 1975, un ingénieur des mines, Pierre Chapuis, spécialiste reconnu de la SLN, affirmait encore l'importance du coup d'œil dans ses cours :

« J'aimerais donc que vous me croyiez sur parole quand je vais formuler une sorte de postulat avant de passer en revue l'exploitation. Dans notre travail de mineur à ciel ouvert, il n'y a pas de mystère en ce sens que tous nos chantiers étalent au grand jour leurs prétendus secrets. Il suffit d'observer et de voir, et surtout de vouloir s'en donner la peine. Nous avons la chance, en particulier, qu'il soit possible d'apprécier à l'œil la teneur du minerai au front de taille avec une précision suffisante pour régler correctement l'extraction à partir des points de repère de quelques analyses standard. Je comprends qu'il soit difficile d'admettre cette proposition a priori, mais il est bien facile, en revanche, d'en vérifier l'exactitude par soi-même. Il suffit de

⁹¹ Entretien ouvrier, 26.06.2018.

vouloir le faire et de mettre à contribution son esprit d'observation avec suffisamment d'attention et de persévérance pour obtenir un résultat spectaculaire. On comprendrait mal autrement que dans le passé, nous n'ayons pratiquement jamais essayé d'échec dans la formation des mineurs asiatiques qui, en trois ou quatre mois d'un travail quotidien et assidu sur le même chantier, obtenaient des résultats satisfaisants pour le triage grâce aux conseils de leurs camarades plus anciens qui travaillaient à leur côté » (Bencivengo, 2014).

Cependant, comme le nuance Yann Bencivengo dans sa thèse, Bernard Pelletier pense que Pierre Chapuis faisait référence aux minerais saprolitiques comportant de la garniérite exploitée dans les années 1950. Or, au moment du boom du nickel en Nouvelle-Calédonie (de 1967 à 1972), les rythmes d'extraction ont fortement augmenté et les minerais extraits ne contenaient quasiment plus de garniérites. Depuis lors, l'observation des fronts ne suffit plus pour estimer la teneur en nickel du minerai, mais elle reste intéressante pour réaliser une extraction sélective et ainsi limiter le mélange des latérites ou des cailloutis de péridotites saines avec le minerai.

D'autres techniques ont été décrites et montrent la diversité des compétences des mineurs, notamment concernant les teneurs des latérites. Tous les sens sont mis à contribution, ce n'est plus la vue qui est mobilisée mais le toucher :

« La latérite par exemple si on vous dit la teneur 1,50, mais il faut que les teneurs arrivent à faire du 1,90, alors là il faut monter les teneurs du nickel et il faut additionner avec la teneur cobalt, parce que dedans il y a du cobalt, il faut connaître le cobalt dans la latérite, dans le talus comme ça, puis il faut que tu marques, comme le crayon, la terre quand tu mets dessus tu souffles et ça part, la terre, mais si c'est le cobalt, tu mets dessus ça va coller. Et pour connaître aussi le minerai, le nickel si c'est bon ou pas bon, c'est les petites feintes des vieux avant, on va dans le paquet de nickel qui est humide quoi, mouillé, on prend une boule de nickel qu'on presse comme ça à la main, ça fait que le morceau de nickel il fait comme une boulette de viande, mais ça colle pas sur la main, ça veut dire que c'est du bon minerai, mais la teneur on le sait pas encore, il faut l'analyser. »⁹²

Aujourd'hui, dans un contexte général de baisse des teneurs, le suivi géologique s'est généralisé. Les exploitations minières sont guidées par un échantillonnage à maille de 5 à 10 m (sondages ou prélèvements sur fronts) avec analyses systématiques. Par ailleurs, il a été démontré que l'aspect des saprolites dépourvues de garniérites est fonction de la nature de la roche mère, de son degré de serpentinitisation et de l'intensité de l'altération dans le sol, mais en aucun cas de la teneur en nickel. Au final, comme le précise Yann Bencivengo, « la « précision suffisante »" que permettrait selon Pierre Chapuis l'observation visuelle, dépend de la marge d'erreur que l'on admet. Seule l'analyse permet d'établir précisément la teneur des minerais. » (Bencivengo, 2014).

Sur mine, dans les entreprises et dans le travail quotidien des ouvriers, ces changements de l'objet nickel se sont traduits par l'entrée de nouveaux acteurs ayant des formations spécialisées. Leur intégration dans les sociétés minières étudiées varie : soit comme entreprise sous-traitante en appui à la société en charge de l'extraction, soit au sein même des entreprises et constituent alors un département ou service à part entière comme chez SMT, SMGM, NMC et GEMINI. Pour les PME de tâcheronnage plus petite, le suivi géologique n'est pas forcément internalisé, il peut être réalisé par une société de consultance spécialisée dans l'appui technique et stratégique.. La différence est ici essentielle : lorsqu'il y a concentration des services sur le site minier, des savoirs notamment géologiques avec le laboratoire d'analyse et les géologues présents en permanence, les savoirs et savoir-faire plus artisanaux périclitent :

⁹² Entretien ouvrier retraité, le 17/04/2018.

« Le site vous allez voir, on est sur du gros volume, par contre il est assez restreint en termes de surface, on a besoin d'avoir des retours assez réguliers, donc notre laboratoire nous a permis de faire ça, on a essayé d'optimiser au maximum les choses pour que ça soit le plus rapide et le plus fiable possible. »⁹³.

Nous nous sommes interrogés sur les conditions de coexistence de ces différents savoirs techniques et plus “artisansaux” des ouvriers qui semblent encore aujourd'hui présents dans les PME minières. Les savoirs anciens de détection du minerai à l'œil issus plutôt des techniques des années 1930, développé avec les mineurs asiatiques lorsque les gisements de la Nouvelle-Calédonie étaient composés majoritairement de garnièrite (cf. infra), minerai riche, ont continué de circuler plus longtemps dans les PME minières. Ils ont coexisté jusque dans les années 2010 avec les savoirs plus “scientifiques” des géologues, notamment dans les PME où le service géologique est externalisé et/ou qui exploitent des gisements encore relativement riches en termes de teneurs. Aujourd'hui, la combinaison des deux savoirs s'avère intéressante dans certaine situation : lorsque le géologue ne peut avoir accès à un chantier car la route n'est pas encore faite ou carrément pas faisable, le pelliste utilise encore ce type de savoir-faire pour sélectionner le minerai à l'œil.

Un ouvrier nous explique comment ça se passait concrètement sur les sites :

« Des fois on suivait ça, les sondages, et puis c'est bon les vieux d'avant ils connaissaient la couleur tout ça, les chefs de mine, ils voient la couleur, là ils chargeaient direct. [...] Là, où on produit on a les analyses et des fois ils font les fronts et on suit les fronts aussi, tu vois ? »⁹⁴

En effet, même si l'enquête montre que les détenteurs de ces savoirs sont toujours sur mine, ils ne sont en fait que très peu voire pas utilisés.

Sur le terrain, l'utilisation de ces savoir-faire évolue et leurs détenteurs s'apparentent à une « génération hybride » en matière de savoir et de technique. En fait, on s'aperçoit qu'aujourd'hui certaines pratiques deviennent « taboues », elles tendent à devenir invisibles, à être exclues du champ des pratiques légitimes associées aux entreprises d'extraction ou de tâcheronnage minières. Ainsi, la normalisation et la rationalisation de l'exploitation minière se sont accompagnées d'un processus discursif de disqualification des savoir-faire artisansaux au profit d'un cahier des charges précis et de la mesure de la teneur grâce aux analyses chimiques.

C'est à partir des années 2000 et surtout 2010 qu'on observe une diffusion généralisée de l'utilisation des services géologique. Il n'en reste pas moins que la valeur fonctionnelle et technique de ces savoir-faire n'est pas encore tout à fait annihilée : on continue d'en faire usage dans des cas spécifiques, pour parfois accélérer le processus de production. L'ouvrier de la mine garde ainsi la valeur herméneutique de son travail, c'est-à-dire qu'il donne du sens à ce qu'il fait par une utilisation *hors norme* de ses savoir-faire.

Le nickel et sa teneur font partie intégrante de la vie du mineur et de l'ouvrier, de même que les stratégies managériales opérées par les PME vis-à-vis de la gestion des travailleurs, de l'usage qu'ils font des machines et du chantier de mine nous éclairent sur la place des engins dans le fonctionnement d'une entreprise de ce type.

⁹³ Entretien employé, 29.04.2018.

⁹⁴ Entretien ouvrier, 9.07.2018.

La PME minière fonctionne plutôt sur une responsabilisation des employés : « *mes gars ils viennent, ils savent ce qu'il y a à faire, comme c'est une petite mine ou c'est des petits chantiers* »⁹⁵. Cette autonomie est un avantage certain par rapport à une grande entreprise selon les ouvriers : « *T'es plus à l'aise, t'es pas surveillé constamment comme les grosses boîtes. Oui ici ça va* ». L'autonomie des ouvriers permet également de créer un espace propice à l'apprentissage entre pairs qui se fait à l'initiative des employés ou du chef de mine. Ainsi, l'apprentissage « sur le tas » est toujours d'actualité dans les PME minières notamment pour l'initiation à la manipulation de différents engins. La transmission des savoir-faire permet de comprendre le rôle technique et social de chaque individu au sein de l'entreprise. La circulation des savoir-faire liés aux engins a lieu en interne. L'apprenti devient formateur et vice-versa :

*« Moi j'ai appris sept ans en tant que chauffeur ben je regardais comment les cousins ils travaillaient et au fur et à mesure j'ai pris la main dessus. On s'est formés là-haut sur mine, entre collègues, l'autre il est fatigué on s'échangeait... ceux qui veulent conduire les pelles. »*⁹⁶

*« On apprenait avec les vieux quoi »*⁹⁷.

C'est aussi une manière de diversifier ses activités : « *si tu restes sur le camion, tu vas rien savoir* » (Entretien ouvrier, 26.06.2018). Néanmoins cette polyvalence qui rend le travail moins routinier pour les ouvriers, ne va pas forcément de pair avec une meilleure classification :

*« Ouais au niveau du travail, peut-être eux ils vont entendre dire, par exemple là il y en a pas mal qui partent de la SMSP aussi pour aller à KNS parce que voilà à KNS ils offrent d'autres perspectives de carrière. Je veux dire pour un jeune qui a 26 ans c'est sûr qu'à KNS il aura plus de perspectives (...) Ici c'est sûr qu'on va leur dire ils ont pas de perspective de carrière en soi à part être chef de mine. Pour un salarié être chef d'équipe et après être chef de mine. (...) si c'est des salariés qui sont assez sérieux ils ont la possibilité de faire de la polyvalence et pas que d'être chauffeur de camion : d'aller sur une pelle, sur une chargeuse. Mais ils le savent, il faut pas non plus sortir de St Cyr pour savoir que quand on rentre dans des sociétés comme ça voilà il y a pas forcément de perspective. »*⁹⁸.

Du côté de l'entreprise, sur une mine SMGM, lorsqu'un ouvrier est détenteur d'un diplôme, il faut encore quasiment deux ans pour le former « sur le tas » selon un responsable :

*« On préfère avoir un gars qu'on forme sur le tas (...) Un gars qui vient de Poro, il faut encore un an et demi, deux ans pour le former, pour qu'il soit au top. (...) le gars il commence il est manoeuvre, après ben on le forme tout doucement, on voit s'il a envie de travailler déjà, s'il est présent toute l'année. Il fait u an manoeuvre, au bout d'un an s'il est toujours là et ben hop, vas-y ! On commence à le mettre sur un petit engin et ainsi de suite. »*⁹⁹.

⁹⁵ Entretien chef de mine, 5.07.2018.

⁹⁶ Entretien ouvrier, 15.06.2018.

⁹⁷ Entretien ouvrier retraité, 30.05.2018.

⁹⁸ Entretien employé, 8.06.2018.

⁹⁹ Entretien, 28.05.2018.

Celui-ci n'hésite pas d'ailleurs à être polyvalent et à prendre la pelle quand il y a un absent. La connaissance du site minier et l'expérience de tous les engins qu'on a lorsqu'on est passé de manoeuvre à chef de mine, est particulièrement apprécié :

« E1 : Ici c'est l'expérience en fait, c'est moins... Beaucoup ici en Nouvelle-Calédonie sur les mines c'est surtout les gens qui ont une expérience et qui valent un diplômé de bac +6 par rapport à pas mal de choses, sauf les géologues mais bon c'est vrai que au niveau de la montagne et tout ça, le chef de mine il connaît tous les recoins à un centimètre près sur la mine.

E2 : Ouais il peut vous dire combien de tonnes on a tiré d'un endroit ou de l'autre. Il est passionné c'est son truc, c'est sa mine.

E1 : Tout ce qui a été recouvert et après on retrouve encore des teneurs, lui il connaît par cœur. »¹⁰⁰.

Les PME minières valorisent donc ce type de pratiques. L'apprentissage sur le tas leur permet notamment d'avoir des ouvriers polyvalents : c'est un gain de temps et de productivité par exemple lorsqu'il y a des pannes :

« On essaye de former les gens par exemple quand il y a des pannes, le pelliste qui est là, c'est un chauffeur d'arroseuse, mais de temps en temps on le forme sur le bull et de temps en temps sur la pelle. »¹⁰¹.

La polyvalence, qu'elle soit acquise sur le terrain ou par une formation, permet d'optimiser le plus possible sa production. Depuis quelques années néanmoins l'embauche de personnel plus qualifié augmente et la valorisation de l'apprentissage sur le tas s'amoinde même dans les petites entreprises minières. Les « nouveaux », la génération née dans les années 1980-90, que nous avons rencontrés sont détenteurs de CACES et de permis poids lourd.

« maintenant on prend beaucoup des gens de Poro parce que on a plus le temps d'apprendre. Ils ont plus le temps d'apprendre, il faut des gens qui sachent conduire les dumper et tout pour travailler tout de suite. Avant on avait moins de chargement de minerai, on avait plus le temps d'apprendre, maintenant on a besoin de charger vite les bateaux alors il faut... On a pas le temps de réapprendre à des gens. »¹⁰².

D'un point de vue plus global par rapport à la circulation des savoir-faire sur les mines en Nouvelle-Calédonie, nous nous sommes demandés si les "aventuriers de la mine" étaient toujours perçus comme les plus qualifiés. En effet, à l'époque où il n'y avait pas de formation aux techniques des mines en Nouvelle-Calédonie, les ouvriers qui avaient un savoir-faire et surtout une expérience de la mine circulaient sur le territoire, aillaient de mine en mine, se formaient au fur et à mesure. Avec la mécanisation des mines qui s'intensifie dans les années 1960-70 chez les petits mineurs avec le boom du nickel (elle démarre après la seconde guerre mondiale tout d'abord à la SLN), de plus en plus de compétences techniques sont demandés et leurs détenteurs étaient très prisés : ils devenaient les passeurs de savoir sur différentes mines. Ils formaient sur le tas les autres ouvriers tout comme ceux qui étaient détenteurs des savoirs plus "traditionnels" liés au minerai. Les anciens chauffeurs de pelle de la SMSP Lafleur par exemple ont transmis leur savoir-faire de reconnaissance du minerai aux employés actuels sur le centre de Ouaco :

« Donc c'est des gars [anciens qui ont travaillé pour la SMSP Lafleur dans les années 1970] qui avaient une sacré compétence?

¹⁰⁰ Entretiens employés.

¹⁰¹ Entretien chef de mine, le 5.07.2108.

¹⁰² Entretien ouvrier retraité, 30.05.2018.

– *Que les yeux, le touché, les couleurs.* »¹⁰³.

On constate à l'heure actuelle ces deux tendances : d'un côté, on cherche de plus en plus de personnes qualifiées, de l'autre on essaye de former les employés à tous les engins sur le tas grâce à la transmission des savoir-faire entre pairs. La polyvalence et l'autonomie ne sont donc pas des stratégies en réelle contradiction avec une normalisation de l'apprentissage mais constitue plutôt aujourd'hui une continuité, une formation de terrain complémentaire à cet apprentissage plus académique.

Au final, les ouvrières et les ouvriers travaillent dans des conditions plus difficiles et sont parfois peu payés pour le travail qu'ils fournissent dans ce cadre. Malgré tout, la petite entreprise s'avère être un lieu de travail plus agréable : elle laisse, selon les ouvriers et ouvrières, plus de liberté, le chantier étant géré principalement en autonomie par les employés. Elle offre aussi la possibilité de construire des relations amicales plus fortes : c'est la petite « entreprise familiale » ou la « cité domestique » où le lien familial entre les employés et les pratiques paternalistes de la direction entretiennent un état de « confusion permanente » du privé et du public, de la famille et de l'organisation (Walzer 1974, pp. 21-25 cité dans Boltanski & Thévenot, 1991, p. 125). Des logiques d'embauche variées (emploi local fondée sur la légitimité foncière des clans, emploi local « ethniquement » diversifié, etc.) émergent afin de stabiliser le champ social dans lequel la mine s'insère (satisfaction économique et reconnaissance foncière). Se dessine alors un compromis entre embauche locale et tentative de diversification du bassin d'embauche qui prend ainsi en compte les alliances claniques et notamment les mariages et permet d'éviter les blocages de chantier lorsqu'il y a des cérémonies coutumières.

L'organisation du travail sur 4 jours est aussi un véritable facteur d'attraction de la PME pour les employés : elle permet de garder une vie familiale, tribale et un investissement dans la vie sociale plus important. La poursuite d'un chantier par un seul individu sur quatre jours représente aussi un gain de productivité pour l'entreprise. Cette organisation contrebalance d'une certaine manière pour les employés les conditions de travail. Elle entre aussi en jeu dans leur choix de l'entreprise minière au même titre que la dimension familiale de la PME.

Les connaissances sur le minerai et sa teneur, et sur l'utilisation des engins miniers ainsi que la polyvalence des ouvriers constituent des savoir-faire locaux spécifiques qui se transmettent sur le site minier et se sont transmis entre les mines pour les plus anciens. Pour les ouvrières et ouvriers ils représentent la possibilité de faire valoir des compétences acquises sur le tas via un apprentissage par les pairs qui n'est pas sans lien avec la création de relations amicales entre eux. La polyvalence rend le travail moins routinier et plus valorisant. Pour ce qui est des savoirs liés au minerai, ceux-ci ont effectivement circulés jusque dans les années 2000-2010 dans les PME minières et sont encore aujourd'hui utilisés dans quelques cas. Issus de savoirs spécifiques acquis sur les mines de garniérites pour sélectionner le minerai par exemple, ils ont continué à être utilisés sur certains sites n'ayant pas de service géologique interne par exemple. Cependant la normalisation et la rationalisation des petites entreprises ont pour effet l'élimination de ce type de savoirs, particulièrement depuis les années 2010.

¹⁰³ Entretien ouvrier, 18.05.2017.

3.3.5. CONCLUSION

Nous avons abordé ici la manière dont la production et l'activité minière incorporent plusieurs formes de temporalités et de matérialités, qu'il s'agisse des cycles de vie des entreprises minières, des relations de tâcheronnage et de sous-traitance et de ce qu'elles disent de l'évolution des rapports sociaux et économiques à propos l'activité minière, ou des échelles spatiale et temporelle du travail sur mine, entre horaires de travail quotidien et transmission sur de plus long terme de savoirs spécifiques. Au-delà de la capacité de renaissance et de résistance des entreprises, ces résultats révèlent des pratiques en transition entre paternalisme et nouveau mode de management, entre apprentissage « sur le tas » et nécessité de formation académique et gestionnaire à tous les niveaux, et des pressions parfois également pour que ses pratiques changent et s'adaptent à de nouvelles perceptions de l'activité.

En introduction de cette partie nous nous interrogeons sur la manière dont les interactions entre temporalités et spatialités de la mine permettaient de repenser la notion d'enclave minière. Il nous semble clair à ce stade de la réflexion qu'il est nécessaire de dépasser cette vision. En effet, si l'insertion des sociétés d'extraction minière est locale, elle repose sur les liens qu'elles entretiennent avec ce tissu social. La distribution des sites miniers, opérés par des petites entreprises de tâcheronnage comme par des entreprises minières invitent, de la même façon que la distribution des sites de la SLN, à penser autrement l'activité minière en Nouvelle-Calédonie. La mine en Nouvelle-Calédonie doit être pensée autrement qu'elle n'ait pensée ailleurs dans le Pacifique, où domine le *large-scale mining* par de grosses sociétés transnationales.

3.4. Conclusion générale

Le projet « Petites et moyennes entreprises minières » a connu un déroulement parfois chaotique, non pas en raison de difficultés d'enquêtes mais bien plutôt du fait des attentes et des doutes émis par certains mineurs à l'encontre de notre équipe, et des difficultés quant à documenter la partie économique du projet. Malgré ces difficultés, non spécifiques à ce programme en particulier, ce projet offre des résultats scientifiques essentiels à la compréhension générale du secteur minier en Nouvelle-Calédonie. Le paysage minier calédonien n'est pas composé uniquement d'entreprises multinationales, ni non plus de mineurs/métallurgistes, mais d'une diversité d'entreprises inscrites dans des histoires, des contextes locaux spécifiques, des relations particulières à la mine et au contexte politique. En ce sens, ce projet complète utilement les résultats scientifiques des projets CNRT précédent, notamment du projet Gouvernance minière, en ce qu'il permet aussi de mettre à l'épreuve les conclusions tirées et d'éclairer les dynamiques relationnelles comme politiques et de partage de la rente en s'intéressant à cette autre moitié de l'extraction minière que sont les « petits mineurs » et à leurs spécificités.

Pour rappel, les trois dimensions du projet portaient sur le fait de documenter des catégories et des définitions : entre la PME minière kanak et les « petits mineurs », il nous a fallu nous situer. Nous avons ici finalement aussi donné de la place à celle du « tâcheron » pour montrer qu'il ne s'agissait ni de travailler uniquement sur les trois ou quatre sociétés minières se désignant comme « petits mineurs » ni uniquement sur les PME d'appui au secteur portées par Nord Avenir. La contribution de Christine Demmer est sur ce point éclairante : la géométrie variable de cette catégorie révèle des acteurs et des entreprises minières et non minières qui sont en capacité de défendre leurs intérêts économiques face à des plus gros.

Ces plus gros varient dans le temps, comme le montre bien Yann Bencivengo, de la SLN, à Ballande. Aujourd'hui il s'agit d'exister aussi avec cet acteur devenu très gros, qu'est la SMSP. Pour des sociétés de tâcheronnage ou des PME de sous-traitance qui aspirent à devenir mineur, les gros ce sont les « petits mineurs ».

Le deuxième axe du projet portait notamment sur le fonctionnement de la filière et la place des entreprises d'extraction dans la production et plus globalement dans la filière nickel. Elle avait initialement une visée bien plus économique, celle de documenter le poids réel des entreprises d'extraction minière dans la filière. Compte tenu du peu de données collectées pour répondre à cette question, nous nous sommes focalisés ici sur une analyse en termes organisationnels et institutionnels. Ce type d'analyse vient compléter et alimenter d'autres résultats économiques publiés notamment dans l'ouvrage *La Nouvelle-Calédonie face à son destin*. En effet, la démonstration de la coexistence de dynamiques de compensation et de production est cohérente avec la phase d'industrialisation générée par la construction des deux usines du Nord et du Sud et repérable dans les indicateurs macro-économiques (Couharde et al., 2016).

Enfin, le troisième questionnement du projet sur les modes de relations que les PME minières développent avec le tissu social, économique et politique local a été adressé en s'intéressant aux modes de relations de travail indirect entre entreprises d'extraction ou tâcheron et sous-traitants, et en revenant sur les expériences quotidiennes du travail à la mine. Ce dernier point ouvre des pistes intéressantes en termes de recherche sur le travail qui permettraient d'adresser des questions autour des changements liés au travail salarié, de l'entrée des femmes, notamment kanak dans l'emploi sur mine, des savoirs associés à la mine ou encore de la perception des métiers de la mine.

4. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANGLEVIEL, F., 2016, *Les Ballande et l'appel du large. Cinq générations d'aventuriers et d'entrepreneurs. 1838-2016*, Nouméa, Groupe Ballande et GRHOC.

BALLARD, C., & BANKS, G., 2003. Resource wars: the anthropology of mining. *Annual review of anthropology*, 287–313.

BANARÉ, E., 2010, *La Littérature de la mine en Nouvelle-Calédonie (1853-1953)*. Littératures. Université de Nouvelle Calédonie.

BARTHE, Y., *et al.*, 2013. Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013/3 (103), pp.175-204.

BENCIVENGO, Y., 2014, *Nickel. La naissance de l'industrie calédonienne*, PUFR, Tours, 2014.

BENCIVENGO Y., 2010, *La société Le Nickel : une entreprise au coeur de la naissance de l'industrie du nickel, 1880-1914*, Paris 1

BENCIVENGO, Y. (dir.), 1999, *101 mots pour comprendre : la mine en Nouvelle-Calédonie*, Nouvelle-Calédonie, Éditions ile de Lumière (101 mots pour comprendre), 268 p.

BOLTANSKI L. et THÉVENOT L. 1991, *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

BOUARD S, SOURISSEAU JM, GERONIMI V, BLAISE S, et RO'I L. 2016. *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*. Paris : Éditions Kartala, 524p.

BRELAUD, C., COUHARDE, C., GERONIMI, V., MAITRE D'HOTEL, E., RADJA, K., SCHEMBRI, P., TARANCO, A., 2009. « Capital naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie. Étude 1. Mesures de la « richesse totale » et soutenabilité du développement de la Nouvelle-Calédonie », Document de travail, Agence française de développement : Paris, 78 p.

BRIDON E. ET CHAUVEAU E., 1996, *Pour une histoire des mines en Nouvelle-Calédonie*, Publication de la SEH-NC, n° 56

BRIDGE, G. (2004). Contested Terrain: Mining and the Environment. *Annual Review of Environment and Resources*, 29(1), 205-259.
<https://doi.org/10.1146/annurev.energy.28.011503.163434>

BROU B., 1977, *30 ans d'histoire de la Nouvelle-Calédonie de 1945 à 1977*, Nouméa: Société d'études historiques.

BUGNOSEN, E. (2001). Country case study on artisanal and small-scale mining: Philippines. *Mining, Minerals and Sustainable Development*, 83(8). Consulté à l'adresse <http://v31.frameofreference.com/pdfs/G00732.pdf>

CALLON, M., 1986 Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc, *L'Année sociologique*, n °36, p. 169-208.

CHAUVEAU, E., 1996, « Drame de l'établissement des sociétés minières en Nouvelle-Calédonie », dans *Pour une histoire des mines de Nouvelle-Calédonie*. Deux documents historiques, Publications de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie.

CHRISTNACHT, A. 1990, *La Nouvelle-Calédonie*. Coll. Notes et études documentaires, Paris : La Documentation française.

COUHARDE C., V. GERONIMI, A. TARANCO, 2016, « La Nouvelle-Calédonie suit-elle toujours le modèle de l'économie assistée ? », in BOUARD S., J.M. SOURISSEAU, V. GERONIMI, S. BLAISE, L. RO'I, *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*, Editions IAC-Karthala-GEMDEV, Paris, pp.229-272.

CROZIER, M., & FRIEDBERG, E. (1977). *L'acteur et le système*, Éditions du Seuil, Paris.

DEMMER, C., 2017, L'export du nickel au cœur du débat politique néo-calédonien, *Mouvements*, vol. 91, no. 3, 2017, pp. 130-140.

DEMMER, C., 2017. "Boakaine mine (Canala, New Caledonia): a Local Development Issue, but for Whom?" , *Local politics and large-scale mining. Perspectives from New Caledonia and Papua New Guinea*, edited by Filer Colin, Le Meur Pierre-Yves, Canberra, ANU, E-press, 2017, pp.133-157.

DEMMER, C., 2013, Grands propriétaires face à la gestion publique de la biodiversité au sein du parc naturel régional de Camargue, *Natures Sciences Sociétés*, 2013/4 (Vol. 21), p. 416-427. DOI 10.1051/nss/2013108

DEMMER, C., 2007, « Une nouvelle stratégie kanake », *Vacarme*, vol. 39, no. 2, pp. 43-48.

EY, M., & SHERVAL, M. (2016). Exploring the minescape: engaging with the complexity of the extractive sector: Exploring the minescape. *Area*, 48(2), 176-182. <https://doi.org/10.1111/area.12245>

FILER, C., LE MEUR, P.-Y., 2017, « Between New Caledonia and Papua New Guinea », in : Filer, C., & P.-Y. Le Meur (eds.) *Local-level politics and large-scale mines. Between New Caledonia and Papua New Guinea*, Canberra, ANU Press: 415-434.

FILER, C., LE MEUR, P.-Y., 2017, « Local-level politics and large-scale mines », in : Filer, C., & P.-Y. Le Meur (eds.) *Local-level politics and large-scale mines. Between New Caledonia and Papua New Guinea*, Canberra, ANU Press: 1-59.

FILER, C. (1997). The Melanesian way of menacing the mining industry. In *Environment and Development in the Pacific Islands* (p. 916-123). Canberra : Port Moresby: National Centre for Development Studies, Research School of Pacific and Asian Studies, The Australian National University ; University of Papua New Guinea Press.

FISCHER, G., 1962. La souveraineté sur les ressources naturelles, *Annuaire français de droit international*, volume 8, 1962. pp. 516-528.

FREYSS, J., 1995, *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Presses universitaires de France (Collection Tiers monde), 1 vol., 452 p.

GODOY, R. 1985. Mining: Anthropological Perspectives. *Annual Review of Anthropology*, 14, 199-217.

GROCHAIN, S., 2013, *Les dynamiques sociétales du Projet Koniambo*. Nouméa : Éditions IAC.

HAMIDI, C., 2012, De quoi un cas est-il le cas ? Penser les cas limites, *Politix*, 2012/4, 100, pp. 85-98.

HILSON, G. M. 2002, The future of small-scale mining: environmental and socioeconomic perspectives. *Futures*, 34(9-10), 863-872. [https://doi.org/10.1016/S0016-3287\(02\)00044-7](https://doi.org/10.1016/S0016-3287(02)00044-7)

HOROWITZ, L.S., 2012. Translation Alignment: Actor-Network Theory, Resistance, and the Power Dynamics of Alliance in New Caledonia. *Antipode* 44(3): 806–827.

HOROWITZ, L.S., 2016, Rhizomic resistance meets arborescent assemblage: UNESCO World Heritage and the disempowerment of indigenous activism in New Caledonia, *Annals of the Association of American Geographers* 106 (1) : 167-185.

HOTELLING, H. (1931), "The Economics of Exhaustible Resources", *Journal of Political Economy*, April, 137-175.

LEBLIC, I., 1993, *Les Kanak face au développement. La voie étroite*, ADCK Presses universitaires de Grenoble, Grenoble.

LE MEUR, P.-Y. 2017, « Conflict and agreement. The politics of Nickel in Thio, New Caledonia », in : Filer, C., & P.-Y. Le Meur (eds.) *Local-level politics and large-scale mines. Between New Caledonia and Papua New Guinea*, Canberra, ANU Press: 157-182.

LE MEUR, P.-Y., BALLARD, C., BANKS, G., SOURISSEAU, J.-M., 2013, « Two islands, four states: Comparing resource governance regimes in the Southwest Pacific », in : J. Wiertz (ed.), *Proceedings of the 2nd International Conference on Social Responsibility in Mining (SRMining 2013, Santiago, Chile)*, University of Queensland, gecamin-smi : 191-199.

LE MEUR, P.-Y., GROCHAIN, S., KOWASCH, M., ET AL., 2012, « La sous-traitance comme interface. Rente minière, contrôle des ressources et arènes locales en Nouvelle-Calédonie », Document de travail 10/12 du projet Gouvernance Minière, pp.21-22.

LE MEUR, P.-Y., HOROWITZ, L., MENNESSON, T., « "Horizontal" and "vertical" diffusion: the cumulative influence of Impact and Benefit Agreements (IBAs) on mining policy-production in New Caledonia », *Resources Policy* 38: 648-656.

LE MEUR, P.-Y., LEVACHER, C., 2015; *Governmentality, politics, and mining compensation in New Caledonia*. 10th EsFO Conference 'Europe and the Pacific', Working Session 3 "Land, resources and state formation", 24-27 June 2015, Brussels.

LEMIEUX, C., 2012. Peut-on ne pas être constructiviste ?, *Politix*, 2012/4, (100), pp.169-187.

HERRENSCHMIDT J.-B , LE MEUR P.-Y., LEVACHER C.,, 2017. Négocier, évaluer et reconnaître la valeur des lieux (NERVAL), Référentiel méthodologique. CNRT, IAC, IRD, GIE Océanide, 17 p.

LEVACHER C., HERRENSCHMIDT J.-B., LE MEUR P.-Y., DEMMER C., BOUARD S., SABINOT C. 2017, « Négocier, évaluer et reconnaître la valeur des lieux en Nouvelle-Calédonie. Programme NERVAL » Rapport scientifique. CNRT « Nickel & son environnement ». 68 pages

LEVACHER, C., 2016 « De la terre à la mine ? Les chemins de l'autochtonie en Nouvelle-Calédonie », thèse de doctorat en anthropologie sociale, EHESS, octobre 2016.

MAGRIN, G., & VAN VLIET, G., 2005. Greffe pétrolière et dynamiques territoriales : l'exemple de l'on-shore tchadien. *Afrique contemporaine*, 216(4), 87. <https://doi.org/10.3917/afco.216.105>

MÉDARD, J.F., 2012. « Le big man en Afrique. Du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique*, n° 42, pp. 167-192

NEWBURY C., 1955, La société Le Nickel de sa fondation à la fin de la deuxième guerre mondiale, 1880-1945, *Journal de la Société des Océanistes*, tome IX, pp. 97-123.

OWEN, J., KEMP, D., 2017, *Extractive Relations. Countervailing Power and the Global Mining Industry*, Abingon: Routledge.

PASSERON J.-C. et REVEL J. (dir.), 2005. *Penser par cas*, Paris, Presses de l'EHESS.

PENTECOST, D-A., 1998, *L'appel du Pacifique*, Paris, Robert Laffont.

PITOISET, A., 2002 « L'actionnariat populaire en province Nord de la Nouvelle-Calédonie. Société de profit dans une société de partage », Mémoire de DEA en Anthropologie économique, UNC, Nouméa, 97 p.

ROUX, J.-C., 1976, Le « boom » du nickel de 1968 à 1972 en Nouvelle-Calédonie. Mythes et réalités économiques (ORSTOM). Nouméa.

SUSAPU, B., & CRISPIN, G. 2001, Report on small-scale mining in Papua New Guinea. Mining, Minerals and Sustainable Development, 81.

THOMPSON, A.-G., 2000, *John Higginson. Un spéculateur-aventurier à l'assaut du Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides*, Paris : L'Harmattan, 267 p.

VAN VLIET, G., & MAGRIN, G. 2012, L'écorce et le noyau: les relations entre Banque mondiale, Etat, ONG et entreprises pétrolières au Tchad.

5. ANNEXES

5.1. PUBLICATIONS ET CONTRIBUTIONS AU PROGRAMME

Ce rapport est un document d'étape avant la rédaction prévue en 2019 d'un ouvrage spécifique sur les PME minières en Nouvelle-Calédonie. L'objectif de cet ouvrage scientifique sera d'appréhender dans une perspective à la fois historique et socioanthropologique les enjeux sociaux, politiques et économiques liées à l'activité spécifique d'extraction du nickel en Nouvelle-Calédonie, en s'attachant plus particulièrement à la description des trajectoires et du fonctionnement des « petits mineurs » et autres petites et moyennes entreprises minières. Même si la structure de l'ouvrage n'est pas encore arrêtée au moment de la rédaction de ce rapport, quatre grandes parties sont envisagées. La première traitera de la construction historique à la fois des entreprises qui constituent le secteur et des catégories qui servent à les qualifier. La seconde s'attachera à décrire les facteurs qui influencent le fonctionnement du secteur, conjoncture économique, évolution du cadre juridique et institutionnel, transformations politiques. La troisième analysera, sur différents sites, l'influence de ces facteurs et la manière dont ils sont retravaillés localement en fonction de contextes sociaux, politiques et économiques spécifiques par le jeu des relations entre les entreprises et leurs interlocuteurs : communautés locales, municipalités, autorités coutumières, grosses entreprises, administrations publiques. La quatrième se concentrera sur le fonctionnement concret de ces entreprises dans leurs relations avec les autres acteurs de la filière. On s'intéressera particulièrement aux médiations sociales, techniques et juridiques qui organisent ces relations d'interfaces.

5.1.1. CONTRIBUTIONS À COLLOQUE

Le Meur P-Y, Levacher C., 2017. Mining and competing sovereignties in New Caledonia, ASAO Conference, 07-10 février 2017, Hawaï, Etats-Unis (Communication orale)

Le Meur P.-Y., 2017. Qu'est-ce qu'une enclave minière. Réflexion à partir de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique. ACE Mines et environnements miniers INP-HB, Réseau international AMEDEE, Atelier de lancement, INP-HB Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 5-8 décembre 2017.

Le Meur P.-Y., 2017. Combien y-a-t-il d'enclaves minières en Nouvelle-Calédonie ?, Atelier « Enclaves et territoires de l'entreprise » Programme « L'ancrage territorial des firmes », Campus Saint-Charles, Montpellier, 29 novembre 2017.

Levacher C., 2017. « Extracting, measuring, tramming, loading the nickel. Importance of technic and skills in relations between small and medium mining extraction companies in New Caledonia », International Nickel Workshop on the geochemical cycle of nickel, 17–19 octobre 2017, Nancy, France (Communication orale)

Levacher C., Burton J., 2017. France, New Caledonia and medium and large-scale mining projects: comparing political and extractive relations to nickel mining sector with Papua New Guinea », Australian Anthropological Association Conference, 11-15 décembre 2017, Adélaïde, Australie , (Communication orale)

5.1.2. PUBLICATIONS

Demmer, C., (à paraître), Nationalisme minier kanak et reconstruction postcoloniale du secteur nickel en Nouvelle-Calédonie, *Cahiers Jaurès*.

Demmer, C., (2017) « L'export du nickel au cœur du débat politique néo-calédonien », *Mouvements*, 91, ed. La découverte Paris, pp.130-140.

Enjuanes, F. (à paraître). Principes et rendements de la fiscalité minière calédonienne : une perspective historique, *Journal de la Société des Océanistes*,

Le Meur, P.-Y. 2017. « Le destin commun en Nouvelle-Calédonie : entre projet national, patrimoine minier et désarticulations historiques », *Mouvements* 91 (3) : 35-45.

Levacher, C. (2017). Quand la mine transforme la territorialité kanak & réciproquement. *Multitudes*, 68, (3), 206-214. DOI 10.3917/mult.068.0206

5.1.3. MÉMOIRE, RAPPORT DE STAGE

Decottigny L. (2018). « Ici, ça va, c'est une petite entreprise » Anthropologie de la mine en Nouvelle-Calédonie. Mémoire de Master 2, Institut des Hautes Etudes d'Amérique, Latine, Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3, encadrement : Capucine Boidin et Séverine Bouard.

5.2. QUESTIONNAIRE ÉCONOMIQUE

